



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)

103p  
table  
index  
descriptive  
maps

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (ONUDI)

19663

Le système des pêches en Guinée

Mise à jour des informations en vue du transfert de la méthodologie MEPS  
suite à une mission à CONAKRY et VIENNE du 13/11/1991 au 13/12/1991)

Pierre-Denis Plisnier  
Consultant ONUDI

Janvier 1992

*Bureau de l'Office des Salaires de Bueda*

Remarques préliminaires:

Ce document est conçu comme une source d'information récente pour utiliser et transférer la méthodologie MEPS d'évaluation et de programmation pas système. Il est le résultat d'une enquête de 15 jours auprès d'une cinquantaine d'intervenants du système des pêches et de la compilation de documents récents sur le sujet. Il ne constitue donc pas un manuel explicatif de cette méthode et du programme informatique sous-jacent.

Le temps imparti pour la mission sur place et les données disponibles ne permettent certes pas de résoudre toutes les questions posées par la planification des pêches. Les informations récoltées devraient si possible être complétées par une équipe locale. Parfois, lorsque l'information n'est pas disponible, des extrapolations devront être faites en conservant une élémentaire prudence dans l'interprétation des résultats obtenus. Au fil du temps et de la mise en place de structures de collecte de l'information en continu, les résultats s'affineront et devraient permettre une meilleure interprétation.

Toutes remarques ou critiques concernant ce rapport permettant d'en améliorer une éventuelle version ultérieure seront accueillies avec reconnaissance à l'adresse suivante :

Pierre-Denis Plisnier  
Avenue Froidmont, 1  
1300 Wavre  
Belgique  
Tel : 010/22 61 62





## 1. Introduction

### 1.1. Objectif de la mission :

L'objectif général de cette mission est la mise à jour de l'information concernant les diverses composantes du système des pêches en Guinée en vue du transfert de la méthodologie MEPS (méthodologie d'évaluation et de programmation par système) faisant usage de ces données actualisées.

De façon plus détaillée et selon les termes de références de la mission, il s'agissait de:

1. Etudier toute la documentation récente concernant le système industriel des pêches en Guinée de même que le programme de développement intégré proposé par l'ONUDI et la FAO (première version et mise à jour).
2. Recueillir sur le terrain les informations existantes sur la situation actuelle de la pêche, particulièrement en relation avec les composantes du système: ressources, flotte industrielle guinéenne et étrangère, flotte artisanale, stockage, transformation et consommation du poisson.
3. Analyse des données récoltées avec un membre de l' ONUDI et préparation de l'information pour son traitement informatique par le logiciel MEPS.
4. Analyse des résultats préliminaires (avec un membre de l'ONUDI) obtenus par le modèle MEPS et utilisant les données récentes collectées.
5. Rédaction d'un rapport sur le système des pêches en Guinée à l' aide des données récentes récoltées.

## 1.2. Déroulement de la mission:

### *Novembre :*

- 13 - 15 : - Préparation de la mission au siège de l'ONUDI à Vienne (briefing, méthodologie MEPS et documentation).
- 16: Voyage Vienne - Conakry
- 18 : - Visite au siège local de l'ONUDI et au Secrétariat d'Etat à la pêche (SEP) (Direction Nationale de la Pêche et de l'Aquaculture (SEP/DNPA) et des sections "Coopération" et "Aménagement" (SEP/DNPA)).
- 19 : - Visite de la section Pêche Industrielle à la Direction Nationale de la Pêche et de l'Aquaculture (SEP/DNPA)  
- Visite de la société SOGUMAR
- 20 : - Visite des sections "Pêches Artisanales Maritimes", "Pêches Fluviales" et "Aquaculture" au SEP/DNPA.
- 21 : - Visite du Centre de Recherche Halieutique de Boussoura (CHRB) (SEP/DNPA - ORSTOM)
- 22 : - Visite de la NOUVELLE -SOGUIPECHE
- 23 : - Visite des sociétés ROUGUIMEX et ALSAMALY
- 25 : - Visite de la section " Aménagement" du SEP/DNPA.  
- Visite de la société COGIP  
- Visite du Centre de Recherches Océanographiques CERECOR
- 26 : - Visite de l' Office pour la Promotion de la Pêche Industrielle (OPPI)  
- Visite de l' Office pour la Promotion de la Pêche Artisanale (OPPA)
- 27 : - Visite du Centre de fumage de Bonffi (Projet PNUD-FAO)  
- Visite de l'Office de Développement de la Pêche Artisanale en Guinée (ODEPAG.)
- 28 : - Visite de la société SONIT  
- Interview d'un responsable de la société SOPIAG
- 29 : - Réunion au Secrétariat d'Etat à la Pêche concernant les premiers résultats de la mission et le transfert de la méthodologie MEPS.  
- Interview de responsables du Projet d'élevage de la crevette  
- Suite de la visite à la NOUVELLE -SOGUIPECHE  
- Visite et interview au port de pêche artisanale de Boulbinet
- 30 : - Rencontre des sections "Coopération " et "Aménagement " au SEP.

### *Décembre :*

- 1 : - Voyage Conakry - Vienne
- 2 -13 : - Traitement des données et rédaction du rapport préliminaire

### 1.3. Personnes rencontrées et remerciements:

Nous désirons remercier particulièrement Madame TERESA SALAZAR DE BUCKLE, Chef du Groupe d'Appui à l'Elaboration des Programmes de l'UNIDO et Monsieur GUILLERMO CASTELLA, membre de ce Groupe à l'UNIDO pour leur collaboration à la réalisation de cette mission. Monsieur CASTELLA a participé à la collecte des données sur place et nous l'en remercions spécialement. Nous remercions également les membres du Groupe d'Appui à l'Elaboration des Programmes qui nous ont aidé à un stade ou l'autre dans la réalisation de ce travail.

Nous désirons remercier particulièrement Monsieur Oumar BARRY, Chef de Section Coopération et Monsieur Mamba KOUROUMA, Chef de la Section Aménagement du Secrétariat d'Etat à la Pêche (DNPA) pour l'organisation pratique de la mission et les discussions intéressantes concernant la pêche en Guinée.

Nous désirons remercier vivement aussi les personnes suivantes rencontrées en Guinée pour les aides diverses apportées à la réalisation de notre mission. Leur franche collaboration fût fortement appréciée:

Monsieur BALDE O., Conseiller au Secrétariat d'Etat à la Pêche (SEP).

Monsieur BARRY M., Chef de section des Pêches Fluviales, SEP (DNPA).

Monsieur BARRY O., Chef de section Coopération, SEP (DNPA).

Monsieur BIVILOGUI O., Chef de section Aquaculture, SEP (DNPA).

Monsieur CAMARA H., Chargé d'études à la section Coopération, SEP (DNPA).

Monsieur CAMARA L., Chargé d'études à la section des Pêches Maritimes Industrielles, SEP (DNPA).

Monsieur CAMARA S., Chef du Champ d'Ostréiculture de Tabossou ( CERESCOR.)

Monsieur CAMARA S., Chargé de la gestion et de la formation au Centre de fumage de Bonfi,  
Projet PNUD-FAO

Monsieur CHAVANCE P., Département Pêches artisanales du CHRHB (SEP-ORSTOM)

Monsieur CHEVRIER J.-P., Consultant ONUDI.

Monsieur CHHUN B., Coordinateur de l'ODEPAG.

Monsieur CISSE M., Directeur du Centre de Recherches Halieutiques, CRHB.

Monsieur CORVEST S., Directeur de Projet, Département Crevettes (SEPIA).

Monsieur DARANCON S., NOUVELLE-SOGUIPECHE, Capitaine de navire

Monsieur DEM A., Chargé d'Etudes à la Section Aménagement ,SEP (DNPA).

**Monsieur DIALLO A.,** Chef du Département Pêches artisanales maritimes , CRHB.  
**Monsieur DIALLO A.,** Ingénieur électromécanicien à l'OPPI , SEP.  
**Monsieur DORE A. ,** Chargé d'études à la Section juridique , SEP (DNPA).  
**Madame DUMOULIN M.,** Administratrice et Directeur Financier, sociétés ROUGUIMEX et  
**ALSAMALY**  
**Monsieur DUX J. ,** Représentant adjoint de l'ONUDI en Guinée,  
**Monsieur HOTAIT G.,** Directeur général de COGIP  
**Monsieur HOTEIT R. ,** Directeur technique de la SONIT  
**Monsieur KAMANO R.T.,** Administrateur de l'OCG  
**Monsieur KEITA A.S.,** Directeur administratif et financier de la NOUVELLE-SOGUIPECHE.  
**Monsieur KEITA I.,** SEP, Directeur général de l'OPPA  
**Monsieur KEITS A.D.,** SEP, Chef de Service Administratif et Financier de l'OPPI  
**Madame KONATE F. ,** Chef de la section juridique, SEP (DNPA)  
**Monsieur KOUROUMA M.,** SEP (DNPA), Chef de Section Aménagement  
**Monsieur KOUYATE A. ,** SEP (DNPA), Chargé d'études à la section des Pêches Maritimes  
 Industrielles.  
**Monsieur LARCHER Y.,** NOUVELLE-SOGUIPECHE, Directeur de Production  
**Monsieur LAUZIÈRE,** Conseiller au Secrétariat d'Etat à la Pêche  
**Monsieur MARMANDE J.-P.,** NOUVELLE-SOGUIPECHE, Chef d'Armement  
**Monsieur M'BENGUE I.B.,** Directeur à la SOGUIMAR S.A.R.L.  
**Monsieur NOBA M.,** Directeur administratif et financier de la SOPIAG, Administrateur de  
 l'Union Nationale des Entreprises de pêche, des Mareyeurs et activités connexes.  
**Monsieur PIKMAL J.,** NOUVELLE-SOGUIPECHE, Directeur Technique  
**Monsieur SACKO C.T.,** Directeur par pays, représentant de l'ONUDI en Guinée.  
**Monsieur SAMPIL I.S.,** P.D.G. de ROUGUIMEX, ALSAMALY , Directeur de l'UNION des  
 SOCIÉTÉS de PÊCHE INDUSTRIELLE et ARTISANALE.  
**Madame SANDOUNO MAMA-YAWA,** Chargée des activités féminines au Projet de  
 Développement intégré de la pêche artisanale (DIPA/OPPA).  
**Monsieur SARR J.P. ,** Directeur National des Pêches et de l'Aquaculture ,SEP (DNPA)  
**Monsieur SOROPOGUI S.E.,** Chef de service commercial,NOUVELLE-SOGUIPECHE  
**Monsieur SOUMAH A.,** Chef de la Section Socio-économie , SEP (DNPA).  
**Monsieur SYLLA F.S.,** Chef de section Technologie et Contrôle sanitaire, SEP (DNPA).  
**Monsieur SYLLA I.S.,** Directeur Technique de l'ODEPAG  
**Monsieur SYLLA M.,** Chef de Section des Pêches maritimes artisanales, SEP (DNPA).  
**Monsieur SY SAVANNE S.,** Chef du Laboratoire d' Hydrobiologie du CERESCOR  
**Monsieur THAPON J.-L. ,** Consultant ONUDI.  
**Monsieur TOURE ALAIN I.S.,** Chef de Service "Promotion à la pêche" de l' ODEPAG.  
**Monsieur TRAORE M.K.,** Enquêteur du CRHB au Port Boulbinet

Monsieur TRAORE S. , Chef de Port Boulbinet

Monsieur TRAORE S., Directeur a.i. de l'OPPI, SEP

Monsieur VAGUELIS , Chef d'Armement, ROUGUIMEX, ALSAMALY.

Monsieur ZOUEV G.V., Chef du Laboratoire de Ressources Halieutiques du CERESCOR

Un merci spécial à Monsieur COULIBALY M. qui a bien voulu se charger de l'encodage de certains tableaux de données à Vienne. Sa participation fût grandement appréciée.

Finalement nous désirons remercier très vivement Monsieur SCHOLTES Ph., sa famille et ses amis pour leur accueil très sympathique.

## 2. Les informations de base

### 2.1. Le milieu

Le littoral de la Guinée représente une longueur de 300 km de long. Le plateau continental guinéen est le plus large de l'Afrique. Il s'étend à une distance de 80 milles de la côte en moyenne.

Les rivières principales représentent une longueur estimée à 6500 km en Guinée (VANDEN BOSSCHE et BERNACSEK, 1990). Plusieurs grandes rivières africaines prennent leur source en Guinée dans le massif du Fouta Djallon. Le haut Niger s'étend sur une longueur de 580 km en Guinée. Il y totaliserait avec ses principaux tributaires une longueur de 3400 km de voie fluviale. Parmi les autres rivières importantes, on note la Gambie (210 km), le haut Sénégal (130 km), la Konkoure, la Kolente et beaucoup d'autres (Figure 1).

Associées aux rivières, il est important de remarquer l'étendue des plaines inondées pendant la saison des pluies (environ 2000 km<sup>2</sup>).

En ce qui concerne les lacs, il n'y en a pas de taille importante en Guinée.

Les réservoirs (5) associés à des barrages représentent une superficie de 31,4 km<sup>2</sup>. Un réservoir de 500 km<sup>2</sup> est prévu suite à la construction projetée d'un barrage sur la Konkouré.

### 2.2. Les ressources

Les ressources aquatiques de la Guinée peuvent logiquement être subdivisées en 3 grandes catégories : les ressources maritimes, continentales et les ressources de l'aquaculture. Ces trois types de ressources donnent lieu à une exploitation partielle et constituent le départ du diagramme de base représenté à la figure 7.

#### 2.2.1. Les ressources maritimes

Concernant les espèces de poissons inventoriées dans les eaux guinéennes maritimes, une liste (annexe 1) présente l'information que nous avons pu récolter. Le nombre total d'espèces recensées serait compris entre 200 et 250 environ.

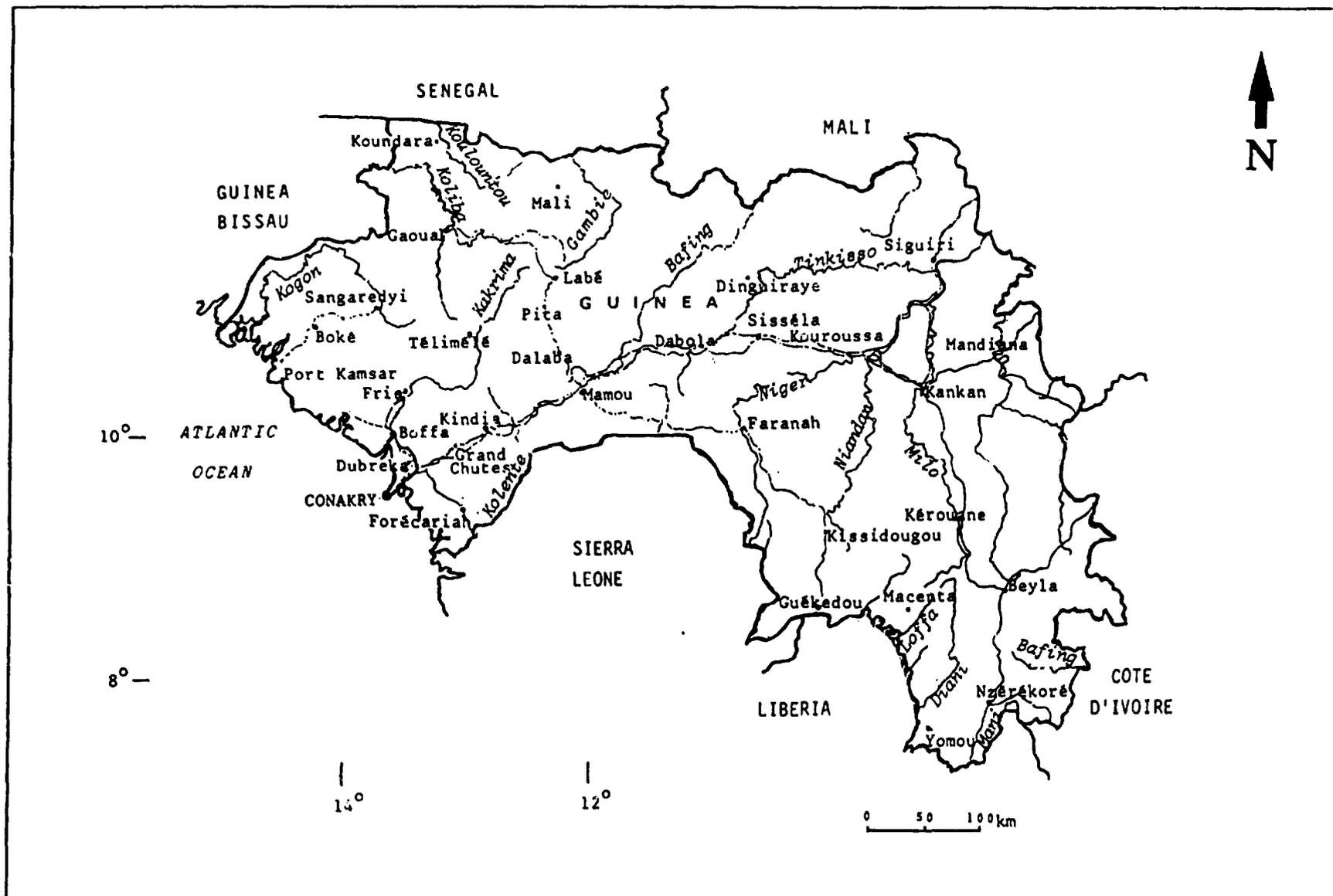


Figure 1 : Carte de Guinée (d'après VANDEN BOSSCHE et BERNACSEK, 1990).

Des études préliminaires ont permis d'obtenir des informations sur les ressources <sup>1</sup>: des premières estimations de biomasse ont été effectuées pour diverses strates échantillonnées par chalutage (méthode de l'aire balayée, PAULY, 1985). Les résultats détaillés, concernant des estimations d'abondance et la répartition des espèces, sont présentés par DOMAIN (1989) et DIALLO et DOMAIN (1991).

Divers fleuves se jettent dans l'océan atlantique le long de la côte guinéenne. Ceux-ci apportent des quantités importantes de nutriments, favorables à la production de phytoplancton, base de la chaîne alimentaire aquatique.

Il en résulte une forte productivité des eaux guinéennes. La zone côtière de Guinée serait même une des plus productives du golfe de Guinée avec une production estimée à 5,1 tonnes/km<sup>2</sup> (pour le plateau de 15 à 200 m) (tableau 1).

Zones	Productivité du plateau (15-200 m) en tonnes / km <sup>2</sup>
Guinée	5,1
Congo	4,8
Bissagos	4,4
Sénégal	3,6
Côte d'Ivoire	2,6
Ghana	2,4
Bénin	2,2
Gabon	1,8
Libéria Nord	1,6
Biafra	1,3
Togo	1,2
Libéria Sud	1,0
Moyenne	2,7

Tableau 1 : Productivités moyennes annuelles (en tonnes/km<sup>2</sup>) en espèces démersales pour différentes zones du plateau continental (15-200 m) du golfe de Guinée (in DOMAIN, 1989).

<sup>1</sup>. Il s'agit notamment, pour les ressources démersales, des campagnes de recherche du chalutier N.O. ANDRE NIZERI de 1985 à 1988 (DOMAIN, 1989) et du chalutier N.O. LOUIS SAUGER en 1990 (DIALLO et DOMAIN, 1991). Pour les ressources pélagiques, les informations proviennent des campagnes du COPPACE.

### 2.2.2. Les ressources continentales

Concernant les espèces de poissons inventoriées dans les eaux guinéennes continentales, une liste de 140 espèces réparties dans les diverses rivières de Guinée est présentée par MATTHES (1991).

Les espèces les plus pêchées sont les *Tilapia spp*, *Clarias spp*, *Brycinus leuciscus* (tineni), *Lates niloticus* (capitaine), *Chrysichtys*, *Bagrus*, *Hydrocynus*, *Synodontis*, *Distichodus*, *Barbus*, *Barilius* ...

### 2.3. L'exploitation

On distingue au niveau de la pêche maritime en Guinée trois types de pêche : la pêche industrielle, la pêche artisanale avancée et la pêche artisanale traditionnelle (figure 7). Outre la pêche maritime, deux autres catégories de pêches existent : la pêche continentale et la pêche des produits de l'aquaculture.

#### 2.3.1.1. Pêche industrielle (P.I.)

##### 2.3.1.1.1. Statuts et description

Les bateaux de pêche de tonnage supérieur à 100 TJB sont classés dans la catégorie "pêche industrielle".

La zone de pêche réservée à cette catégorie commence au delà de 12 miles de la côte.

Jusqu'en 1990, on distinguait 3 "statuts" dans la flotte industrielle en Guinée : les bateaux battant pavillon guinéen, les bateaux battant pavillon étranger et la flotte pêchant dans le cadre des accords de pêche avec la CEE.

Depuis 1991, le classement de la flotte étrangère a été scindé d'une part en bateaux affrétés<sup>2</sup> (par des Guinéens) et en bateaux consignés. On obtient ainsi 4 statuts : guinéen, affrété, consigné et CEE dont les obligations légales, en 1991, sont précisées aux tableaux 2 et 3.

<sup>2</sup> En général, l'accord d'affrètement est basé sur un contrat de location-gestion, plus rarement sur un contrat de location-vente.

### 2.3.1.1.2. Effort de pêche

En 1990, l'effort de pêche total déclaré pour la pêche industrielle était de 138 bateaux représentant 67683 tonneaux de jauge bruts alignés (tableau 4)<sup>3</sup>.

Ce nombre de bateaux se répartissait en 11 bateaux guinéens, 53 étrangers et 74 sous l'accord CEE (figure 2).

L'effort de pêche total déclaré pour la pêche industrielle en 1991 (jusqu'en novembre, moment de récolte de l'information) est de 100 bateaux représentant 52858 tonneaux de jauge brute alignés (tableau 5)<sup>2</sup>.

En 1991, ces 100 bateaux se répartissaient en 19 bateaux guinéens, 48 bateaux étrangers et 33 bateaux sous l'accord CEE. Les bateaux étrangers se répartissent en 32 affrétés et 16 consignés (annexe 2 et figure 7).

Une réduction de l'effort de pêche est donc ainsi constatée. Celle-ci concerne principalement la flotte CEE (41 bateaux en moins) et la flotte étrangère non CEE (5 bateaux en moins). La flotte guinéenne a augmenté de 8 unités (figure 2).

Les noms des bateaux de pêche industrielle enregistrés en 1990 et 1991 ainsi que leurs caractéristiques techniques figurent aux annexes 3 et 4.

Sur base des listes de bateaux et de leurs caractéristiques, nous avons calculé les jauges brutes moyennes (TJB) et effectives (TJB effec.) pour chaque flotte en 1990 et 1991. Celles-ci sont présentées à la figure 1 et à l'annexe 5.

On observe à la figure 2 que la tendance est à l'augmentation de la jauge moyenne par navire guinéen et surtout étrangers, ce qui est principalement dû dans ce dernier cas à l'utilisation récente de plusieurs gros chalutiers pélagiques affrétés (approchant les 2000 TJB).

<sup>3</sup> Le tonnage de jauge brut effectif, c'est à dire proportionnel au temps de pêche réellement effectué ne peut être présenté ici car l'information manque pour certains bateaux des catégories étrangers et CEE (Tableau 4). On présente donc ici le tonnage de jauge brut aligné, c'est à dire la valeur maximale possible. Sur base de 200 jours de pêche moyens par an par navire, la valeur de la jauge brute effective pourrait éventuellement être estimée en multipliant la somme des TJB (jauge brute) alignés par un coefficient de 200/365 jours, soit 0,548. On obtiendrait ainsi un total de 37090 TJB effectifs estimés pour 1990 (138 bateaux) et 28966 TJB effectifs estimés pour 1991 (100 bateaux).

Pavillons	Catégories	Redevances (US \$)			Contribution aux fonds de soutien* (US \$)	Débarquement	Mailage	Zone de pêche	Observations
		annuelle	semestrielle	trimestrielle					
Navires guinéens	poissonnier	80/TJB			4000	commercialiser en Guinée 60 % de la production mensuelle	80 mm	au delà de 12 milles marins	Payer la redevance en une seule tranche par chèque de banque ou en espèces en monnaie locale
	céphalopodier	84/TJB					40 mm		
	crevette	88/TJB					40 mm		
	thonnier canneur	1000					-		
	palangrier	1000					-		
	thonnier sennear	4000					-		
Navires affrétés	poissonnier	200/TJB	100/TJB	50/TJB	5500	vente en Guinée 200 tonnes de poissons par navire	80 mm	au delà de 12 milles marins	1. Présenter au SEP un plan d'investissement 2. Ouvrir un compte dans une banque en Guinée 3. Présenter au SEP un contrat d'affrètement dûment notarié.
	céphalopodier	230/TJB	115/TJB	58/TJB			40 mm		
	crevette	280/TJB	140/TJB	70/TJB			40 mm		
	thonnier canneur	5000	2500	1250			-		
	palangrier	5000	2500	1250			-		
	thonnier sennear	10000	5000	2500			-		
	*navires collecteurs	22/TJB	11/TJB	5/TJB			-		
		13/C.V./embarc. étr.	7/C.V./embarc. étr.	3/C.V./embarc. étr.			-		
Navires consignés	poissonnier	400/TJB	240/TJB	180/TJB	11000	vente en Guinée 120 tonnes de poissons par navire	80 mm	au delà de 12 milles marins	1. Payer la redevance en une seule tranche par chèque de banque avant la délivrance de la licence 2. Verser par chèque de banque une caution de 5000 US \$ remboursable 30 jours après.
	céphalopodier	420/TJB	273/TJB	189/TJB			40 mm		
	crevette	430/TJB	280/TJB	194/TJB			40 mm		
	thonnier canneur	15000	8750	8750			-		
	palangrier	15000	9750	10000			-		
	thonnier sennear	20000	13000	10000			-		
	*navires collecteurs	50/TJB	33/TJB	23/TJB			-		
		30/C.V./embarc. étr.	20/C.V./embarc. étr.	14/C.V./embarc. étr.			-		

Tableau 2 : Redevance et réglementation des flottes de pêche industrielle guinéennes, affrétées et consignées pour la campagne 1991 (d'après le SEP, comp. pers.)

Flotte	Catégorie	Redevance (Ecu) annuelle	Compensation financière	Contribution à la recherche scientifique	Contribution à la formation des cadres	Débarquement gratuit en Guinée (par chalutiers)	Mailage	Zone de pêche	Observations
Navires CEE	poissonnier	128Ecu/TJB/an	3 350 000 Ecu /an	200 000 Ecu /an	200 000 Ecu /an	100 kg /TJB/an ou 10 Ecu/TJB/an en plus de la redevance	80 mm	au delà de 12 milles marins	Payment exclusivement en espèces et avant d'obtenir la licence de pêche
	céphalopodier	150Ecu/TJB/an					40 mm		
	crevette	152Ecu/TJB/an					40 mm		
	thonnier canneur	300					-		
	palangrier	300					-		
	thonnier sennear	1500					-		

Tableau 3 : Modalités (partielles) du troisième accord de pêche industrielle entre la Guinée et la CEE (1990 à 1991).

statut	Echantillon	Jauge	Jauge effective	Longueur	Largeur	Puissance
		T.J.B.	T.J.B. eff.	(m)	(m)	(cv)
Guinéens	N.	11	11	11	11	11
	Somme	2597	2204	-	-	9865
	Moyenne	236	200	34	8	897
	Ecart-type	117	78	12	1	427
	Maximum	487	292	61	9	1640
	Minimum	70	69	19	6	425
Etrangers hors accord CEE (consignés+affrétés)	N.	53	46	53	53	53
	Somme	21814	9623	-	-	76233
	Moyenne	412	209	43	9	1438
	Ecart-type	350	125	12	1	624
	Maximum	1898	670	67	14	2700
	Minimum	75	11	17	6	200
CEE	N.	74	40	74	74	73
	Somme	43271	11718	-	-	135479
	Moyenne	585	293	47	10	1856
	Ecart-type	337	147	11	2	1112
	Maximum	1600	623	79	14	6000
	Minimum	100	51	27	7	212
Total	N.	138	97	138	138	137
	Somme	67683	23545	-	-	221577
	Moyenne	490	243	45	9	1617
	Ecart-type	347	136	12	2	950
	Maximum	1898	670	79	14	6000
	Minimum	70	11	17	6	200

Tableau 4 : Caractéristiques de la flotte de pêche industrielle déclarée dans les eaux guinéennes en 1990 en fonction des statuts de pêche: guinéen, étranger (= affrété+ consigné) et CEE (Jauge exprimée en TJB ou tonnes de jauge brut, Jauge effective = jauge proportionnelle au temps de pêche réel, longueur moyenne (en m), largeur moyenne (en m), puissance (en CV), N = nombre de bateaux dont les données sont disponibles, écart-type pour  $\alpha = 0,05$ , maximum et minimum de l'échantillon indiqués. Les résultats sont arrondis aux chiffres entiers. (NB: Les informations concernant les TJB effectifs ne sont disponibles que pour une partie des flottes considérées pour les bateaux étrangers et CEE).

statut	Echantillon	Jauge	Jauge effective	Longueur	Largeur	Puissance
		T.J.B.	T.J.B. eff.	(m)	(m)	(cv)
Guinéens	N.	19	19	19	19	19
	Somme	5752	3975	-	-	19615
	Moyenne	303	209	41	8	1032
	Ecart-type	184	136	16	2	609
	Maximum	733	511	73	12	2900
	Minimum	99	44	19	6	305
Etrangers hors accord CEE (consignés+affrétés)	N.	48	48	48	48	48
	Somme	36013	18400	-	-	68416
	Moyenne	750	383	48	10	1425
	Ecart-type	649	451	15	3	827
	Maximum	1898	1851	79	15	3200
	Minimum	58	29	17	5	305
CEE	N.	33	33	33	33	33
	Somme	11093	9638	-	-	37469
	Moyenne	336	292	42	8	1135
	Ecart-type	104	121	8	1	243
	Maximum	569	564	58	10	1600
	Minimum	100	98	27	7	517
Total	N.	100	100	100	100	100
	Somme	52858	32013	-	-	125500
	Moyenne	529	320	45	9	1255
	Ecart-type	506	330	14	2	663
	Maximum	1898	1851	79	15	3200
	Minimum	58	29	17	5	305

Tableau 5 : Caractéristiques de la flotte de pêche industrielle déclarée dans les eaux guinéennes en 1991 en fonction des statuts de pêche: guinéen, étranger (= affrété+ consigné) et CEE (jauge exprimée en TJB ou tonnes de jauge brut, jauge effective = jauge proportionnelle au temps de pêche réel, longueur moyenne (en m), largeur moyenne (en m), puissance (en CV), N = nombre de bateaux dont les données sont disponibles, écart-type pour  $\alpha = 0,05$ , maximum et minimum de l'échantillon indiqués. Les résultats sont arrondis aux chiffres entiers.

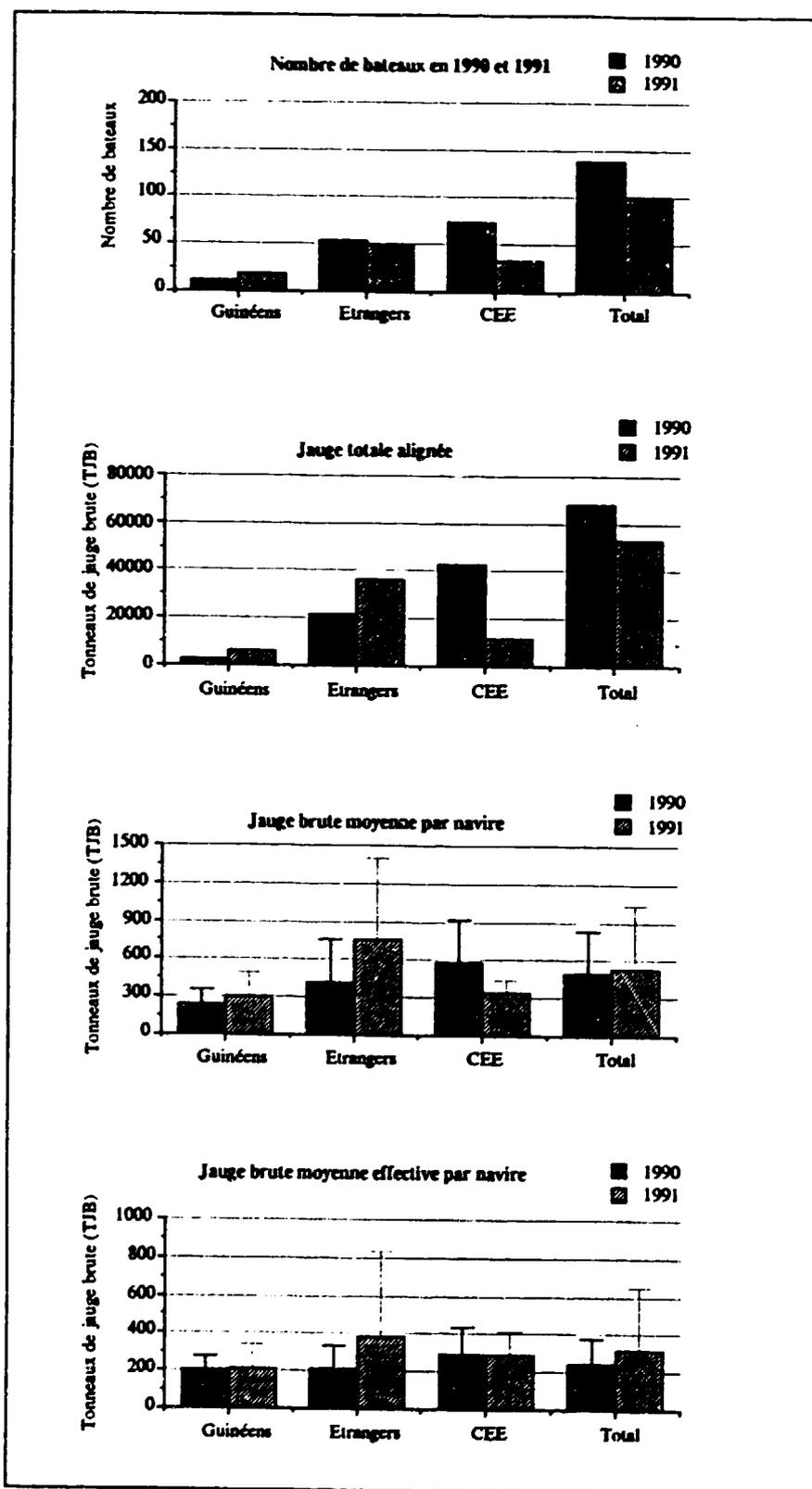


Figure 2 : Nombre de bateaux (guinéens, étrangers (=affrétés + consignés) et CEE) alignés en 1990 et 1991, jauge totale (TJB) alignée, jauge brute moyenne par bateau aligné et jauge brute moyenne effective par bateau aligné en 1990 et 1991 (écarts-types pour  $\alpha = 0,05$ ) (d'après les données du SEP, com.pers.)

Bien que la puissance moyenne des bateaux guinéens augmente parallèlement et de façon logique avec les TJB de 897 CV en 1990 à 1032 CV en 1991 (figure 3 et tableaux 4 et 5), on observe à cette figure que la puissance des bateaux étrangers diminue légèrement de 1438 CV à 1425 CV alors que le tonnage moyen est supérieur d'un facteur 1,8 en 1991. La puissance étant un facteur important pour les capacités de capture de poissons par chalutage, la vérification attentive de celle-ci pourrait être recommandée pour les gros chalutiers pélagiques

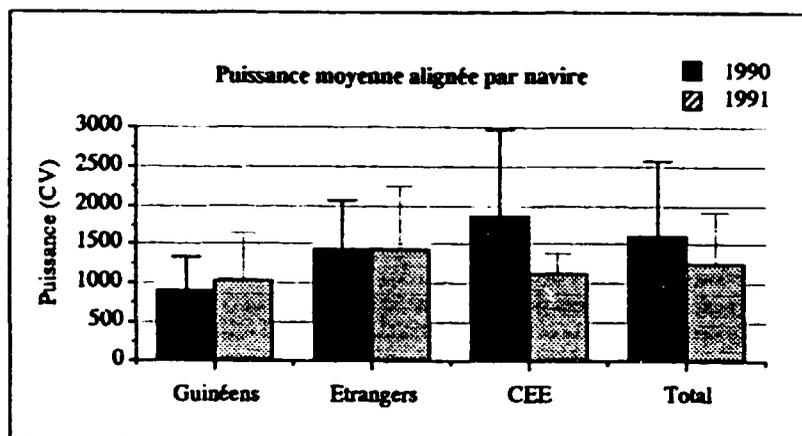


Figure 3 : Puissance moyenne en CV des moteurs des navires guinéens, étrangers, CEE et toutes catégories confondues en 1990 et 1991

L'objectif de l'étude statistique de l'effort de pêche est de pouvoir cerner le profil "type" de bateaux correspondant à un statut donnée et une catégorie particulière pour apprécier la valeur moyenne des coûts fixes et variables y afférent pour le modèle MEPS.

Des différences tangibles existent en effet : on observe par exemple que le tonnage de jauge brute moyen est très supérieur pour les chalutiers poissonniers affrétés en 1991 (jauge moyenne alignée = 582 TJB) par rapport aux chalutiers poissonniers guinéens cette même année (jauge moyenne alignée = 311 TJB) (annexe 5). Divers coûts tels que la consommation de fuel par exemple en seront affectés.

Les figures 4 et 5 permettent de comparer la répartition numérique et le tonnage aligné des catégories de bateaux sous les 4 statuts de pêche en 1991. <sup>4</sup>

<sup>4</sup> Le tonnage effectif ne peut être utilisé étant donné le manque d'information pour certains bateaux, notamment de la CEE. Le tonnage aligné est donc utilisé ici pour sa valeur relative d'une flotte à l'autre. Il ne doit donc pas être considéré dans sa valeur absolue.

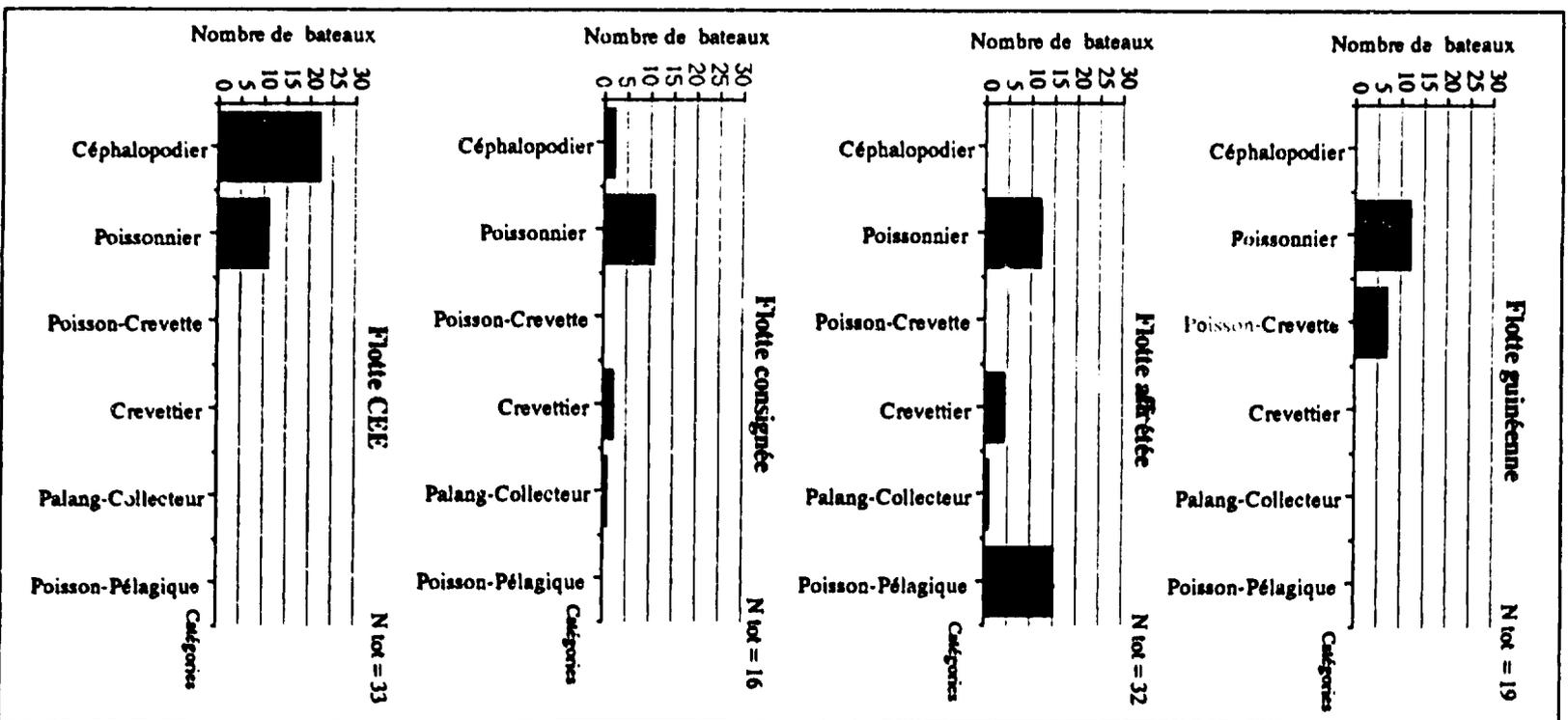


Figure 4 : Nombre de bateaux de chaque catégorie par type de flotte (guinéenne, affrétée, consignée et CEE) en 1991 (d'après les données du SEP, com.pers.)

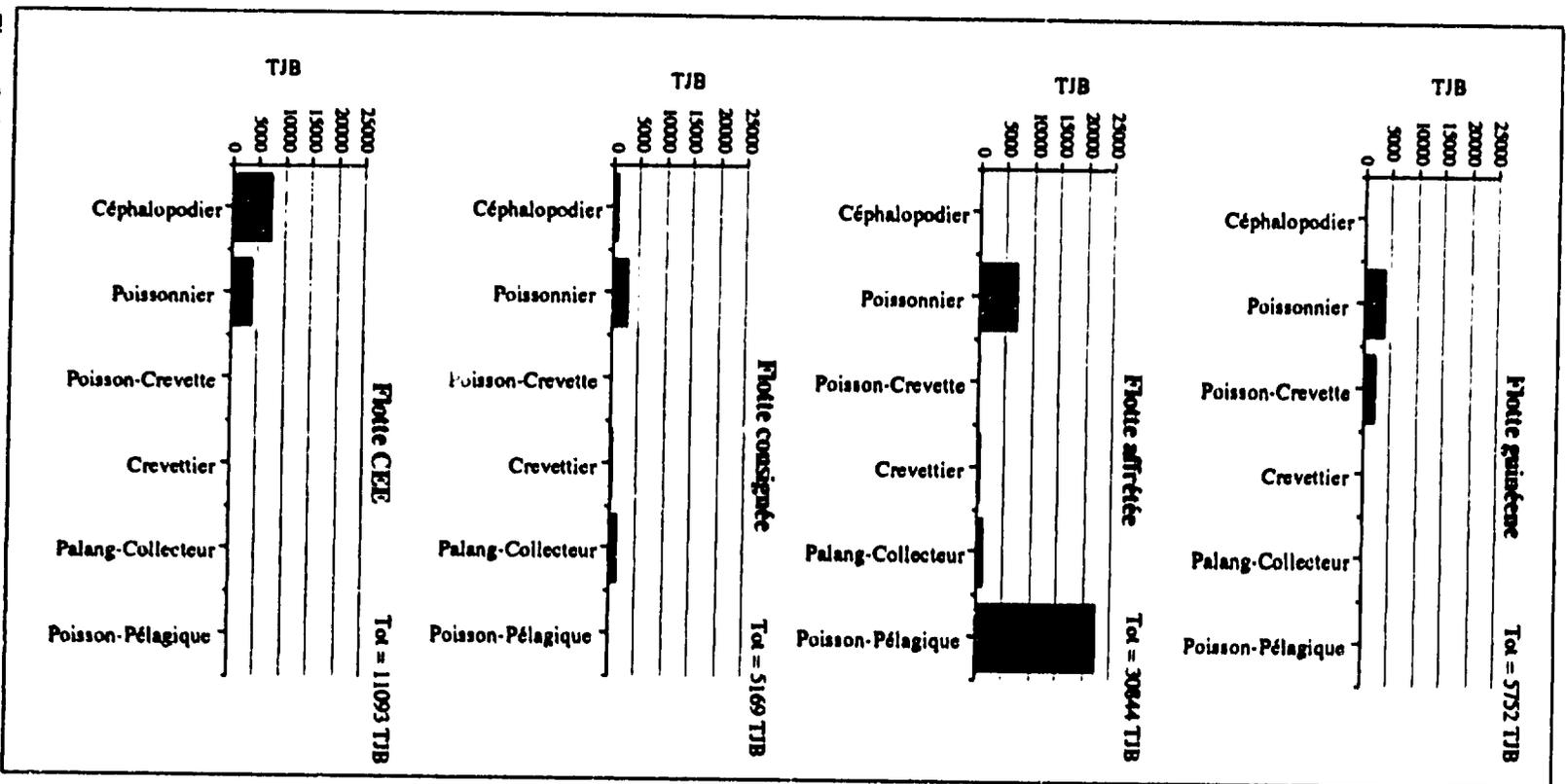


Figure 5 : Jauge brute totale alignée par les différentes catégories de bateaux pour chaque type de flotte (guinéenne, affrétée, consignée et CEE) en 1991 (d'après les données du SEP, com.pers.) (N bateaux = nombre de bateaux)

NB: La comparaison des TJB effectives serait préférable mais l'information est incomplète pour certaines flottes.

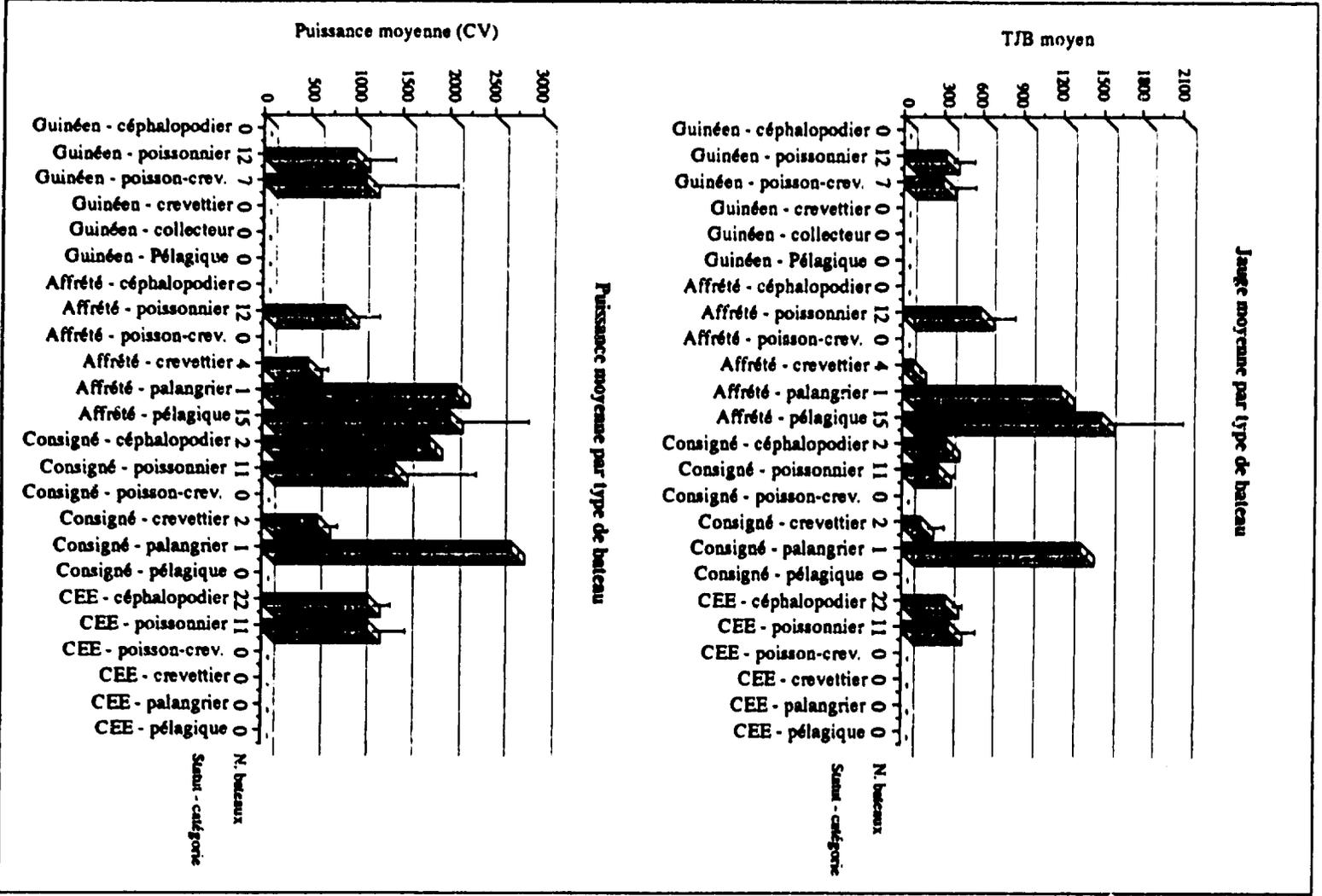


Figure 6 : Jauge moyenne (en TJB) et puissance moyenne (en CV) des bateaux de pêche industrielle pêchant dans les eaux guinéennes en 1991 (d'après les données du SEP, com. pers.) (N = nombre de bateaux)

Les caractéristiques des bateaux (jauge moyenne et puissance moyenne) sont comparées à la figure 5 (annexe 5). Des différences importantes sont constatées entre les différentes catégories de bateaux sous divers statuts. A moyen terme, les captures devraient pouvoir être estimées précisément pour chaque catégorie de bateaux afin de contrôler le niveau de l'exploitation.

### 2.3.1.1.3. Captures

Concernant les captures, trois types d'informations au minimum sont considérées:

- les captures déclarées
- les captures débarquées
- les captures estimées.

Les captures déclarées sont les moins fiables en général. Les captures déclarées en 1990 pour 104 bateaux ne totalisent que 15987 tonnes. Ce qui ne représente que 0,77 tonnes par jour. Si l'on considère 200 jours de pêche en moyenne par an, comme le spécifie un document du SEP (com.pers), ceci ne suffirait même pas à couvrir les frais d'exploitation !

Les captures débarquées sont une autre source possible d'information. Cette information est consignée au SEP. L'informatisation future du SEP permettra une compilation des informations et leur exploitation utile. Il semble qu'au niveau des captures à débarquer par les bateaux consignés (120 t /an) en Guinée, celles-ci ne le soient en général pas mais une redevance serait payée en contrepartie comme pour les bateaux pêchant dans le cadre de l'accord CEE (10 Ecu/TJB-an en plus de la redevance).

Finalement, la source la plus fiable d'information est encore actuellement le niveau estimé des captures sur base des prises journalières moyennes d'un bateau d'une catégorie donnée.

Pour 1991, 3 estimations ont été effectuées utilisant des valeurs de captures journalières croissantes selon les informations que nous avons pu collecter. Les captures totales journalières estimées (toutes catégories confondues) sont présentées au tableau 6 tandis que la répartition des catégories pêchées est présentée au tableau 7.

Lorsqu'on ne dispose pas d'information sur le tonnage brut effectif, on peut se baser sur une période de pêche réelle de 220 jours par an pour les chalutiers et 120 jours par an pour les thoniers (d'après le COPACE et le plan de pêche 1991, SEP)

Les tableaux 8 et 9 résument l'information disponible pour 1987 (ONUDI, 1990) et pour 1991 notamment pour la pêche industrielle. Il est évident que les estimations ainsi obtenues doivent être considérées avec toutes les précautions qui s'imposent étant donné le manque de statistiques de base. Elles sont juste indicatives d'un ordre de grandeur pour comparer l'importance des divers types de pêche les unes par rapport aux autres.

Des estimations de captures plus détaillées par catégories de bateaux et par sociétés figurent à l'annexe 6. Une estimation des captures (à défaut de connaître les quantités exactes capturées) est essentielle pour évaluer l'importance des diverses composantes du système des pêches.

Catégories	Captures moyennes estimées (en tonnes /jour/bateau)		
	Est. 1	Est.2	Est.3
	Poissonnier	5,0	5,0
Crevettier	5,0	8,8	8,8
Cephalopodier	5,0	5,9	7,0
Pélagique	5,0	5,0	40,0
Palangrier	4,0	4,0	4,0

Tableau 6 : Captures totales journalières par catégories de bateaux selon 3 estimations (d'après le plan de pêche 1991 et SEP, com.pers.).

Catégories	Détail des captures estimées (en tonnes /jour/bateau)								
	Estimation 1			Estimation 2			Estimation 3		
	Pois.	Céph.	Crev.	Pois.	Céph.	Crev.	Pois.	Céph.	Crev.
Poissonnier	4,5	0,5	0,0	4,5	0,5	0,0	6,3	0,7	0,0
Crevettier	3,7	0,9	0,5	6,5	1,5	0,8	6,5	1,5	0,8
Cephalopodier	1,3	2,9	0,9	1,5	3,4	1,0	1,8	4,0	1,2
Pélagique	4,5	0,5	0,0	4,5	0,5	0,0	36,0	4,0	0,0
Palangrier	4,0	0,0	0,0	4,0	0,0	0,0	4,0	0,0	0,0

Tableau 7 : Répartition des captures (espèces cibles et secondaires) selon 3 estimations de rendement en fonction des catégories de bateaux (d'après les pourcentages cités au plan de pêche 1991).

L'estimation 3 au tableau 9 (et annexe 6) est la plus élevée (captures de 191 638 tonnes de poissons pour la pêche industrielle). Ceci résulte principalement de l'estimation des captures journalières moyennes qui serait de 40 tonnes par jour pour les bateaux pélagiques proches de 2000 tonnes de TJB (d'après un document du SEP, com. pers). Ceci correspond d'ailleurs parfaitement aux déclarations d'une société visitée exploitant des chalutiers pélagiques citant

Catégories principales	Zone (miles)	Type	TAC 1987	Captures estimées (tonnes / an)		
				P. I.	P. A. T.M.	TOTAL
Poissons	0-15	Pélagiques	35 000	n.a.	13 750	13 750
		Démersaux + céphalopodes	45 000	n.a.	15 578	15 578
	15-400	Pélagiques	65 000	32 862	-	32 862
		Démersaux	335 000	107 041	-	107 041
ZEE guinéenne		480 000	139 903	29 328	169 231	
Céphalopodes	0-15	Pélagiques	-	n.a.	-	-
		Démersaux	incl. avec poissons	n.a.	incl. avec poissons	-
	15-400	Pélagiques	-	-	-	-
		Démersaux	30 000	17 048	-	17 048
ZEE guinéenne		30 000	17 048	-	17 048	
Crustacés	0-15	Pélagiques	-	n.a.	-	-
		Démersaux	-	n.a.	-	-
	15-400		4 000	8 494	-	8 494
		ZEE guinéenne	4 000	8 494	-	8 494
<b>TOTAL</b>		<b>514 000</b>	<b>165 445</b>	<b>29 328</b>	<b>194 773</b>	

Tableau 8 : Valeurs de TAC (taux adéquat de captures) et captures estimées par zone pour chaque type de pêche maritime en 1987 (ONUDI, 1987)  
(Pêche industrielle = P. I., Pêche artisanale traditionnelle maritime = P. A. T.M.)  
(N.A. = pêche non autorisée)

20

Catégories principales	Zone (miles)	Type	TAC 1991	Captures estimées (tonnes / an)					
				P. I. (Estimation 1)	P. I. (Estimation 3)	P. A. A. (> 6 miles)	P. A. T.M.	TOTAL Estimation 1	TOTAL Estimation 3
Poissons	0-15	Pélagiques	35 000	n.a.	n.a.	-	20 000	20 000	20 000
		Démersaux	45 000	n.a.	n.a.	990	20 000	20 990	20 990
	15-80 à 110	Pélagiques	65 000	10 830	86 644	-	-	10 830	86 644
		Démersaux (*1)	44 000	72 264	104 994	-	-	72 264	104 994
ZEE guinéenne		189 000	83 094	191 638	990	40 000	124 084	232 628	
Céphalopodes	0-15	Pélagiques	-	n.a.	n.a.	-	-	-	-
		Démersaux	45 000	n.a.	n.a.	-	-	-	-
	15-80 à 110	Pélagiques	-	1 203	9 627	-	-	1 203	9 627
		Démersaux	30 000	29 655	42 546	-	-	29 655	42 546
ZEE guinéenne		75 000	30 858	52 173	-	-	30 858	52 173	
Crustacés	0-15	Pélagiques	-	n.a.	n.a.	-	-	-	-
		Démersaux	-	n.a.	n.a.	-	-	-	-
	15-400		4 000	7 909	11 623	-	-	7 909	11 623
		ZEE guinéenne	4 000	7 909	11 623	-	-	7 909	11 623
<b>TOTAL</b>		<b>268 000</b>	<b>121 861</b>	<b>255 434</b>	<b>990</b>	<b>40 000</b>	<b>162 851</b>	<b>296 424</b>	

Tableau 9 : Valeurs de TAC (taux adéquats de captures) captures estimées par zone pour chaque type de pêche maritime en 1991 d'après les estimations par catégories de bateaux (SEP, com. pers. et plan de pêche, 1991) (Pêche industrielle = P. I., Pêche artisanale avancée = P. A. A., Pêche artisanale traditionnelle maritime = P. A. T.M.)

(\*1 : estimation basée sur un coefficient de vulnérabilité de 0,76 (DIALLO et DOMAIN, 1991).  
et concerne les espèces à haute et moyenne valeur commerciale. Pour les estimations 1 et 3 : se référer au texte.  
(N.A. = pêche non autorisée)

des captures journalières comprises entre 30 et 50 tonnes. Cette catégorie représente la majorité des bateaux pélagiques alignés en 1991 (9 bateaux sur 15). Quant aux autres bateaux, trois sont compris entre 1100 et 1400 TJB et les trois autres ont un TJB inférieur à 1000 TJB. Ces bateaux pélagiques pêchent moins que 40 tonnes par jour probablement mais il n'existe apparemment pas d'estimation des captures journalières pour ces catégories de TJB inférieures. Il est donc probable que les captures des bateaux pélagiques (86 644 tonnes de poissons selon l'estimation 3) soient surestimées d'un facteur estimé provisoirement à 25 % environ. Des estimations plus précises devraient être effectuées par des contrôles des captures des bateaux de diverses catégories de puissance. Si l'on tient compte d'un facteur correctif de 25 %, on obtient des captures de 64 983 tonnes pour les poissons pêchés par les bateaux pélagiques (72 203 tonnes si l'on y rajoute les céphalopodes) et de  $\approx$  170 000 tonnes de poissons au total pour la pêche industrielle.

L'estimation 3 est basée sur les données les plus récentes et est donc plus proche de la réalité. C'est la raison pour laquelle, elle est reprise à la figure 7.

Etant donné les approximations utilisées, aussi bien au niveau des TAC (problème de détermination du coefficient de vulnérabilité par exemple, limitations intrinsèques à la méthode de l'aire balayée etc...) qu'au niveau des estimations moyennes journalières de captures (variabilité entre bateaux, moments de pêche, temps de pêche réels de chaque bateau...). Il nous semble qu'il n'est pas possible d'examiner, seulement sur base de ces données, de façon adéquate, le taux d'exploitation (ou de surexploitation).<sup>5</sup>

#### 2.3.1.1.4 Espèces capturées

En ce qui concerne les proportions d'espèces capturées, on ne dispose pratiquement d'aucune information si ce n'est une liste de la Nouvelle-Soguipêche concernant la répartition des espèces commercialisées appartenant à la catégorie "Afrique" (Annexe 7).

<sup>5</sup> Pour évaluer le taux d'exploitation des ressources, en l'absence de données statistiques détaillées et d'informations concernant la dynamique de population des espèces, on se basera plutôt sur des données très fiables sur l'évolution du rapport capture/effort (C/E) de quelques bateaux types pêchant de manière standard au cours du temps, des informations intéressantes peuvent aussi provenir de l'étude des fréquences de taille des poissons ...

### 2.3.1.2. Flotte semi-industrielle ou artisanale avancée (P.A.A.)

#### 2.3.1.2.1. Statuts et description

Les obligations légales appliquées en 1991 à la catégorie de pêche semi-industrielle ou artisanale avancée sont présentées au tableau 10. Tous les bateaux appartenant à cette catégorie de pêche sont actuellement guinéens.

La zone de pêche réservée à cette catégorie commence à partir de 6 milles de la côte.

Une étude détaillée concernant cette catégorie de pêche a été réalisée récemment (DOUCET et ROULLOT, 1990).

Pavillons	Catégories	Redevances	Contribution aux fonds de soutien*	Débarquement	Maillage	Zone de pêche
Navires guinéens	Filet maillant palangrier chalutier	300 000 FG/an 350 000 FG/an 25 000 FG/TJB/an	50 000 FG/an	commercialiser en Guinée 60 % de la production	60 mm/poissonnier 40 mm/crevettier	au delà de 6 milles marins
Navires affrétés	Filet maillant palangrier chalutier	650 000 FG/an 925 000 FG/an 40 000 FG/TJB/an	100 000 FG/an	commercialiser en Guinée 60 % de la production	60 mm/poissonnier 40 mm/crevettier	au delà de 6 milles marins
Navires consignés	Filet maillant palangrier chalutier	1000 000 FG/an-filet 1 500 000 FG/an 50 000 FG/TJB/an	200 000 FG/an	commercialiser en Guinée 60 % de la production	60 mm/poissonnier 40 mm/crevettier	au delà de 6 milles marins

Tableau 10 : Redevance et réglementation pour la pêche artisanale avancée en fonction des statuts des navires (SEP, com. pers.).

#### 2.3.1.2.2. Effort de pêche

L'effort de pêche total déclaré pour la pêche artisanale avancée en 1990 était de 9 bateaux. En 1991, les informations disponibles permettent d'aligner une liste de 19 bateaux. Cependant, du fait de problèmes techniques, il semble que plusieurs de ces bateaux aient relativement peu pêché et il est préférable de considérer que 10 bateaux ont effectivement été alignés en 1991. La liste des bateaux et de leurs caractéristiques techniques figure au tableau 11.

Les chalutiers espagnols font l'objet d'une location-vente via une coopérative nommée ASPA qui regroupe 6 armateurs pour une période de 6 ans.

Pour 1992, on attendrait 10 chalutiers de 14 m, glacières en provenance du Brésil.

Sociétés A	Navires	Catégories	T.J.B.	Long.	Larg.	Puiss
SOPIAG	Namin 2	Chalutier poissonnier	53,7	23,5	6,7	300
GUINEE DEVELOPEMENT	Mamadou	Chalutier crevettier	97,5	19	6,5	350
SOPIAG	Namin 1	Chalutier poissonnier	98,9	32	7,1	
AGUIPECHE	Rybak Oshyakova	Chalutier poissonnier	104	23,6	6,5	165
SOPAG	Sopag 2	Chalutier poissonnier	3,7	11,1	2,4	95
A.S.P.A. (CAP)	14 M3	Chalutier poissonnier	19	14	4	230 *
A.S.P.A.(LANYI)	14M5	Chalutier poissonnier	19	14	4	230 *
A.S.P.A. (SOPAG)	14M6	Chalutier poissonnier	19	14	4	230 *
A.S.P.A. (DAPROMER)	14M1	Chalutier poissonnier	19	14	4	230 *
A.S.P.A.(SOPIGA)	14M4	Chalutier poissonnier	19	14	4	230 *
A.S.P.A. (SIP KENENDE)	14M7	Poissonnier	19	14	4	230 *
SOPAG	Sopag 1	Poissonnier	3,7	11,1	2,4	95
ECOLE PROFESSIONNELLE	Lalaba	Poissonnier	130	19	5,3	440
MARCEL MILLIMONO	Dabola	Poissonnier	40	15,2	5,3	420
ARMEMENT LIMAN	Liman 1					*
ARMEMENT LIMAN	Liman 2					*
BARO MIRACLE	Eternel vagabond					*
SIP BOUROUMA	Marine 1					*
MANO-PECHE	Stella Maris					

Tableau 11 : Caractéristiques des bateaux de pêche artisanale maritime avancée (PAA) en 1991 (SEP, com.pers.) (\* bateaux pour lesquels des données de production sont disponibles, N = 10).

### 2.3.1.2.3. Captures

Les captures des 9 bateaux alignés en 1990 étaient égales à 555 tonnes ( tableau 12). Pour les 3 premiers trimestres de 1991, les captures de 10 bateaux effectivement en activité totalisent ≈ 743 tonnes (pour 216 jours soit 3/4 de 288 jours de pêche annuels). Les captures sont donc égales dans ce cas à 344 kg/ jour de pêche-bateau. Les captures annuelles extrapolées (pour 288 jours de pêche) de la pêche artisanale avancée seraient donc égales à ≈ 990 tonnes. Les captures de la pêche artisanale avancée sont débarquées en Guinée.

Société	Navire	Production (Kg)	Observations
Armement	Liman 1	44100	seule production de février et mars
Baro Miracle	Eternel vagabond	53010	seules productions de mai, juin et juillet
Compagnie afr.des pêches (CAP)	14M3	-	-
Drapomer	14M1	12710	production septembre
Lanyi	14M5	53130	prod. de mars, avril août et septembre
Liman	Liman 2	73686	production de janvier, août et septembre
Sip Kénéndé	14M7	80595	à jour
Sopag	14M6	113880	pas de production pour février
Sopiag	14M4	124038	à jour
Total		555149	production irrégulière (pannes)

Tableau 12 : Captures de la pêche artisanale maritime avancée (PAA) en 1990 (SEP, 1991 b.)

### 2.3.1.3. Flotte artisanale traditionnelle maritime (P.A.T.M.)

La pêche artisanale traditionnelle est caractérisée par une grande diversité de modes et d'engins de pêche. Des informations à ce sujet pourront être trouvées notamment dans diverses études publiées par le Centre de Recherches Halieutiques de Boussoura (DOMALAIN et MALAIS, 1989 a, b et c, SALLES, 1989 ...) ou dans le rapport de BRU (1989).

#### 2.3.1.3.1. Effort de pêche

Le nombre d'embarcations de pêche artisanale traditionnelle maritime se serait élevé à 1881 pour un total de 6180 marins en 1989.

En 1991, l'effort de pêche de la pêche artisanale peut être estimé à environ 2000 bateaux dont environ 95 % sont des bateaux à membrure et 5 % des pirogues monoxyles.

Parmi les embarcations à membrure, 43 % seraient motorisés, soit environ 817 bateaux motorisés. Les moteurs employés sont en général des 8 CV, 15 CV, des 25 CV et des 40 CV. Il s'agit le plus souvent de moteurs à essence (dans environ 90 % des cas). Les moteurs à diesel conviennent moins pour la plupart des pêches pratiquées du fait qu'ils sont bruyants et plus lents. Leur poids est aussi un handicap.

Les pirogues à membrures appartiennent en général à deux catégories :

- les flimbotes (80 %) emportant 8 ou 9 personnes et mesurant 12 à 15 m de long
- les salans (20%) emportant 8 à 16 personnes et mesurant 8 à 14 m de long en général.

#### 2.3.1.3.2. Captures

Dans les années 1985-1986, les captures de la pêche artisanale maritimes auraient été de l'ordre de 26 000 tonnes. Vers 1987, des estimations font état de ~ 30 000 tonnes de captures annuelles, de ~ 29 000 tonnes en 1988 et ~ 35 000 tonnes en 1989. En 1990, les captures citées par le SEP (com.pers.) sont de l'ordre de 39 000 tonnes.

Pour 1990, on dispose de données permettant de calculer une répartition des captures en fonction des types de pêche artisanale (Tableau 13). Celle-ci se répartit de la façon suivante (DOUCET, 1990) :

Pêche artisanale traditionnelle	%
Barrages, pêche à pied, autres....	19,0
Pirogues sans moteur	28,0
Pirogues à moteur	53,0
Total	100,0

Tableau 13 : Pourcentage des captures estimées pour différents types de pêche maritime artisanale ( d'après DOUCET, 1990).

En 1991, les captures peuvent être évaluées à 40 000 tonnes (comprenant environ 50 % de poissons pélagiques et 50 % de poissons démersaux) (CHRB, com. pers.).

#### 2.3.1.4. Pêche artisanale continentale (P.A.T.C.)

Excepté un rapport récent faisant le point sur la situation actuelle (MATTHES, 1991), on dispose de peu d'informations sur les pêches continentales.

Parmi les problèmes recensés dans ce secteur, on notera que les pêcheries manquent de moyens adéquats de pêche et utilisent de ce fait des engins et des méthodes destructives. De plus, les pertes en cours de transformation et dans le circuit de commercialisation sont très importantes (entre 20 et 40 %).

##### 2.3.1.4.1. Effort de pêche

Le nombre total de pêcheurs professionnels (pêchant toute l'année) est estimé à 6000 (MATTHES, 1991). Les pêcheurs saisonniers sont par contre beaucoup plus nombreux. Ceux-ci pêchent en saison sèche et s'adonnent à l'agriculture en saison pluvieuse.

Selon les données ponctuelles recueillies par cet auteur, les pêcheurs captureraient 0,9 à 2,3 tonnes / an - pêcheur. La pêche serait pratiquée pendant 90 à 170 jours au total par année.

Dans le milieu continental, il n'y a pas d'embarcations motorisées sauf de rares exceptions. Le développement éventuel d'une motorisation dans le domaine de la pêche continentale doit faire l'objet d'une étude attentive aux besoins réels des pêcheurs. L'amélioration de techniques adaptées (embarcations solides, stables et légères...), nécessitant peu d'investissements et d'entretiens, à des coûts raisonnables est préférable dans bien des cas.

#### 2.3.1.4.2. Captures

Il semble que la ressource soit déjà exploitée au maximum avec une production estimée entre 7000 et 9000 tonnes par an (MATTHES, 1991). Ceci serait proche du taux adéquat de captures (TAC). Ce dernier devrait cependant encore faire l'objet d'une étude précise.

#### 2.3.1.5. Aquaculture

##### 2.3.1.5.1. La pisciculture

Le potentiel de la pisciculture est excellent d'après MATTHES (1991) en Guinée forestière et en basse Guinée. Le potentiel est bon également en haute Guinée à plus long terme. Etant donné la manque d'eau en saison sèche en moyenne Guinée, il semble que seule une pisciculture saisonnière puisse y être développée.

MATTHES (1991) estime qu'au moins 1000 hectares de piscicultures continentales pourraient être installées permettant une production totale annuelle de 5000 tonnes/an. Une production de 5 tonnes/ha-an est envisageable dans des conditions optimales. Le potentiel réalisable en pratique dans les diverses zones et en fonction d'un degré croissant d'intensivité devrait encore être déterminé.

##### 2.3.1.5.2. La crevetticulture

La crevetticulture de Koba est sur le point de passer d'une phase expérimentale à une phase d'exploitation semi-intensive. L'espèce *Penaeus vannamei* a été choisie notamment pour sa large tolérance aux variations de salinité, sa résistance aux manipulations et traitement d'élevage et sa "facilité" de reproduction en cycle fermé en éclosion. Une production de 4,5 t/ha-an a été obtenue de façon expérimentale en conditions optimales.

Environ 450 hectares seront consacrés à la production de crevettes au niveau d'une ferme industrielle tandis que 550 hectares de production seront répartis dans diverses fermes artisanales familiales.

L'exploitation de *Penaeus vannamei* se base sur une production de 3 tonnes/ha-an au niveau de la ferme industrielle et de 1 tonne/ha-an au niveau des fermes artisanales.

La ferme industrielle comprendra :

- une écloserie pour la production de post-larves de crevettes
- une ferme de grossissement à Koba
- une unité de transformation à Koba pour congélation et le conditionnement des crevettes

La structure juridique de la ferme sera entièrement privée. Le montant des investissements est estimé à 90 millions de francs français (CORVEST in SEP, 1991)

Les crevettes seront commercialisées en Europe principalement sous forme fraîche et surtout congelée..

Les coûts estimés des opérations sont consignés dans une étude de faisabilité constituant une base de référence ( document de la BAD disponible au SEP).

#### 2.3.1.5.3. L'ostréiculture

L'ostréiculture de l'huître de mangrove *Crassostrea gasar* pourrait présenter un potentiel intéressant. Son expérimentation est en cours par le CERESCOR (centre de recherches océanographiques) dans une baie de Conakry.

#### 2.4. Le diagramme de base

Les flux des captures, de leur transformation éventuelle et de leur distribution sont représentés au diagramme de base de la figure 7.

On distingue dans ce diagramme les flux principaux des captures en fonction des ressources, des types de pêche, des statuts, des types de bateaux, des sociétés, des produits, de leur transformation et de leur distribution.

Les quantités connues de poissons transitant par les diverses voies de production, de traitement et de commercialisation sont résumées dans ce diagramme de base.<sup>6</sup>

Les différents types de pêche de même que les captures estimées ont été décrites dans les chapitres précédents. Il importe maintenant d'identifier les opérations situées en aval de la pêche proprement dite.

Le poisson pêché par la pêche industrielle est congelé en mer. Cette opération serait en effet plus rentable que la congélation sur terre.

Pour les bateaux guinéens, il semble que l'ensemble des captures soit débarqué en Guinée. La réglementation oblige de commercialiser au moins 60 % de la production en Guinée.

Pour les bateaux affrétés, la réglementation spécifique que 200 tonnes par navires doivent au moins être vendues annuellement en Guinée. Les captures des bateaux affrétés soviétiques (pélagiques), seraient entièrement débarquées en Guinée. La majeure partie de la production (85 % par exemple) reviendrait à l'armateur étranger et le reste à l'affréteur en Guinée (15 %).

Certaines sociétés valorisent des produits congelés de 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> catégorie en les fumant.

En ce qui concerne les importations, celles-ci seraient estimées à environ 1000 tonnes par an.

<sup>6</sup> Ce diagramme contient encore plusieurs points d'interrogation et seule une étude de longue haleine réalisée sur place (par le SEP par exemple) permettra de compléter de la façon la plus détaillée possible ce diagramme. Les informations recueillies auprès des sociétés visitées peuvent cependant servir de base pour un premier exercice à l'aide de la méthode MEPS. L'équipe du SEP pourra ainsi apprécier le type d'informations à collecter pour préciser et affiner la méthode d'évaluation et de planification proposée.

Pour 1990, des informations concernant les quantités de poissons exportés frais et congelés sont reprises aux tableaux 14 et 15.

Les bateaux consignés et ceux de la CEE ne débarquent pas en général de poissons en Guinée. Une contrepartie financière est versée en remplacement des quantités qui auraient du être débarquées.

Les captures de la pêche artisanale avancée sont conservées fraîches sous glace. Tout le poisson capturé est débarqué en Guinée. La majeure partie y serait commercialisée également.

En ce qui concerne les captures de la pêche artisanale maritime, le poisson pêché frais est consommé sous cette forme pour 20 % et fumé pour 80 %. Il y a très peu de séchage de poissons. Les crevettes séchées ou fumées servent de condiments.

Sociétés	Quantités exportées de produits frais (kg)
SIEXFI	168 007
SY SAVANE	500
AGRIMPEX	1 930
EL HADJ MOUSSA BALDE	1 198
PROGUI	61 500
Ets H.A. BALDE	14 294
SIP BOUROUMA	8 000
ETS TOURE et FRERE	13 650
HAJJAR	5 888
TRADINVEST	8 202
NOUVELLE SOGUIPECHE	3 496
Total	286 665

Tableau 14 : Statistiques d'exportation des produits de la mer frais des sociétés agréés en Guinée en 1990 (SEP, com. pers.)

Sociétés	Quantités exportées de produits congelés (kg)	Destinations
COGIP	26 000	URSS
	89 020	Cote d'Ivoire
	45 000	Italie
MARCEAU MARINE	21 000	France
NOUVELLE SOGUIPECHE	10 750	Sénégal
	164 000	Cameroun
	60 000	Ile de Carabane
Total	415 770	

Tableau 15 : Statistiques d'exportation des produits de la mer congelés des sociétés agréés en Guinée en 1990 (SEP, com. pers.)

La majeure partie des captures de la pêche maritime artisanale traditionnelle maritime est débarquée en Guinée. Des exportations existent mais leur importance est difficilement quantifiable. Une partie du poisson marin (6000 tonnes par an d'après MATTHES, 1991) est acheminée dans le pays. L'espèce qui prédomine dans les poissons transportés dans le pays est le bonga en basse-guinée. Il est déjà moins important dans le Fouta Djalon. Il ne représenterait plus que 50 % en Guinée forestière, 33 % à Gaoual et 15-30 % en haute Guinée (surtout sous forme congelée).

Finalement au niveau de la pêche artisanale continentale, le poisson est commercialisé sous trois formes :

- frais
- fumé (pour la vente dans les zones éloignées)
- frit ou cuit en sauce pour la vente locale pour une proportion estimée par MATTHES (1991) à 10 ou 15 %.

Outre la consommation locale représentant l'essentiel de la destination des captures de la pêche continentale, une partie serait exportée plus ou moins illégalement vers le Mali (en pirogue surtout sur le Sankarani). Des circuits d'exportation peu importants existent vers le Sénégal et la Guinée-Bissau par route surtout. Des exportations sporadiques vers la Côte d'Ivoire sont notées également.

Quant à l'aquaculture, elle est soit en plein développement (crevetticulture) soit en projet (pisciculture d'eau douce).

Outre le diagramme de base général des pêches, on dispose d'une approche des diagrammes de base particulier pour plusieurs entreprises visitées. Ceux-ci sont représentés aux figures 9 à 13. Ces diagrammes permettent de représenter plusieurs facteurs de production intervenant dans les composantes du système. Ils ne représentent qu'un état de la situation perçu au travers des visites effectuées. Ils devraient être complétés avec les divers intervenants. Le détail des informations collectées est exposé dans les chapitres suivants de même qu'aux annexes 9 à 26.

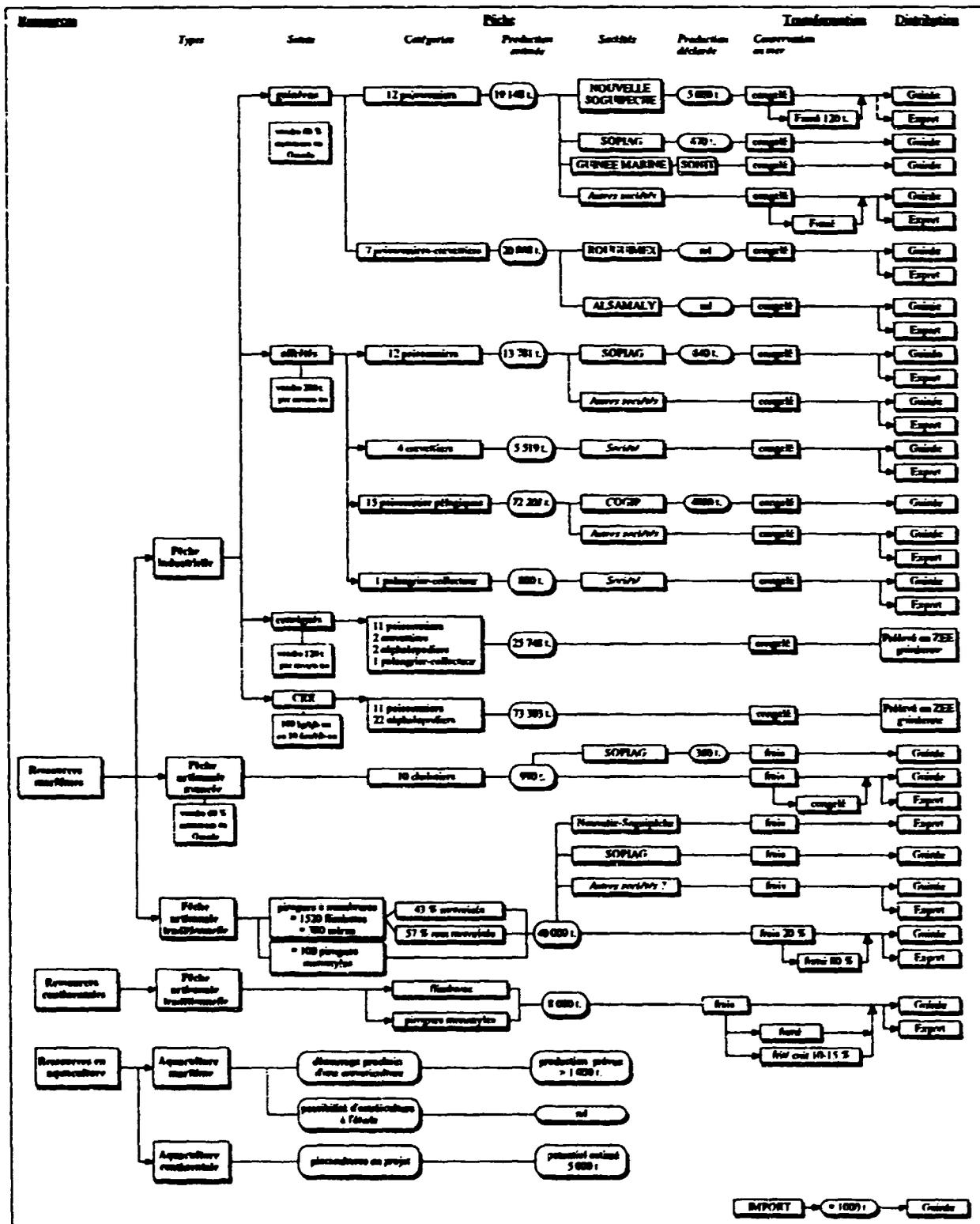


Figure 7 : Diagramme de base du système des pêches de Guinée. Seules les sociétés visitées lors de la mission sont représentées. Les flux identifiés et la structure de leur coût peuvent provisoirement servir à l'analyse pour d'autres composantes du système. Les quantités renseignées concernent des tonnages annuels (nd = non disponible)

## 2.5. Les coûts

### 2.5.1. Coûts des opérations de pêche

#### 2.5.1.1. Coûts de la pêche industrielle

Les diverses catégories de pêche industrielles ont été présentées et quantifiées précédemment. On dispose pour les 3 bateaux (chalutiers guinéens) de la Nouvelle-Sogupêche du détail de la structure des coûts pour le premier semestre de 1991 (tableau 16). Sur cette base, les coûts moyens pour les trois bateaux ont été calculés et sont présentés à l'annexe 8. Ceci peut constituer une base de calcul pour l'opération de pêche industrielle en se rappelant que les bateaux concernés sont des bateaux de 292 TJB et 1300 CV. De plus, la Nouvelle Sogupêche est une société mixte. Certains coûts peuvent ne pas être similaires. Cet aspect doit être pris en compte avant toute inférence pour l'estimation des coûts de production d'autres sociétés.

On notera ici qu'un chalutier de pêche industrielle neuf de 292 TJB et 1300 CV coûte environ 20 000 000 de francs français.

Des coûts divers son repris au point

#### 2.5.1.2. Coûts de la pêche artisanale avancée

Les charges totales par mois d'exploitation d'un chalutier de 14 m (pêche artisanale avancée) sont présentées au tableau 17 (d'après DOUCET et ROULLOT, 1990).

Le calcul est effectué sur une base de 24 jour en mer/mois, soit 288 jours/an, d'un coût de location de 1 000 000 FG/mois, d'une consommation de 23,5 litres / heures, d'une durée de sortie de 10,5 heure et de captures moyennes de 700 kg/jour .

Les captures de 1991 ont cependant été estimées à 344 kg/ jour de pêche-bateau comme nous l'avons vu précédemment. Une révision du calcul du rendement de cette pêche (lorsque les données complètes seront disponibles pour 1991) devrait pouvoir en tenir compte.

	Coût mensuel (FG)	%
gasoil: 250 l x 158 FG/l x 24 jours	948 000	26,7
huile 8 % gasoil	81 600	2,3
huile hydraulique	12 000	0,3
filtre huile	24 000	0,7
filtre gasoil	48 000	1,4
frais réparation et accessoires	120 000	3,4
carenage et peinture	48 000	1,4
fil, câble, chalût	240 000	6,8
transport équipage	144 000	4,1
salairé équipage (fixe+prime)	390 000	11,0
prime équipage 10 % vente	489 600	13,8
location bateau	1 000 000	28,2
<b>Total des charges mensuelles</b>	<b>3 545 200</b>	<b>100,0</b>

Tableau 17 : Charges mensuelles d'exploitation d'une unité de pêche artisanale avancée (d'après DOUCET et ROULLOT, 1990).

### 2.5.1.3. Coûts de la pêche artisanale traditionnelle maritime

On ne dispose pas d'une structure de coût complète pour les divers types de pêche artisanale avancées maritime. Il est dans ce cas possible de se référer aux prix des équipements utilisés afin d'effectuer une estimation.

Le tableau 18 présente une liste du coût de divers équipements pour la pêche artisanale (ODEPAG, com. pers et MAHY, KABA et CAMARA, 1989) :

Un gros bateau (de 18 à 22 m) employant le système de pêche REGGAE (plusieurs nappes superposées) utilise 40 filets, soit pour un coût de  $40 \times 60\,000 \text{ FG} = 2\,400\,000 \text{ FG}$ .

Une unité de 6 à 8 m de long utilise environ 12 filets légotines de 200 m chacun. La durée d'un filet est de 6 mois environ.

Equipement	Type	Prix (FG)
Bateaux	Flibotine (Flimbote, grand modèle à reguet)	1 070 750
	Flimbote (petit modèle, fanty)	848 250
	Salan (grand modèle, fanty)	748 875
	Salan (petit modèle)	259 125
Moteurs:	Moteur 8 CV:	750 000
	Moteur 15 CV:	850 000
	Moteur 25 CV:	900 000
	Moteur 40 CV:	1 200 000
Filets pour pélagiques	Filet de 25 mm et fil n°9 (200 m x 6 m (étirés))	60 000
Filet légotine:	60 mm/12	65 000
	60 mm/18	60 000
	60 mm/24	60 000
Filet fanty :	( filet encerclant ou tournant, sans coulisse)	650 000
Montage (REGGAE): (1 unité)	4 rouleaux de cordage: 4x13000 FG= flotteurs: 1000 x 200 FG = Plomb: 250 plaquettes x 200 FG = Bouée 2 bouée couronnes Rouleau de 18 mm (ancres) Bobines de ramandage : 18 x 1250 =	52 000 200 000 50 000 26 000 14 000 40 000 22 500
Pêche à la palangre: (1 unité)	Hameçons 5000 x 50 FG	250 000
	Hameçons 5000 x 75 FG	375 000
	Fil de nylon: 2500 m x 5 FG	12 500

Tableau 18 : Coût des équipements de pêche artisanale traditionnelle (d'après ODEPAG, com.pers et MAHY, KABA et CAMARA, 1989 ).

A titre indicatif, on peut citer aussi ici ces informations concernant les déclarations d'un pêcheur sur ses coûts de fonctionnement (évalués en pièces de bongas (= ethmaloses) et % correspondants) (d'après MAHY, KABA et CAMARA, 1989).

<u>Captures:</u>	200 000 bongas (100 %)
<u>Coûts:</u>	
- essence et huile	80 000 bongas (40 %)
- réparation (barque, filet, moteur)	40 000 bongas (20 %)
- main d'oeuvre, frais divers d'entretien	50 000 bongas (25 %)
<u>-Bénéfice brut:</u>	30 000 bongas (15 %)

NB: Il y aurait 5-6 bongas/ kg pour un coût de 50 FG en 1989.

On peut de plus se référer aux données de la société SOPIAG concernant la pêche à la Dorade (Annexe 16)

#### 2.5.1.4. Coûts de la pêche artisanale continentale

Outre l'équipement dont les prix peuvent être comparés à la pêche artisanale maritime (bien que plusieurs équipements ne soient pas identiques), on présente, au tableau 19, une liste des besoins d'une unité de pêche artisanale d'après un rapport sur la pêche (BARRY, 1990) pour une pirogue monoxyle.

Equipements	Prix (FG)
pirogue monoxyle :	35 000
nappes de filet (3):	60 000
rouleaux de cordage: 6 x 15000 :	90 000
flotteurs: 1800 x 200	360 000
lest : 900 x 200	180 000
palangres: 4 x 6000	24 000
épervier: 1 x 25 000	25 000
divers =	120 000
<b>Total:</b>	<b>894 000</b>

Tableau 19 : Coût des équipements d'une unité de pêche continentale (d'après BARRY, 1990)

D'après MATTHES (1991), le coût d'une pirogue monoxyle (souvent petite : 3 à 6 m de long) serait en moyenne de 55 000 FG (plus cher en haute Guinée et moins cher en basse Guinée).

Une pirogue en planche coûterait de 70 000 à 110 000 FG en haute Guinée. Une grande pirogue coûterait entre 200 000 et 430 000 FG.

Quelques prix d'équipements sont aussi cités par cet auteur :

	basse Guinée	haute Guinée
Nappe de filet standard (100 x 4 m étirés en moyenne)	30-35 000 FG	50-60 000 FG
Bobine de fil de 1/2 kg <sup>7</sup>	600 FG	1000-1700 FG
Hameçons (petits et moyens)	25 - 50 FG	
Hameçons (grands)	75-150 FG	

### 2.5.3. Coûts et/ou informations diverses

Outre les coûts, on notera aussi dans ce chapitre diverses informations permettant notamment d'apprécier l'importance des postes de dépense .

Ces informations proviennent des sociétés visitées par la mission. Elles sont reprises in extenso par société aux annexes 9 à 26

#### 2.5.3.1. Le gasoil

On notera au niveau du carburant qui représente une part importante des coûts d'exploitation, que le gasoil serait détaxé pour la pêche industrielle et artisanale avancée. Pour la pêche artisanale, l'essence vendue est taxée normalement.

Concernant le prix du gasoil, les prix cités lors de l'enquête sont indiqués ci-après :

A la Nouvelle Sogui pêche, un prix de 195 FG/litre est cité. On note qu'il faut 70 000 litres de diesel/15 jours (1 marée) , soit 13 650 000 FG / marée en carburant (soit pour 100

<sup>7</sup> Les filets et bobines sont de fabrication coréenne ou japonaise, plus fins, moins chers mais aussi de qualité inférieure.

tonnes de prises à 533 FG/kg en moyenne = 533 000 000, cela représente 25 % du prix de vente. (ex: Boulbinet).

A la COGIP, on cite un prix de 250 FG/litre en 1989. En 1991, le prix serait de 550 FG/litre (il s'agit probablement du carburant vendu en dehors de la pêche). Pour les bateaux de pêche industrielle, le diesel serait hors taxes et coûterait 271 USD/tonne. On note dans cette société que pour 15 tonnes de poissons pêchés, il faut environ 10 tonnes de fuel. Ceci rejoint assez bien le calcul de la Nouvelle Sogui pêche.

Pour la SONIT, on ne dispose pas ici d'informations sur le prix du gasoil mais on note qu'un bateau tel que le Bonffi consomme 2200 litres de gasoil par 24 heures.

La SOPIAG cite un prix de 235 FG/litre de gasoil vendu par *SOPEGUA*. Pour la pêche artisanale avancée de cette société, il faut un stock de 35000 litres (suffisant pour 2 ou 3 marées). Pour la pêche industrielle de la SOPIAG, un stock de 40000 litres par marée est nécessaire.

La Société ROUGUIMEX cite un prix de 330-335 USD/tonne de gasoil.

#### 2.5.3.2. Le personnel:

A la Nouvelle Sogui pêche, le personnel employé pour les diverses activités est au total de l'ordre de 200 personnes si l'on compte les journaliers .

Pour la pêche en elle-même, la société emploie 4 patrons de pêche, 4 chefs mécaniciens , des lieutenants, des chefs d'équipage, 3 mécaniciens, des chefs d'usine, des matelots (ramandeurs, cuisiniers, caliers, usiniers): 91 personnes sont embarquées...

Le débarquement est réalisé par 20 personnes.

Pour la chambre froide, la société emploie 10 personnes (responsable de stock, conducteur d'engin, gasoil, manuels..) Le salaire des manuels serait de 500 FG/ h.

Pour la chaîne de frais: 2 personnes (commercial, vente locale) + 20 personnes pour la manutention (840 h / semaine à 300 FG de l'heure) sont employées.

La réparation des bateaux exige l'emploi d'un capitaine d'armement, un chaudronnier, un mécanicien, 3 mécanos, un soudeur, un tourneur, divers... Au total, une équipe de 11 personnes est employée dans ce secteur.

A la COGIP, un nombre de 180 personnes serait employé ( sur les bateaux: 25% guinéens, 75 % étranger). Il y a actuellement 60 permanents et 120 journaliers au maximum. En 1992, il y en aura au minimum 300. Le salaire du maître de pêche pour un gros bateau serait de l'ordre de 1000 à 5000 USD de fixe plus un pourcentage élevé de la production au dessus de 30 tonnes par jours.

Le personnel de la SONIT à Conakry est composé de 18 employés et 5 manutentionnaires. La SONIT emploie, de plus, 24 personnes par bateaux (guinéens + 5 expatriés) et 7 personnes pour le magasin.

La SOPIAG emploie 15 personnes par bateau pour la pêche industrielle et 12 personnes par bateau pour la pêche artisanale avancée.

Au niveau des salaires pour la pêche artisanale avancée, un capitaine gagnerait un fixe de 250000 FG/mois + prime, le premier officier aurait un fixe de 200000 FG/mois + prime de 50000 FG. Le mécanicien a un fixe de 300000 FG/mois + prime de 30000 FG. Les matelots gagnent 94450 FG/mois + prime = 105000 FG/mois. Les salaires de la pêche industrielle seraient comparables, sans prime cependant.

La société ROUGUIMEX emploie 28 à 32 personnes par bateaux. Le staff est composé de 8 personnes.

Le personnel employé et les salaires pratiqués par la SOGUMAR sont les suivants :

- 1 frigoriste: 150 000 FG/mois
- 1 dieseliste: 100 000 FG/mois
- 3 chefs de section : 125 000 FG/mois chacun
- 10 ouvriers: 65000 FG/mois chacun

### 2.5.3.3. Le débarquement

Le coût du débarquement des captures de pêche industrielle, d'après une société visitée, est de 3 USD/tonne plus 40 USD pour l'équipe de déchargement. Le débarquement faisant usage d' une grue coûte 80 USD/ heure. Il faut noter qu'une équipe doit travailler de 8 à 18

heures (paniers de 60 kg) tandis qu'il faut compter pour une grue 2 à 3 heures pour un bateau débarquant 70 tonnes.

Il y a une taxe sur la prestation de service de débarquement (PPS) qui est de 11,11 % de la valeur du service de la société SOAEM.

#### 2.5.3.4. La congélation

Deux tunnels de congélation étaient installés dans les sociétés visitées (NOUVELLE SOGUIPECHE et SOGUIMAR). Le potentiel total de congélation de ces tunnels est de 106 tonnes par jour (24 h). Ces tunnels servent essentiellement pour des prestations de service. Un prix de 25 à 30 fr/ kg de produits à congeler est cité par la société SOGUIMAR.

COGIP prévoit l'installation d'un tunnel de congélation de 3 tonnes par heures.

La congélation à terre semble peu rentable étant donné le coût de l'énergie et des investissements. Il est préférable de l'effectuer en mer sur les bateaux de pêche congélateurs.

Si la pêche artisanale avancée se développe, il y aurait cependant une possibilité de prestation de service pour congeler le poisson frais pêché par cette filière.

#### 2.5.3.5. Le stockage des produits congelés

Pour l'opération de stockage en frigo, le prix pratiqué pour la prestation de service cité par la société SOGUIMAR est de 75 FG/kg/24 h.

La capacité des entrepôts frigorifiques des sociétés visitées atteint 16380 m<sup>3</sup>. Il existent de nombreux autres frigos appartenant à d'autres sociétés ou à des privés. Les sociétés visitées figurent cependant parmi les plus importantes et leur capacité frigorifique représente probablement la majeure partie du potentiel de stockage frigorifique en Guinée. Les entrepôts frigorifiques prévus par les sociétés visitées atteignent une capacité de 10315 m<sup>3</sup> supplémentaire.

Pour le stockage de poissons congelés, il faut compter environ 350 à 600 kg par m<sup>3</sup> en fonction de l'emballage. Si l'on considère 500 kg par m<sup>3</sup>, on obtient une capacité de stockage actuelle de 8190 tonnes pour les sociétés visitées.

### 2.5.3.6. La conservation sous glace

Deux sociétés visitées disposent d'unités de production de glace en paillette totalisant 26 tonnes par jour. Le prix de la prestation de service était de 25 000 FG/tonne de glace chez l'une et 30 000 FG/tonne de glace chez l'autre. Une autre société prévoit l'installation d'une unité de production de 12 tonnes de glace par jour. L'investissement à réaliser pour l'achat de cette unité de production est de l'ordre de 230 000 FF.

L'OPPI produit de la glace en barre à raison de 10 tonnes par jour (potentiel = 29 tonnes par jour) et la commercialise au prix de 1500 FG/barre de 50 kg.

### 2.5.3.7. La transformation des produits

La principale opération de transformation effectuée en Guinée est le fumage.

On dispose ci-après du détail des coûts de fumage par four chorkor pratiqué au centre de Bonffi. Ce centre dépend de l'Office de Promotion de la Pêche artisanale (OPPA).

Les coûts cités concernent une opération de fumage de 5 tonnes de poissons achetés congelés en 2 jours au total (Tableau 20) :

		FG
5 tonnes de poissons congelés:	500 000 FG x 5	2 500 000
bois:		70 000
salaire des femmes préposées au fumage:	20 x 10000 FG	200 000
huile de palme ou d'arachide pour nettoyer :	4 litres x 1000 FG/litre	4 000
pétrole pour l'allumage:	0,5 litres x 700 FG/ litre	350
sciure de bois :		1 000
total des coûts:		2 775 350

Tableau 20 : Coûts du fumage par four chorkor de 5 tonnes de poissons congelés

Au passage, on peut calculer le rendement de cette opération :

Suite à la perte de poids, il reste 5 000 kg x 0,30 à 0,35 % = 1500 kg à 1750 kg vendus entre 1600 et 2000 Fg/ kg.

Pour un poids de 1600 kg de poissons fumés vendus à 1800 FG/ kg, le chiffre d'affaire est de 2880 000 FG. Le bénéfice de l'opération est de  $2\ 880\ 000 - 2\ 775\ 350 = 104\ 650$  FG pour cet exemple.

En général, le bénéfice pour le fumage de 5 tonnes de poissons congelés serait de l'ordre de 100 000 FG.

Pour la prestation de service, le coût est de 100 FG/ kg de frais. Le poisson est envoyé par des sociétés telles que GUMAPECHE, Nouvelle Soguipeche, PGS de même que quelques privés.

Le fumage par le four chorkor de poissons pêchés de façon traditionnelle reviendrait trop cher. L'opération de fumage par ce type de four semble cependant rentable pour des poissons provenant de la pêche industrielle. Le four chorkor permet de plus de fumer de grandes quantités de poissons avec moins d'efforts.

#### 2.5.3.8. Le transport par camions :

Les sociétés visitées possèdent au total 8 camions frigo (à - 25 °c) de 10 à 15 tonnes utiles.

Il semble qu'il n'y ait pas plus d'une dizaine de camions frigos à Conakry.

Nous avons noté une douzaine de camions isothermes parmi les sociétés visitées (de 4 à 30 tonnes). Ces camions conviennent si il y a une chambre froide à l'arrivée (après 3 jours). La conservation est possible pendant 4-5 jours au maximum. La société COGIP prévoit l'utilisation très prochainement de 5 camions isothermes de 30 tonnes et 25 camions isothermes de 10 tonnes.

Quant aux camions ordinaires, il y en auraient 16 à Nzérékoré actuellement. La conservation serait possible pendant 3 jours au maximum.

Un aller-retour pour Nzérékoré coûte 1 million de FG pour un camion frigo . Pour un camion normal, cela coûterait environ 750 000 FG mais la qualité du produit à destination est très mauvaise. Le prix aller retour d'un camion frigo loué est de 1,4 million de FG.

Il faut compter une semaine pour effectuer l'aller-retour Conakry-Nzérékoré (3,5 jours par trajet). Si il y a vente en route, il faut compter 2 semaines.<sup>8</sup>

Pour les carburants utilisés en Guinée, on note aussi que 95 % environ des camions utilisent du diesel. Ceci doit être pris en considération pour les coûts liés à la distribution par camion dans le pays.

#### 2.5.3.9. La distribution :

Il y a plus de 100 mareyeurs ( réunis en coopératives de 10, 20 à 50 personnes). Les groupes de mareyeurs délèguent 2 ou 3 personnes (président, vice-président..) pour effectuer les achats de poissons. A la NOUVELLE-SOGUIPECHE, les achats par les mareyeurs sont de 20 tonnes en général par groupement (soit 1000 cartons). L'achat se fait au comptant (environ 1 million de FG) ou par versement en banque. Ceux-ci louent des camions frigos ou des camions isothermes et vendent le produit en 3 à 15 jours. Les mareyeurs doivent avoir une autorisation d'agrément. Les mareyeurs effectueraient d'importantes marges bénéficiaires de l'ordre de 20, 50 et même 100 % semble t'il. Actuellement, il y a un recensement des mareyeurs en cours en vue de leur organisation.

Outre les mareyeurs, deux sociétés importantes effectuent la distribution de produits piscicoles dans le pays. Il s'agit de COGIP et SONIT.

#### 2.5.3.10. Infrastructures, équipement et produits divers

Il n'est pas possible de détailler en une mission courte les coûts de toutes les infrastructures, équipements et produits intervenant dans le système des pêches parmi lesquels figurent:

- les hangars
- les ateliers et leur équipement
- les groupes électrogènes
- les réserves d'eau douce
- les boîtes frigolites ( 4500 FG/boîte de 18 kg)
- les bacs de stockage et de tri ( 600 000 FG/bac en 1987 , capacité = 400 litres).
- les chariots de congélation

<sup>8</sup> La vente journalière de produits maritimes à Nzérékoré est évaluée à 10 tonnes par jour environ.

- les cartons et plastiques d'emballage
- les caisses isothermes
- l'équipement des travailleurs (tabliers, gants, chapeaux, bottes..)
- des produits divers tels que le bitafisulfite de soude (produit de conservation de la crevette contre le noircissement: environ 50 FG/kg) etc...

#### 2.5.3.11. Les taxes

Il existe diverses taxes pour la pêche. Parmi celles-ci, on peut énumérer celles-ci :

- Taxe maritime<sup>9</sup>
- Taxe de pêche (licence ) pour la pêche industrielle et la pêche artisanale avancée (cfr tableaux 2, 3 et 10)
- Taxe de pêche artisanale (5000 FG/ barque- an payé à la commune)
- Taxe de contrôle sanitaire (en préparation)
- Taxe sur la prestation de service pour le débarquement (11,11 % de la valeur du service)
- Taxe portuaire
- Taxe d'emplacement au marché: le détaillant paye quotidiennement 50 FG par emplacement au marché + une patente annuelle à l'administration des impôts et des finances
- Taxe sur l'exportation (2 % payable en FG)
- Taxe sur l'importation de poissons: elle serait taxée à 25 % <sup>10</sup>.

On remarque qu'il n'y a pas de taxe sur les ventes. D'autre part, la taxe à l'exportation serait rarement acquittée.

#### 2.5.3.12. Les amortissements

Pour les bateaux de pêche industrielle, l'amortissement pris en compte se calcule sur une durée de 10 à 15 ans ou 20 à 25 ans en fonction de l'entretien régulier du bateau et de la politique suivie par l'armateur.

<sup>9</sup> cfr "Arrêté conjoint portant fixation des tarifs de prestation de service au profit de l'agence de navigation maritime." n° 834/MTTP/MEF/SGG/90.

<sup>10</sup> Si la taxe sur l'importation est réduite à 9 %, une société nous a confiée qu'elle abandonnerait le secteur.

Pour la pêche artisanale avancée, l'amortissement serait calculé sur une période de 6 ans environ.

Pour la chaîne de froid, l'amortissement est calculé sur une période de 15 ans environ. Pour les camions, celui-ci est de plus ou moins 5 ans.

### 2.5.3.13. Les taux bancaires

Quelques informations financières sont disponibles pour l'année 1990 (SEP, com. pers.):

Taux débiteur : 24 %

Taux de financement préférentiel : 13 à 15 %

Taux de découvert exceptionnel : 29 %

Taux créditeur : 16 %

En ce qui concerne le crédit maritime, une banque a été créée: la Banque Populaire Guinéo-marocaine. Le taux d'intérêt est à l'étude.

### 2.6. La demande

Selon des estimations récentes, la consommation nationale serait de 45 000 à 50 000 tonnes / an (SEP in MATTHES, 1991). De la composante marine, 85 à 90 % seraient consommés à Conakry et ses environs, laissant environ 6 000 tonnes pour le reste du pays.

La région de Conakry aurait un déficit de 11000 tonnes de poissons/an (DOUCET et ROULLOT, 1990).

La consommation par habitant varie énormément. La moyenne nationale serait de 8,5 kg/habitant-an. En basse Guinée, elle atteindrait 20 kg/habitant-an et en haute Guinée moins de 5 kg/habitant-an (MATTHES, 1991).

Une famille de fonctionnaire dépenserait à Conakry environ 500-600 FG/jour en poissons soit environ 16000 FG/ mois. Ceci ne peut certes pas être extrapolé car le salaire d'un gardien est de l'ordre de 10-15000 FG/ mois et le salaire d'un chauffeur de l'ordre de 25000 FG/ mois.

La demande solvable ne serait pas importante. Ce point devrait faire l'objet d'une étude particulière dans l'avenir.

En ce qui concerne la demande dans l'intérieur du pays, on dispose de très peu d'informations. On note ici que l' " absorption " actuelle serait de 10 tonnes par jours dans une ville lointaine telle que Nzérékoré. D'après un distributeur rencontré, les ventes pourraient augmenter en rayonnant de Nzérékoré avec des camionnettes. A Nzérékoré, les gens sont habitués de consommer du poisson, pas à Lamu.

Certains examinent le potentiel de la demande en fonction du nombre de chambre froides installés dans d'autres pays. En côte d'Ivoire par exemple, il y a 10 à 15 chambres froides par préfecture.

### 2.7. Les prix

Un projet est prévu pour suppléer notamment au manque d'information concernant la structure des prix . Pour la planification et l' organisation du secteur des pêche, il serait utile de connaître les prix par produits, par espèces, par zones géographiques....

Actuellement, il existe des prix fixés pour les poissons marins pêchés par pêche industrielle. Ils sont répartis en fonction de 3 catégories :

- pour la première catégorie: 600 FG/kg
- pour la seconde catégorie: 550 FG/kg
- pour la troisième catégorie: 450 FG/kg

Les prix pratiqués varient beaucoup à l'intérieur du pays et se situent entre 375 FG/kg (petits poissons) et 2 300 FG/ kg. Ils atteindraient même 3000 FG par kg pour les grands poissons en Guinée Forestière (MATTHES, 1991)<sup>11</sup>.

Le poisson de mer congelé vendu à 600 FG/ kg coûte 700-750 FG/ kg à l'intérieur du pays.

Outre la variation géographique, il existe une variation saisonnière également. Ainsi, en haute Guinée, le prix moyen du poisson est de 600 FG/ kg en saison de pêche et de 1 100 FG/ kg en saison de hautes eaux et en saison froide (décembre/février).

Des prix de divers produits sont cités dans MAHY, KABA et CAMARA, 1989 . Nous avons majoré ces prix de 40 % (basé sur l'évolution du prix du riz) pour estimer les prix en 1991.

	<u>FG</u>	<u>EG</u>
	1989	1991 (estimation )
Bonga frais (5 à 6 pièces /kg)	50	70 (100 à Conakry)
Bonga 1/2 fumé (8 pièces/kg)		
= sardinelle	100	140
Bonga fumé (7 pièces/ kg)	100	140
= ethmalose		
Machoiron frais (1 pièce de 2,5 kg)	500	700
Machoiron fumé (1 pièce)	900	1260
Capitaine et démersaux (5 kg)	500	700
Aileron de requin et ranguitare	6000	8400

D'autres prix pratiqués à Conakry nous ont été cités au cours de la mission :

Poissons pélagiques frais:	100 - 200 FG/kg (pas de glace)
Poissons pélagiques fumés:	500 FG/ kg
(Poissons démersaux congelés:	12000 FG/ cartons de 20 kg, soit 600 FG/kg
Poissons démersaux:	400-500-600 FG/kg
	1000-1700 FG/ kg de dorade
(vente aux expatriés, aux hôtels, à l'exportation)	
Poissons démersaux fumés:	2000 FG/ kg

D'une manière générale, le poisson fumé serait vendu à un prix de 1600-2000 FG/kg.

Dans le pays, le prix atteindrait 2200 FG/kg pour le poisson fumé.

Quelques prix de poissons frais pour l'exportation nous ont été cités dans une société :

(Prix FOB à Conakry)

Pagre- dorade	20 - 22 FF
Vivaneaux- carpes rouges	24 FF
Thiofs- Mérours vidés	20 FF
Vivaneaux étêté et vidé	20 FF
Badèches	30 FF
Badèches vidées	32 FF
Capitaine portion	19 FF
Barracuda portion	19 - 22 FF
Capitaines vidés	19 - 22 FF
Capitaine étêté et vidé	20 - 23 FF
Longe de capitaine	22 FF

Longe de barracuda	22 FF
Steack de capitaine	23 FF
Filet de bar	20 FF
Filet d'ombrine	20 FF
Filet de sole	30-32 FF
Soles prêtes à cuire (PAC)	25 FF
Soles entières	20 FF
Filets de turbot	30 - 35 FF
Filets de dorade	30 - 35 FF
Filets de barracuda	22 FF
Filets de Mérrou	35 FF

Des informations complémentaires sur les prix du poisson en Guinée et pour l'exportation de poissons entiers figurent à l'annexe 1. Les pélagiques ou 1/2 pélagiques ont en général peu de valeur commerciale.

Il est parfois utile de comparer le prix du poisson avec celui de la viande: la viande (1600 FG/kg à 2500 FG/kg) à Conakry est trois fois plus chère que le poisson. A Nzérékoré, la viande coûte environ 1100 FG/kg).

D'une manière générale, tous les intervenants rencontrés, aussi bien des entreprises privées que de l'" Union Nationale des Entreprises de Pêche, des Mareyeurs et Activités Connexes " semblent demander une libéralisation de ces prix.

Pour certains, les prix par catégories ne seraient pas des prix maximaux mais des prix indicatifs. Il nous a semblé cependant qu'il existe des interprétations différentes à ce propos, plusieurs intervenant se plaignant de prix fixés. Ce problème n'étant cependant pas traité par la présente mission, nous ne faisons que l'évoquer.

### 3. Application de la méthode MEPS

#### 3.1. Les composantes du système

Afin d'identifier les composantes du système des pêches utilisées dans le programme MEPS, on peut d'abord examiner une représentation simplifiée des étapes principales du système (figure 8). Celles-ci peuvent être classées en étapes principales : la pêche proprement dite (1), la transformation des produits de la pêche (2) et la distribution et/ou la vente des produits (3). Les produits peuvent cependant être achetés par des personnes ou des sociétés n'en pratiquant pas eux-même la pêche afin d'être transformés et/ou revendus (à l'exportation par exemple ou pour la distribution par les mareyeurs). C'est pourquoi figure une étape d'achat sur ce schéma (4).<sup>12</sup>

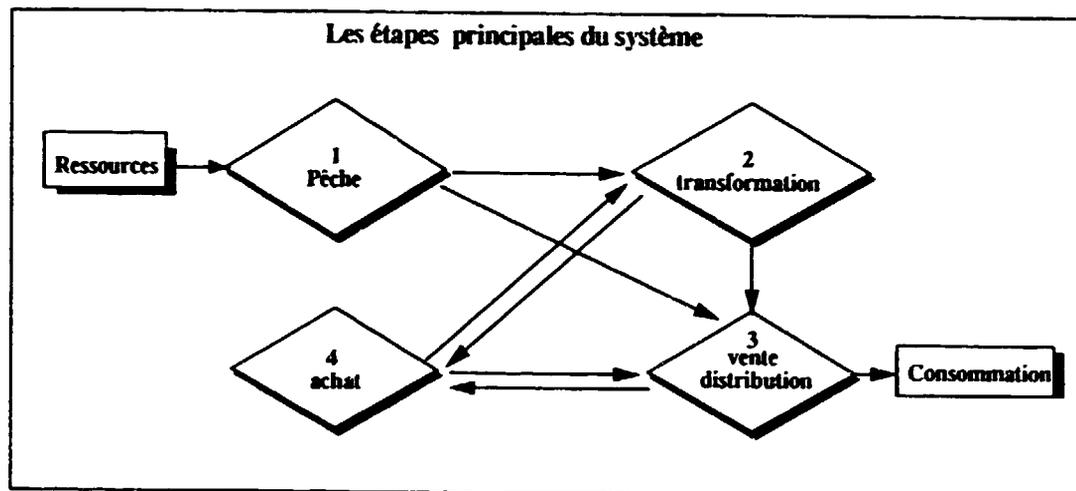


Figure 8 : Schéma des étapes principales du système des pêches.

Nous pouvons maintenant examiner plus en détail ces 4 étapes principales au tableau 21.

Comme indiqué dans ce tableau, la pêche est subdivisible elle-même en :

- 4 types principaux de pêche (PI, PAA, PATM, PATC)
- 4 statuts (guinéens, affrétés, consigné et CEE) (+ 2 options : "tous statuts confondus" ou "indéterminé")

<sup>12</sup> Il ne s'agit donc pas de l'achat par le consommateur final

- 10 catégories de bateaux ou techniques de pêche au minimum <sup>13</sup> (poissonniers, crevettiers, ...)
- 10 catégories de produits au moins (poissons, céphalopodes, crustacés...) <sup>14</sup>
- plusieurs sociétés ou groupes de pêcheurs (Nouvelle-Sogui pêche, Sopiag...) <sup>15</sup>

L'étape de transformation du poisson peut être subdivisée en :

- 10 catégories de produits au moins (poissons, céphalopodes, crustacés...)
- 2 types au moins de produits au départ (frais ou congelé)
- 8 types au minimum de produits transformés (congelé, fumé, fileté...)
- 5 localisations de transformation (sur le bateau, à Conakry, le long de la côte...)
- plusieurs "transformateurs" de poissons (sociétés, groupements, privés...)

Les flux de vente ou de distribution peuvent être subdivisés en :

- 10 catégories de produits au moins (poissons, céphalopodes, crustacés...)
- 8 types au minimum de produits vendus (frais, congelé, fumé...)
- 5 destinations au moins pour le produit (Conakry, pays, exportation ...)
- 6 types de transports pour la vente (camion frigo, camion isotherme, avion,...)
- plusieurs sociétés ou groupes de vendeurs-distributeurs (COGIP, groupes de mareyeurs...)

Quant aux flux prenant leur origine non pas dans la pêche mais dans l'achat de produits, leur identification peut se faire en :

- 10 catégories de produits au moins (poissons, céphalopodes, crustacés...) <sup>14</sup>
- 8 types au minimum de produits achetés (frais, congelé, fumé...)
- 6 origines au moins pour le produit acheté (PI, PAA, PATM, PATC, importation ...)
- 6 types de transports lors de l'achat (camion frigos, camions isotherme, avion,...)
- plusieurs sociétés ou intervenants achetant du poisson pour le vendre ou le transformer préalablement (Nouvelle Sogui pêche, Soguimar, ...)

<sup>13</sup> En fonction des informations disponibles, des catégories supplémentaires pourraient apparaître: catégorie de puissance des moteurs des bateaux pour chaque type de pêche (influence au niveau des captures), type de pirogue ou de barque de pêche artisanale (longueur, puissance du moteur...)

<sup>14</sup> Cette liste pourra être allongée lorsque les produits seront identifiés par espèces ou groupes d'espèces.

<sup>15</sup> La liste ne reprend ici que les sociétés visitées lors de la mission; elle devrait être complétée.

Il existe donc en théorie un grand nombre de composantes. Cependant toutes les combinaisons n'existent pas en réalité. L'observation du diagramme de base préliminaire de la figure 7 permet d'identifier les principales composantes du système des pêches en Guinée (sans présenter tous les flux au niveau des sociétés de pêche).

Il importe maintenant de voir comment on peut classer ces composantes pour mieux les identifier afin de les étudier et comment choisir les composantes ou leur combinaison.

### 3.2 Codification possible des composantes

Il nous semble utile de proposer ici une codification des composantes de la pêche. L'objectif d'une telle codification est double :

- identifier de façon claire les composantes auxquelles elles se rattachent.
- classifier l'information (quantités de produits, coûts, prix de vente...) pouvant ainsi être traitée rapidement.

Pour le traitement de cette information il est important d'insister sur l'utilité incontestable de l'outil informatique qui s'impose pour les manipulations de données aussi nombreuses.

Le système de codification proposé est simple. Chaque étape principale peut recevoir un code chiffré x l'identifiant telle que <sup>16</sup> :

<u>ETAPE</u>	<u>CODE x</u>
Pêche	1
Transformation	2
Vente	3
Achat	4

<sup>16</sup> D'autres systèmes combinant les étapes peuvent être imaginés s'il s'avèrent plus appropriés. Une classification combinant les étapes peut être définie par les flux suivants:

<u>COMBINAISONS D'ETAPES</u>	<u>CODE</u>
Pêche- vente	1
Pêche-transformation-vente	2
Achat - vente	3
Achat - transformation -vente	4

Ceci conduirait à un système de composantes intégrées (exemple "poisson frais produit par la PAA et vendu à Conakry"). Une table de composantes codifiées pourrait alors être redéfinie bien que cela ne soit pas strictement nécessaire si les codes définis au tableau 21 sont combinés entre-eux.

On peut ensuite attribuer un code pour chaque sous-catégorie d'information par étapes selon la notation x / A B C D E (où le point représente un indice à un ou deux chiffres).

Pour la pêche, on obtient ainsi un code du type 1/A B C D E

La lettre A est une indice pour le type de pêche pouvant prendre les valeurs suivantes :

- A = 1 pour la pêche industrielle (PI)
- A = 2 pour la pêche artisanale avancée (PAA )
- A = 3 pour la pêche artisanale traditionnelle maritime (PATM)
- A = 4 pour la pêche artisanale traditionnelle continentale (PATC)

La lettre B est un indice pour le statut de pêche.

La lettre C est un indice pour la catégorie de bateaux ou de techniques de pêche (elle est représentée par 2 chiffres du fait que 10 catégories au moins sont reprises dans la liste au tableau 21).

La lettre D est un indice pour le produit pêché (poisson, poisson éventuellement détaillé au niveau des catégories, crustacés...)

La lettre E est un indice pour la société ou le groupe de pêcheurs considéré (deux chiffres au moins).

Le détail des catégories pour chacun de ces indices est présenté au tableau 21 où l'on trouve aussi les codes pour les étapes de:

- |                      |               |
|----------------------|---------------|
| - transformation     | 2 / A B C D E |
| - vente-distribution | 3 / A B C D E |
| - achat              | 4 / A B C D E |

Exemple d'utilisation : le poisson frais acheté par la Nouvelle-Soguipeche auprès des pêcheurs traditionnels constitue une composante identifiée par le code : 4/01 139 01.

Des combinaisons peuvent être faites entre les composantes de base si cela s'avère préférable. Une combinaison évidente concerne la pêche industrielle qui effectue la transformation du produit frais en produit congelé en mer et pour lequel, il est difficile de disposer du détail des deux opérations. On a ainsi une composante combinée pêche et transformation comprenant les composantes 1/11 01 01 01 + 2/01 111 01 par exemple pour la NOUVELLE SOGUIPECHE ou 1/11 01 01 02 + 2/01 111 02 pour la COGIP.

1/ABCDE		1/ Pêche								
critère code	A	Type de pêche	B	Statut	C	Catégorie	D	PRODUIT	E	Sociétés/pêcheurs
	1	PI	0	tous statuts	00	toutes catégories	00	tous produits	00	toutes incluses
	2	PAA	1	guinéens	01	poissonnier	01	poisson	01	Nouvelle Sogui pêche
	3	PATM	2	affrétés	02	poissonnier - crevettier	02	poisson 1 <sup>o</sup> catégorie	02	Cogip
	4	PATC	3	consignés	03	poissonnier - pélagique	03	poisson 2 <sup>o</sup> catégorie	03	Sopiag
			4	CEE	04	palangrier - collecteur	04	poisson 3 <sup>o</sup> catégorie	04	Rouguimex
			5	indéterminé	05	cephalopodier	05	poisson 4 <sup>o</sup> catégorie	05	Alsamaly
					06	filet maillant PAA	06	céphalopode	06	Sonit
					07	palangrier PAA	07	crevettes	07	autres
					08	chalutier PAA	08	autres crustacés	08	pêcheurs traditionnels
					09	pirogue motorisée	09	autre produits	09	coopérative
					10	pirogue non motorisée	10	indéterminés	10	indéterminé

2/ABCDE		2/ Transformation								
critère code	A	PRODUIT	B	Etat du produit d'origine	C	Etat du produit transformé	D	Lieu de transformation	E	Sociétés/pêcheurs
	00	tous produits	1	frais	1	congelé	0	Guinée	00	toutes incluses
	01	poisson	2	congelé	2	fumé	1	bateau	01	Nouvelle Sogui pêche
	02	poisson 1 <sup>o</sup> catégorie			3	fileté	2	Conakry	02	Cogip
	03	poisson 2 <sup>o</sup> catégorie			4	éviscéré	3	côte	03	Sopiag
	04	poisson 3 <sup>o</sup> catégorie			5	étêté	4	intérieur du pays	04	Rouguimex
	05	poisson 4 <sup>o</sup> catégorie			6	séché	5	indéterminé	05	Alsamaly
	06	céphalopode			7	salé			06	Sonit
	07	crevettes			8	autre			07	autres
	08	autres crustacés							08	pêcheurs traditionnels
	09	autre produits							09	coopérative
	10	indéterminés							10	indéterminé

3/ABCDE		3/ Vente et/ou distribution								
critère code	A	PRODUIT	B	Type de produit vendu	C	Destination	D	Moyen de transport pour la vente	E	Sociétés/pêcheurs
	00	tous produits	0	tous types	0	toutes destinations	0	tous transports	00	toutes incluses
	01	poisson	1	frais	1	Conakry	1	camion frigo	01	Nouvelle Sogui pêche
	02	poisson 1 <sup>o</sup> catégorie	2	congelé	2	intérieur du pays	2	camion isotherme	02	Cogip
	03	poisson 2 <sup>o</sup> catégorie	3	fumé	3	exportation Afrique	3	camion non isolé	03	Sopiag
	04	poisson 3 <sup>o</sup> catégorie	4	fileté	4	exportation Europe	4	camion indéterminé	04	Rouguimex
	05	poisson 4 <sup>o</sup> catégorie	5	éviscéré	5	autre destination	5	bateau	05	Alsamaly
	06	céphalopode	6	étêté			6	avion	06	Sonit
	07	crevettes	7	séché			7	sans transport	07	autres
	08	autres crustacés	8	salé			8	autre	08	pêcheurs traditionnels
	09	autre produits	9	autre			9	indéterminé	09	coopérative
	10	indéterminés							10	indéterminé

4/ABCDE		4/ Achat								
critère code	A	PRODUIT	B	Type de produit acheté	C	Origine	D	Moyen de transport pour l'achat	E	Sociétés/pêcheurs
	00	tous produits	0	tous types	0	toutes origines compr	0	tous transports	00	toutes incluses
	01	poisson	1	frais	1	PI	1	camion frigo	01	Nouvelle Sogui pêche
	02	poisson 1 <sup>o</sup> catégorie	2	congelé	2	PAA	2	camion isotherme	02	Cogip
	03	poisson 2 <sup>o</sup> catégorie	3	fumé	3	PATM	3	camion non isolé	03	Sopiag
	04	poisson 3 <sup>o</sup> catégorie	4	fileté	4	PATC	4	camion indéterminé	04	Rouguimex
	05	poisson 4 <sup>o</sup> catégorie	5	éviscéré	5	importation Afrique	5	bateau	05	Alsamaly
	06	céphalopode	6	étêté	6	importation Europe	6	avion	06	Sonit
	07	crevettes	7	séché	7	autre origine	7	sans transport	07	autres
	08	autres crustacés	8	salé	8	indéterminé	8	autre	08	pêcheurs traditionnels
	09	autre produits	9	autre			9	indéterminé	09	coopérative
	10	indéterminés							10	indéterminé

Tableau 21 : Détail des étapes de pêche, transformation, vente et/ou distribution et achat des produits de la pêche.

Les codes peuvent servir à identifier des composantes du système (ex: 1/21 08 01 00 : pêche artisanale avancée, statut guinéen, chalutier, captures de poissons, toute sociétés confondues; 2 01 220 00 : transformation de poisson congelé en poisson fumé en Guinée) (le code 0 sert pour toutes les catégories confondues) (PI = pêche industrielle, PAA = pêche artisanale avancée, PATM et PATC = pêches artisanales traditionnelles maritime et continentale).

D'autre part, l'objectif peut ne pas être la comparaison de sociétés mais plutôt de catégories de pêche, la combinaison choisie serait alors 1/11 01 01 00 + 2/01 111 00. Les chiffres 00 (code E de l'opération de pêche pour les sociétés) signifie que toutes les sociétés sont confondues.

De la même façon, on peut vouloir n'évaluer que les types de pêche principaux. On peut alors considérer la composante 1/10 00 00 00 pour la pêche industrielle, la composante 1/20 00 00 00 pour la pêche artisanale avancée, la composante, 1/30 00 00 00 pour la pêche artisanale traditionnelle maritime et 1/40 00 00 00 pour la pêche artisanale traditionnelle continentale.

Les composantes sont caractérisées en général par deux types de variables (cfr fiches aux annexes 28 à 31) :

- les quantités annuelles de produits transitant par la composante
- les coûts annuels de la composante

Pour les composantes correspondant à l'étape de vente (fiche en annexe 30), on note un troisième type de variable :

- le prix par unité de produit pour une année donnée

### 3.3 Choix des composantes à étudier (niveaux de désagréations)

Le choix des composantes doit être effectué par l'utilisateur en fonction de l'information disponible et des objectifs poursuivis. On peut en effet étudier le système des pêches par le programme MEPS à divers niveaux de "désagrégation" :

Plusieurs niveaux de "désagrégation" (ou définitions de plus en plus précises et détaillées de l'information) pour les activités de pêche peuvent être identifiés. On note par ordre croissant:

Niveau :	code :	exemple :
1. Par type de pêche (exemple: Pêche industrielle)	1/A....	11/1 0 00 00 00
2. Par statut de pêche (exemple: statut guinéen)	1/AB...	11/1 1 00 00 00
3. Par catégorie de bateau (exemple: poissonnier)	1/ABC..	11/1 1 01 00 00.
4. Par produit (exemple: poisson)	1/ABCD.	11/1 1 01 01 00
5. Par société (exemple : Nouvelle Sogui pêche)	1/ABCDE	11/1 1 01 01 01

Le niveau le plus détaillé dans cet exemple est le niveau de la société. Il pourrait s'agir aussi d'une coopérative de pêcheurs ou d'un autre intervenant .

Au niveau de la planification générale des pêches, les niveaux qui semblent les plus intéressants a priori sont les niveaux 1 et 2 ("types de pêche" et "statuts de pêche").

Cependant, il est important d'insister que, même si l'on choisi un niveau de désagrégation peu important, il est essentiel de disposer d'information collectée aux niveaux de base tels que ceux des sociétés de pêche et des pêcheurs individuels, acteur principaux du système des pêches, afin de servir comme exemple pour les filières correspondantes. Ainsi, la structure des coûts de pêche des bateaux de la Nouvelle Sogui pêche (tableau 16) peut servir d'exemple de coûts pour les bateaux de statut guinéens si l'on choisi le niveau 2 d'analyse du système ou d'exemple pour la pêche industrielle en général si l'on choisi le niveau 1. Dans ce dernier cas, on vérifiera si la structure des coûts est similaire avec d'autres sociétés. Il est possible que l'extrapolation soit difficile étant donné les situations d'exploitation différentes (exemple de la société d'affrètement COGIP qui ne paye pas directement le fuel mais rétrocède 85 % de la production à l'armateur). Il s'agira alors soit d'effectuer le meilleur compromis possible pour estimer les coûts moyens de production des unités de pêche industrielle, soit de choisir le niveau 2 de désagrégation du système des pêches (composantes différenciées par statuts de pêche).

On présente ci-après les diagrammes de base préliminaires de 5 sociétés de pêche visitées. Ils devraient être confirmés et si possible complétés avec les intéressés. Ils permettent d'illustrer concrètement les principes d'identification de composantes et de codification proposés. Il est clair que de nombreuses sociétés n'ont pu être visitées. On trouvera aux annexes 28 à 31 des fiches de collecte de renseignements permettant de compléter les informations non seulement au niveau des flux existants mais aussi au niveau des variables : quantités de produits, coûts et prix unitaires.

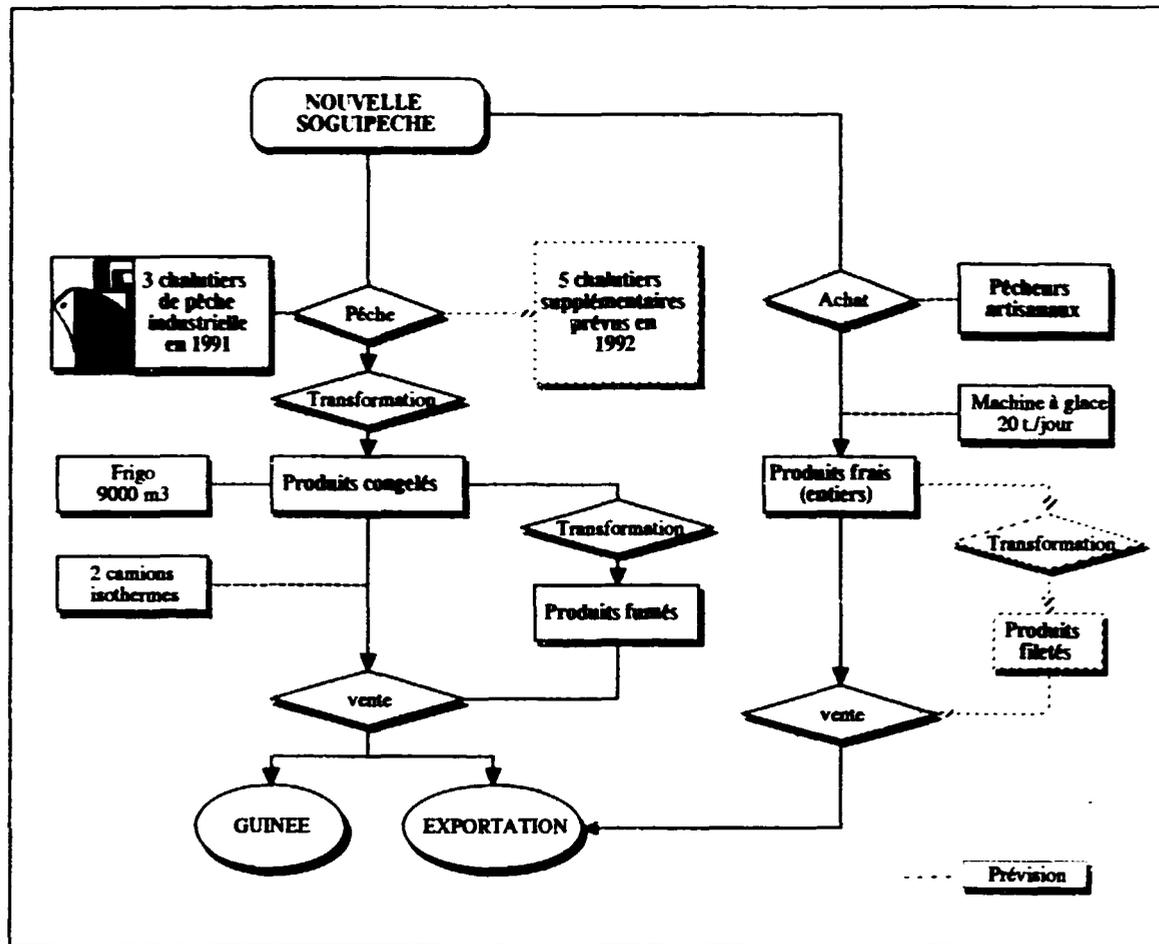


Figure 9 : Diagramme de base pour la société de pêche NOUVELLE-SOGUIPECHE. (cfr aussi la figure 7)

Les composantes principales identifiables pour cette société sont les suivantes (cfr codes au tableau 21) :

Composante de pêche

= "pêche industrielle - statut guinéen - poissonnier" (code 1/11 01 01 01).

Composantes de transformation

= "transformation de poissons frais en congelés en mer" (code 2/01 111 01)

= "transformation de poissons congelés de troisième catégorie en poissons fumés à Conakry" (code 2/04 222 01)

Composantes d'achat :

= "achat de poisson frais de première catégorie pêchés via la pêche artisanale traditionnelle afin de l'exporter en Europe transport à l'achat indéterminé" (code 4/01 139 01).

Composantes de vente :

= "vente congelé - toutes catégories confondues à Conakry sans transport à la vente" (code 3/00 217 01)

= "vente congelé - toutes catégories confondues pour export Europe par bateau" (code 3/00 245 01)

= "vente de produit frais de première catégorie acheté à Conakry pour export en Europe par avion" (code 3/02 01 36 01)

Note :

1. Pour le programme MEPS, les coûts unitaires des composantes par sociétés peuvent servir d'exemple pour des composantes plus générales, en fonction des objectifs, du niveau de précision recherché et de la disponibilité des données.

2. Des composantes combinées peuvent aussi être utilisées (pêche-transformation-vente de congelé par exemple).

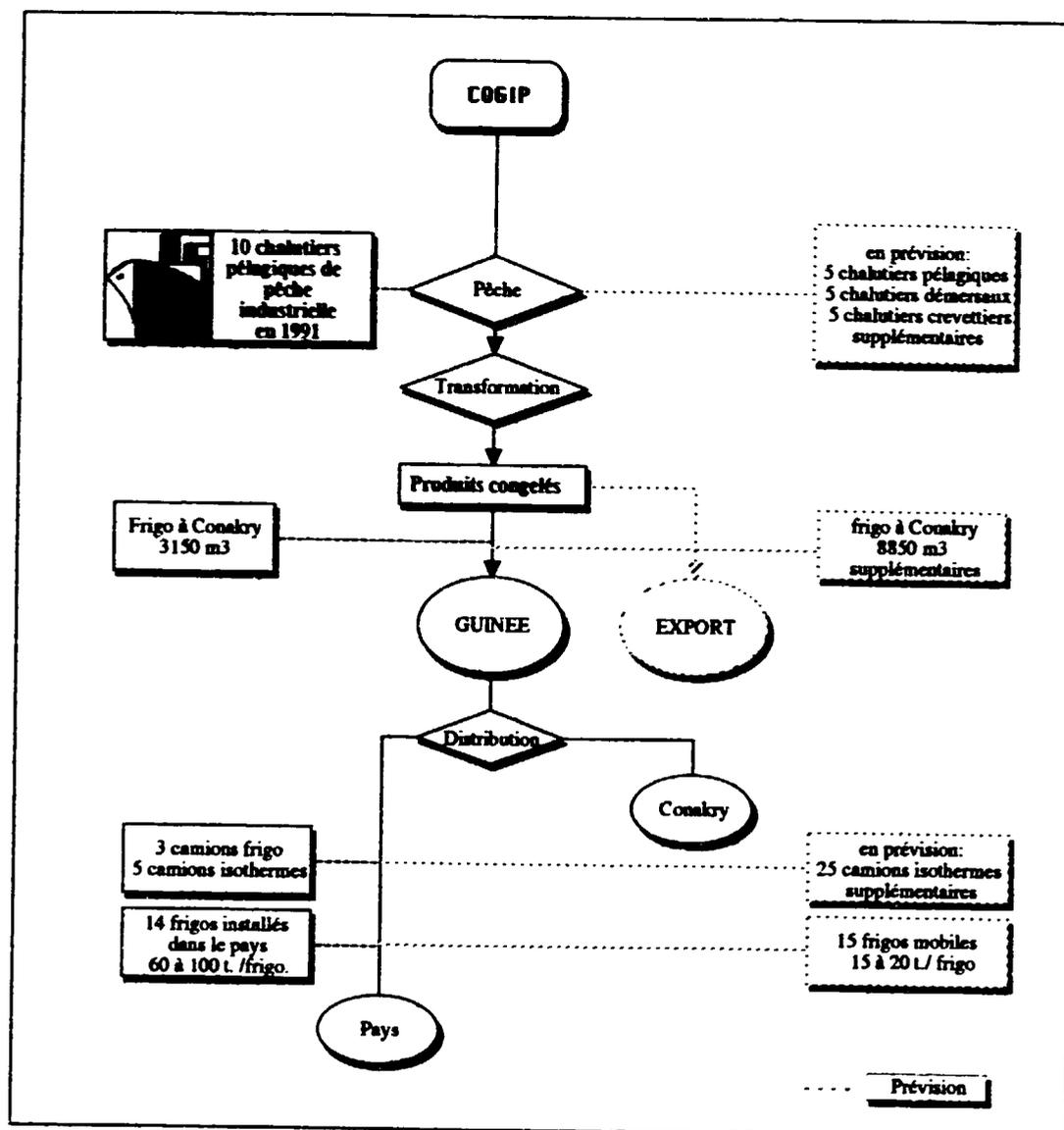


Figure 10 : Diagramme de base pour la société de pêche COGIP (cfr aussi la figure 7).

Les composantes principales identifiables pour cette société sont les suivantes (cfr codes au tableau 21) :

Composante pêche:

= "pêche industrielle - statut affrété - poissonnier pélagique - COGIP" (code 1/12 03 01 02)

Composante transformation:

= "transformation de poisson frais en congelé, en mer" (code 2/01 111 02)

Composantes vente-distribution :

= "vente congelé - toutes catégories à Conakry, transport indéterminé" (code 3/00 219 02)

= "vente congelé- toutes catégories dans le pays par camion frigo" (code 3/00 221 02)

= "vente congelé- toutes catégories dans le pays par camion isotherme" (code 3/00 222 02)

Note :

1. Pour le programme MEPS, les coûts unitaires des composantes par sociétés peuvent servir d'exemple pour des composantes plus générales, en fonction des objectifs, du niveau de précision recherché et de la disponibilité des données.

2. Des composantes combinées peuvent aussi être utilisées (pêche-transformation-vente de congelé par exemple).



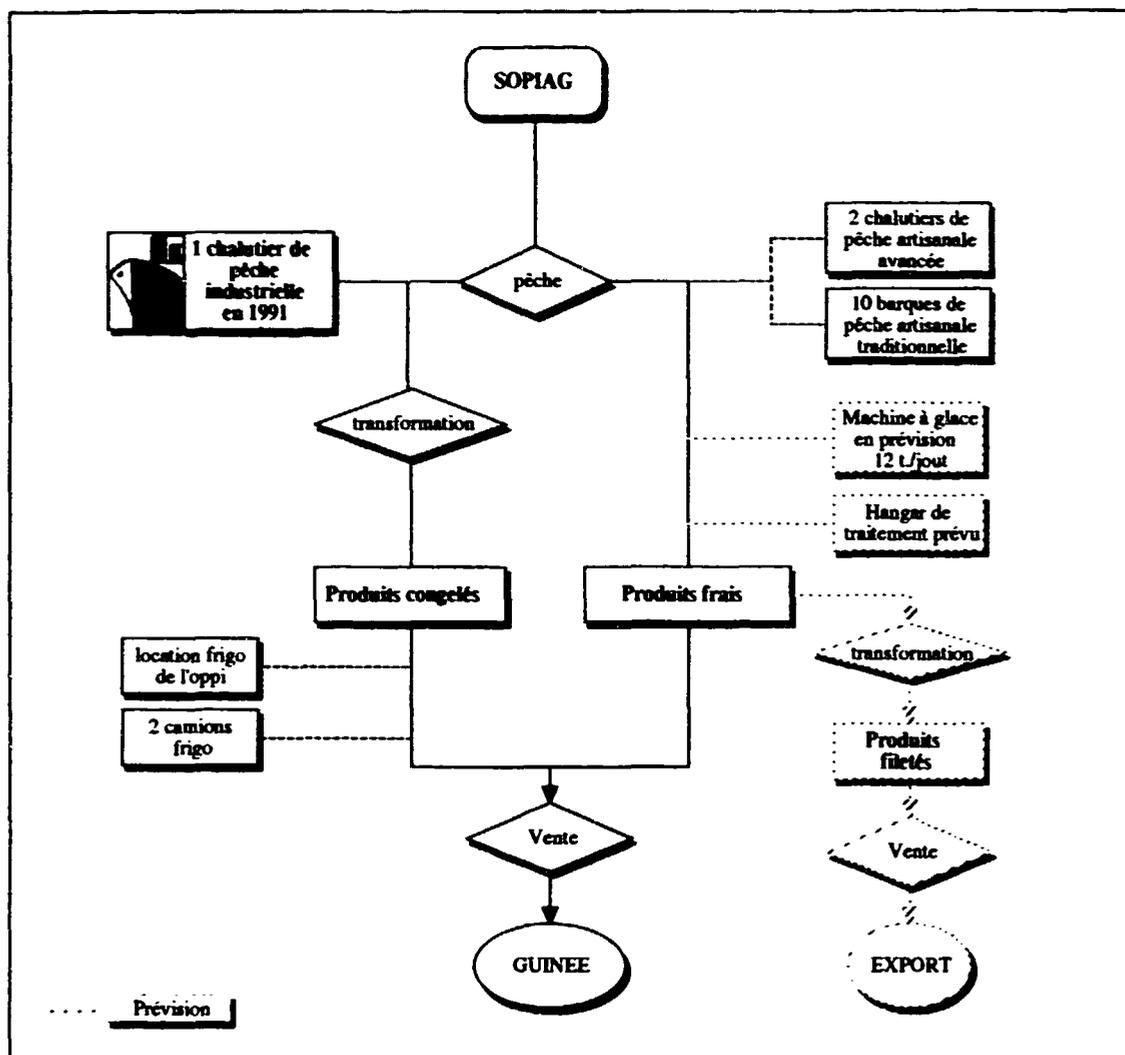


Figure 12 : Diagramme de base pour la société de pêche SOPIAG (cfr aussi la figure 7).

Les composantes principales identifiables pour cette société sont les suivantes (cfr codes au tableau 21) :

Composante pêche:

- = "pêche industrielle - statut guinéen - poissonnier" (code 1/11 01 01 03)
- = "pêche artisanale avancée- statut guinéen- chalutier" (code 1/21 08 01 03)
- = "pêche artisanale traditionnelle - pirogue motorisée" (code 1/31 09 01 03)

Composante transformation:

- = "transformation de poisson frais en congelé en mer" (code 2/01 111 03)

Composante vente :

- = "vente de poissons toutes catégories confondues, congelé, à Conakry par camion" (code 3/01 214 03)
- = "vente de poissons toutes catégories confondues, frais, à Conakry par camion" (code 3/01 114 03)

Note :

1. Pour le programme MEPS, les coûts unitaires des composantes par sociétés peuvent servir d'exemple pour des composantes plus générales, en fonction des objectifs, du niveau de précision recherché et de la disponibilité des données.
2. Des composantes combinées peuvent aussi être utilisées (pêche-transformation-vente de congelé par exemple).

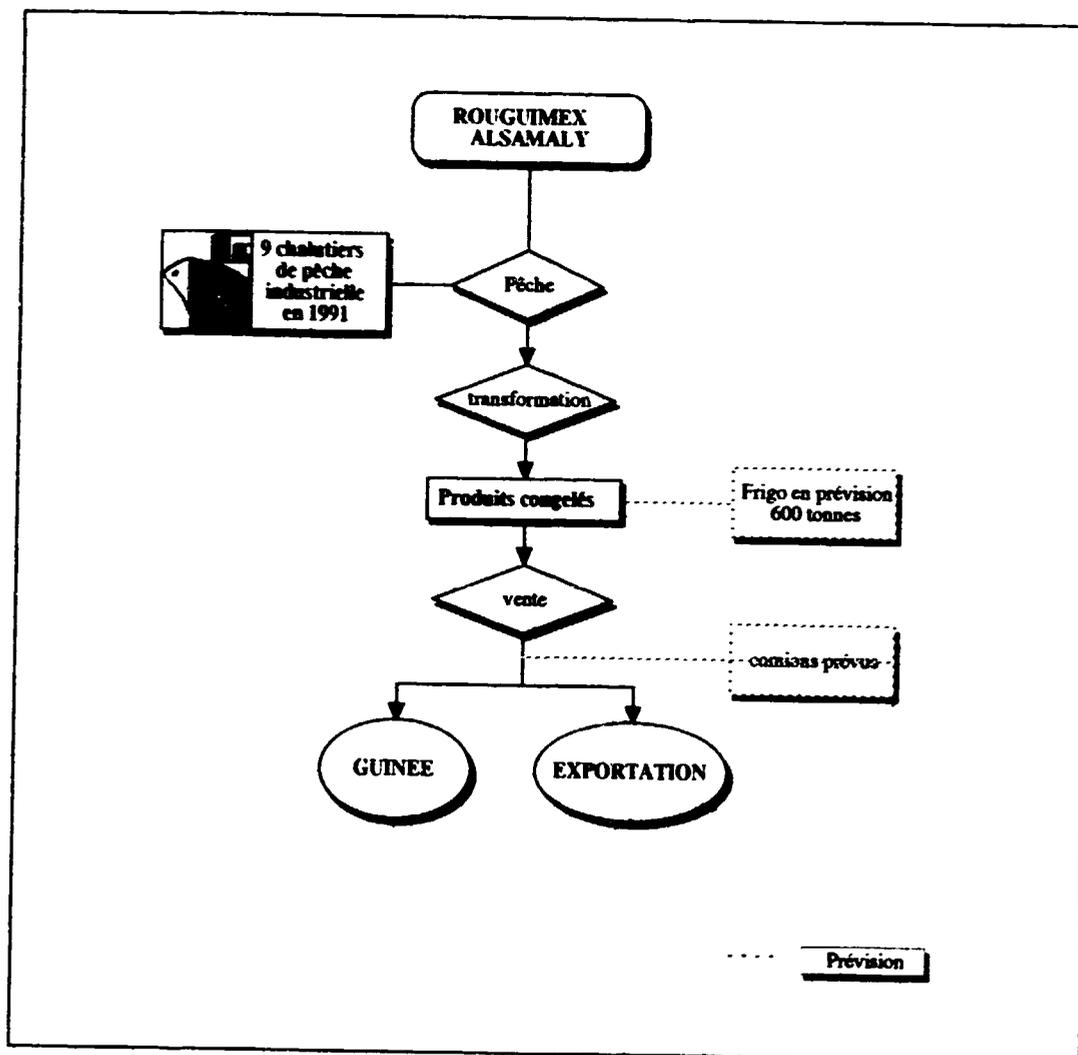


Figure 13 : Diagramme de base pour les société de pêche ROUGIMEX ou ALSAMALY (cfr aussi la figure 7).

Les composantes principales identifiables pour cette société sont les suivantes (cfr codes au tableau 21) :

Composante pêche:

= " pêche industrielle, statut guinéen, poissonnier crevettier " (code 1/11 02 00 04) (ou 1/11 02 00 05)

Composante transformation:

= " transformation de produits frais en congelé, en mer "(code 2/00 111 04 ) (ou 2/00 111 05)

Composantes vente :

= " vente produits toutes catégories confondues congelés , à Conakry " (code 3/00 219 04)

= " vente crevettes congelées, pour export Europe " (code 3/07 249 04)

Note:

1. Pour le programme MEPS, les coûts unitaires des composantes par sociétés peuvent servir d'exemple pour des composantes plus générales, en fonction des objectifs, du niveau de précision recherché et de la disponibilité des données.

2. Des composantes combinées peuvent aussi être utilisées (pêche-transformation-vente de congelé par exemple).

#### 4. Note sur la méthodologie de collecte de l'information et son traitement

##### 4.1 Méthode générale

Les étapes principales pour la collecte d'informations concernant le système des pêches peuvent être décrites selon la séquence suivante:

1. Identification des catégories et des divisions existantes pour les activités de:

- pêche
- transformations
- vente-distribution
- achat de poisson.

( exemple: tableau 21)

2. Etablissement du **diagramme de base** et identification des composantes élémentaires du système des pêches .

3. Quantification des flux de produits transitant par les diverses composantes.

4. Choix d' intervenants (sociétés, pêcheurs...) représentatifs de chaque composantes importantes en présence.

5. Enquête auprès des intervenants types afin de détailler autant que possible :

- les moyens de production ..... (fiche en annexe 28 )
- les produits et les quantités
  - pêchées ..... (fiche en annexe 29 )
  - traitées ..... (fiche en annexe 30 )
  - commercialisées (vente et/ou distribution) ..... (fiche en annexe 31 )
  - achetées<sup>17</sup>..... (fiche en annexe 32 )
- les coûts de production associés à ces produits..... ( annexes 29 à 32 )
- les prix de vente des produits..... ( annexe 31 )

<sup>17</sup> Il s'agit non pas de l'achat par le consommateur final mais par un intermédiaire désirant revendre le produit sans ou avec transformation préalable (cfr figure 8).

Cette liste n'est pas limitative. Il importe de pouvoir identifier tous les flux de produits selon la grille identifiée par exemple au tableau 21. Il est important d'essayer de bien différencier les quantités traitées par ces intervenants et les coûts afférents à chaque type de produits (congelés, frais, filetés..).

Il n'est pas toujours possible d'obtenir la structure des coûts détaillées dans les sociétés. Il est alors conseillé de détailler dans la mesure du possible les coûts fixes et variables supportés par les sociétés visitées afin de pouvoir reconstituer cette structure de coûts dans la mesure du possible.

Pour réunir ces informations auprès des intervenants, il est conseillé de procéder à l'aide de fiches telles que celles présentées aux annexes 28 à 32.

Pour chaque question du programme MEPS, on réunira les informations nécessaires notamment en ce qui concerne la demande des produits sur le marché (étude spécifique à réaliser) et des informations générales de type économiques. Ici aussi, il est conseillé d'utiliser des fiches permettant d'uniformiser la collecte d'informations. Certaines seront remplies par les intéressés directement, d'autres par des enquêteurs. Le tout sera centralisé au SEP ou vers toute unité désignée pour l'encodage informatique des données et leur traitement.

Si une classification du type de celle présentée (tableau 21) est adoptée, elle permettra de faciliter grandement le traitement informatique à tous niveaux de besoins (réalisation de listes correspondant à tels ou tels critères, comparaison entre quantités vendues en Guinée, exportées ou vendues à Conakry et dans le pays, rentrées financières attendues pour chaque catégorie, estimation des captures...). La liste des possibilités est très grande. De plus, on peut éventuellement réunir l'information de plusieurs années dans un même fichier (exemple: ajout d'un code (92) pour l'année 1992 aboutissant à une composante du type 1/ABCDE-92). Une gestion dynamique de l'information dans le temps est ainsi facilitée pour percevoir l'évolution de tel ou tel aspect du système.

La méthodologie générale de collecte de l'information est résumée à la figure 14.

#### 4.2 Traitement des données

Sans rentrer dans le détail des traitements informatiques, il peut être utilement conseillé de réunir dans une même table informatique (programme de type EXCEL ou LOTUS 1-2-3) les informations concernant un même sujet tel que la liste des bateaux et

leurs caractéristiques techniques (cfr annexe 4). Cette liste peut servir au calcul automatique des quantités estimées de poissons, céphalopodes et crustacés pour chaque bateau (proportionnellement avec le nombre de jours d'activités de pêche (prise en compte du rapport TJB effectif/TJB).

Le tableau ainsi obtenu peut ensuite être utilisé comme une base de donnée et se prêter aux extractions de données en fonction des divers critères de recherche. L'information extraite (par exemple les résultats de la recherche des TJB des bateaux affrétés et les estimations des captures de ces bateaux) peut ensuite faire l'objet de calculs divers (sommes, moyennes, écarts-types, maximum, minimum, nombre de données...). Les fichiers résultats d'extractions sont ensuite enregistrés dans des fichiers différents afin de stocker ou de mettre en forme des tableaux de résultats ou de réaliser des graphiques à partir de ces données.

Les résultats des enquêtes générant de l'information alpha-numérique (textes) seront utilement introduits dans un programme de base de données (type FILE MAKER, DBASE, SUPERBASE etc...) dont les "champs" d'entrées correspondront aux diverses cases figurants sur les fiches de collecte d'enquête pour faciliter l'encodage. Ces programmes permettront notamment de présenter les résultats sous différentes formes (par sociétés, par thèmes particuliers etc...) ou de retrouver rapidement une information sur un sujet précis.

Les données correspondantes à chaque composante pour le niveau de désagrégation choisi pourront ensuite être introduites dans le logiciel MEPS afin de comparer les diverses caractéristiques économiques pour une période donnée ou d'analyser les perspectives d'évolution pour une période de 10 ans au maximum. Des simulations pourront également être faites afin d'analyser l'impact d'une politique donnée sur le système des pêches considéré par sous-ensembles ou globalement.

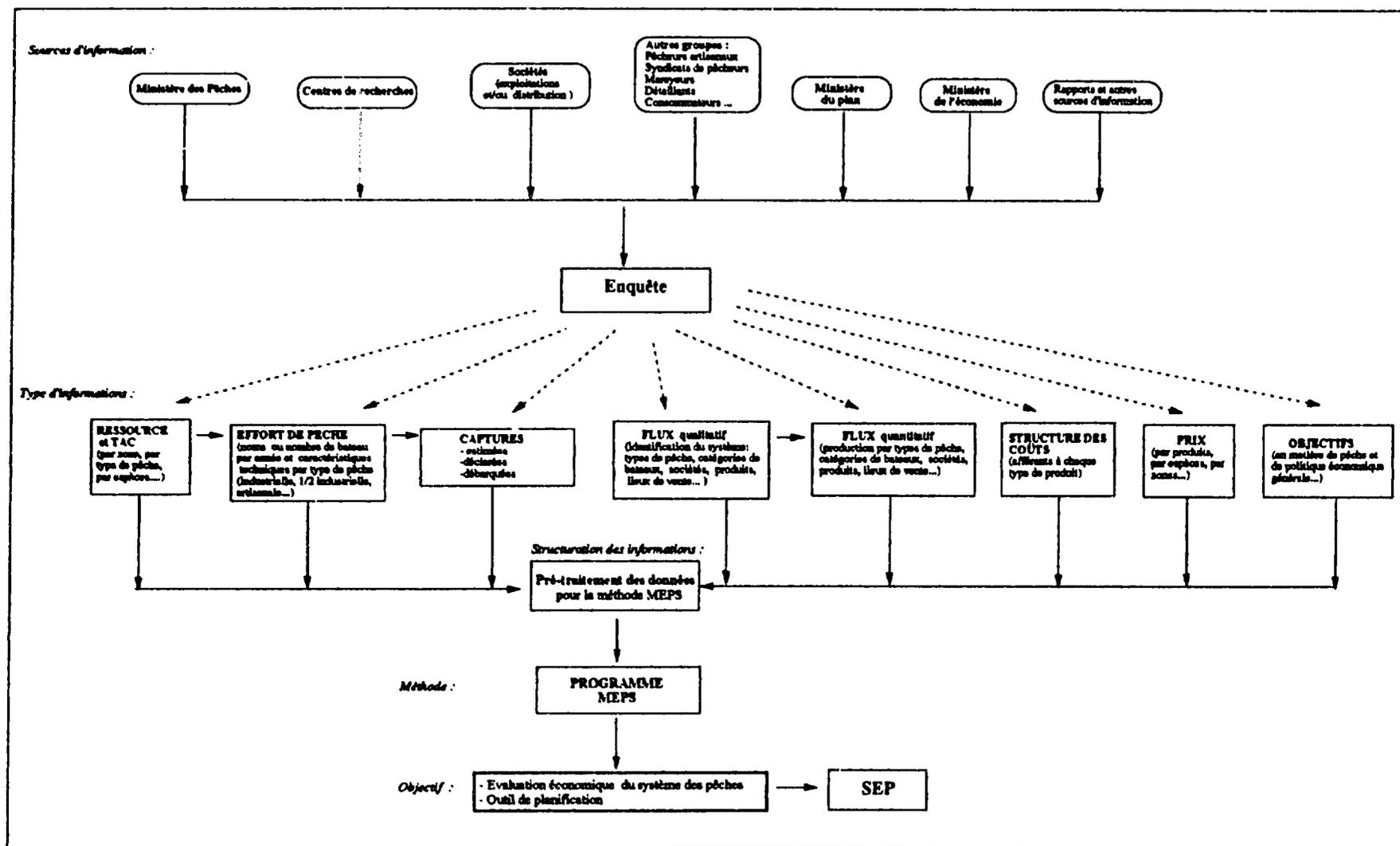


Figure 14 : Exemple de schéma méthodologique permettant d'obtenir l'information nécessaire à la collecte des données (enquête), sa structuration (traitement préliminaire) et son utilisation par la méthode MEPS afin d'évaluer et planifier le système des pêches (en termes économiques)

## 5. Recommandations et conclusions

### 5.1 Recommandations

A la suite de l'enquête effectuée, quelques recommandations peuvent être formulées:

1. L'estimation des captures devrait pouvoir être effectuée pour différentes catégories de puissance (ou TJB) de bateaux. En effet, actuellement, l'estimation est effectuée seulement en fonction de catégories standard de bateaux (poissonier, crevettier...) . Or deux bateaux d'une même catégorie de pêche peuvent évidemment présenter des captures très différentes en fonction de leur puissance (et de leur TJB) tels que les bateaux pélagiques.

2. Pour obtenir des résultats fiables à court terme sans entreprendre une collecte de donnée énorme, il est suggéré de suivre de très près quelques unités "types" faisant partie de chaque catégorie de pêche. Ceci permettrait d'examiner l'évolution du rapport capture par effort de pêche (reflet du taux d'exploitation) dans des conditions assez standard au cours du temps. Des informations précises sur les proportions de poissons capturées par les diverses techniques de pêche pourraient aussi être obtenues de cette façon.

3. Il serait utile d'uniformiser les fiches de récoltes de statistiques pour chaque année non seulement sur le terrain mais aussi au niveau des résultats finaux afin de présenter les informations de manière standard et comparable chaque année. Ceci faciliterait l'analyse de l'évolution des estimations des captures et de l'exploitation.

4. La même stratégie d'étude plus approfondie des opérations de transformation, de distribution et vente de quelques sociétés ou pêcheurs "types" permettrait d'obtenir des informations très précises sur la structure des coûts des principales filières de production et commercialisation des produits de la pêche.

5. A moyen terme, il est conseillé évidemment de mettre en place un système de collecte de données fiables des quantités capturées pour tous les bateaux (contrôles sur le bateau, contrôle des quantités débarquées...).

7. Pour la présentation des résultats, il nous semble important de distinguer clairement les captures entre elles de poissons, céphalopodes, crustacés en évitant absolument les résultats mixtes pour deux catégories confondues. Avec le temps, ces catégories de base devraient être détaillées par groupes (démersaux, pélagiques; familles,

espèces ...) . Cela ne sera pas possible pour l'ensemble des captures mais des données détaillées sur des échantillons représentatifs de chaque pêche devrait être collectées et diffusées au niveau des centre de recherche et du Secrétariat d'Etat à la Pêche. La demande notamment est liée fortement aux types d'espèces commercialisées.

Pour recueillir un grand nombre d'informations sur les coûts, l'idéal serait bien entendu de pouvoir disposer pour chaque intervenant d' une synthèse de la structure des coûts d'exploitation par unité de production comme la Nouvelle Sogui pêche nous l'a fourni (tableau 16). A défaut d'information explicites, il reste naturellement toujours la possibilité d' enquêtes directes comme celles effectuées au cours de la mission et la récolte d'informations sur les divers coûts liés aux composantes du système des pêches .

D'une manière générale toute information concernant les composantes du système : tel que les outils de productions, le personnel employé, les production déclarées et estimées des sociétés et pêcheurs.... seront utilement recueillies afin de pouvoir détailler les composantes du système des pêche de la façon la plus précise possible.

Des fiches de collecte de données sont proposées aux annexes 28 à 32.

En utilisant pour les diverses composantes (flux de produits) une classification de type numérique (cfr codes au tableau 21 par exemple) le Secrétariat d'Etat à la Pêche aurait la possibilité d'archiver de façon rationnelle une grande quantité d'informations sur le système des pêche. Ceci permettrait la création d'une base de donnée importante qui pourrait constituer en quelque sorte la "mémoire" du système vers laquelle convergerait les informations régulièrement collectées. Gérée par une équipe formée, elle servirait à approvisionner en données le programme MEPS pour l'évaluation et la programmation des pêches selon diverses option possibles.

La création de cette base de données nécessiterait idéalement un équipement informatique suffisant sous forme par exemple d'un serveur et de plusieurs ordinateurs. Au minimum, quelques ordinateurs personnels équipés de disques durs, de mémoire vive suffisante, de logiciels appropriés ainsi que d' imprimantes nous semblent loin d'être superflus vu la quantité des informations à traiter.

Parallèlement à ce équipement, la formation d' une équipe à l'utilisation d'un tableur (EXCEL ou LOTUS sur ordinateur MAC INTOSH ou sous environnement WINDOWS par exemple) et d'une base de donnée conviviale nous semblent essentiels. Il importe en effet autant de disposer d'un moyen de pré-traitement de l' information que du

logiciel principal d'exploitation des données. Une formation de ce type ne nécessite d'ailleurs pas un investissement en temps très long (1 semaine par logiciel par exemple pour du personnel déjà quelque peu familier avec l'informatique de bureau pour acquérir une connaissance de base suffisante au départ).

Outre ces équipements, nous recommandons l'acquisition de photocopieuses, outils de travail importants pour la circulation de l'information. De plus, nous appuyons vivement la suggestion de MATTHES (1991) concernant la création d'une bibliothèque au SEP (gestion centralisée des documents de base, rapports, ouvrages de référence...).

### 5.2 Synthèse et conclusions

Les informations de base concernant les captures estimées et le nombre d'embarcations pour chaque type de pêche ont été présentées dans les premiers chapitres de ce rapport.

Un diagramme de base du système des pêches tel que perçu actuellement a été dressé. Des informations sur les coûts des équipements, des opérations, ... ont aussi été présentées pour chaque type de pêche. Celles-ci peuvent servir pour une première utilisation du programme MEPS mais devraient être complétées et mises à jour sur place.

En ce qui concerne les tendances observées du système des pêches, on observe une tendance de plus en plus marquée à la privatisation, notamment des unités non rentables, ce qui s'inscrit dans la politique générale de privatisation du secteur public préconisée par le Gouvernement de la Guinée.

Au niveau de la pêche industrielle: l'exploitation de la ressource pélagique s'est accrue récemment de façon très importante par l'utilisation de grands chalutiers pélagiques. Il importe de contrôler efficacement ce secteur afin que les quantités importantes de poissons capturés ne dépassent pas les taux admissible de captures.

Suite aux dernières estimations, d'une manière générale les captures paraissent assez élevées. Des approximations à divers niveaux sont cependant utilisées pour l'estimation des ressources et des captures. Des données plus précises devraient rapidement être collectées dans la mesure du possible pour diminuer les incertitudes et pouvoir agir à temps pour préserver les ressources.

La pêche artisanale avancée progresse mais de façon irrégulière. Les captures ne représentent qu'un faible pourcentage actuellement des captures effectuées en zone économique guinéenne .

Au niveau de la pêche artisanale, on observe une tendance à une motorisation de plus en plus importante. L'utilisation de caisses isothermes se répand aussi de plus en plus. Certaines ressources (poissons frais destinés à l'exportation) sont probablement surexploitées dans la région de Conakry. L'aide au développement de base de pêcheurs organisées en coopératives et partageant certaines infrastructures de conservation et de commercialisation pourrait être encouragée. Des efforts importants sont entrepris dans ce sens notamment par l'OPPA et l'ODEPAG.

La pêche continentale est fort peu connue mais semble plus importante qu'on ne l'imaginait il y a quelques années. Son étude devrait être menée plus en profondeur afin d'évaluer les mesures à prendre pour assurer son développement ou le maintien de sa productivité à long terme.

Quant à la pisciculture continentale, des projets importants de relance de cette activité sont en cours. Le financement de ces activités ne semble pas toujours acquis et devrait probablement être examiné par les bailleurs de fonds. Le développement de l'aquaculture marine est en bonne voie principalement par le biais de l'exploitation prochaine d'une crevetticulture qui se présente, semble t'il, sous de bonnes augures.

Les ressources de la pêche et de la pisciculture de la Guinée représentent un atout important pour son développement économique et son approvisionnement alimentaire. Les ressources humaines pour gérer cette ressources sont également disponibles. Une structuration adéquate du système des pêches (étude, exploitation, législation et commercialisation) permettant au secteur privé de se développer en harmonie avec les objectifs gouvernementaux et les intérêts des consommateurs nous semble essentielle. Plusieurs éléments encourageants, notamment au niveau des ressources humaines permettent d'augurer d'une structuration réussie. Le programme MEPS et les informations qu'il permettra au SEP de récolter devrait encore contribuer au bon développement du secteur en tant qu'outil de planification. Au terme de ce rapport, c'est le vœux que nous désirons formuler .

### 6. Références bibliographiques

- BRU H. , 1989. Situation et étude économique de la pêche à Kaback. Rapport de mission du 3 avril au 7 juin 1989: 86 p.
- DOMALAIN G. et L. MALAIS, 1989 a, b et c. Recensement du parc piroguier guinéen (3 tomes) Documents scientifiques du CHRB 6,7,8.
- DOUCET F.J. et J. ROULLOT , 1990. The privatization of seven 14 M spanish built vessels in the republic of Guinée, FAO: 30 p
- MAHY G., F.M. KABA & S.CAMARA, 1989. La pêche artisanale en Guinée, étude sur le contexte humain, socio-économique et technique des communautés de pêcheurs artisanaux de Bingolon et Boulbinet. Rapport ACDI.
- MATTHES H., 1991. Rapport préliminaire de la mission d'évaluation de la pêche continentale et de l'aquaculture en République de Guinée. FAO . 101 p.
- SALLES C., 1989. Typologie des engins de pêche artisanale du littoral guinéen. Document scientifique du CHRB, n° 8 : 62 p.
- SEP, 1991 b.. Guinée agricole. Spécial pêche. Magasine d'information du Ministère de l'agriculture et des ressources animales. n°11: 30 p.
- VANDEN BOSSCHE J.-P. et G.M. BERNACSEK, 1990. Source book for the inland fishery resources of Africa: 2 CIFA technical paper n° 18.2 Rome FAO. 1990 411 p.

Annexe 1 (a) : Liste d'espèces de poissons marins présents dans les eaux guinéennes et correspondance avec l'appellation française et sous-sous. La gamme de longueur atteinte (en cm) est notée (SEP, comp. pers. et documents du CHRB)  
 (Zone: A = zone à scianides d'estuaire, B = scianides côtiers, C = lujanides, DI = sparides eurythermes eurybathes, D = sparides typiques, A-D = eurythermes eurybathes sans groupe) (d'après la classification de FAGER et LONGHURST, 1968 in DOMAIN, 1989)  
 (prix indicatifs, en 1991, pratiqués par une société visitée, \* = prix pour les poissons de la catégorie "grosses pièces")  
 (classe de valeur commerciale : 1 = haute, 2 = moyenne, 3 = basse)

Noms scientifiques	Noms Français	Noms Soussou	Long. (cm)	Zones	Remarques diverses	Classe	Prix local	Prix FOB exp.
<i>Acanthurus monroviae</i>				C		2		
<i>Albula vulpes</i>	banane de mer	teni	35 - 75	pélagique pélagique+			450 FG	210 FCFA
<i>Alectis alexandrinus</i>				E	poisson abondant mais rejeté après la pêche			
<i>Antigonia capros</i>	chinchard	kawré		petit pélagique			450 FG	
<i>Ariomans bondi</i>	machoiron	konkoé	50 - 70	A	Les ariidés sont abondants, très appréciés localement.		550 - 600 FG	180 FCFA
<i>Arius gambiensis</i>	machoiron	konkoé		A		2	550 - 600 FG	180 FCFA
<i>Arius gigas</i>	machoiron	konkoé	50 - 70	A	valeur marchande élevée (souvent fumé)	2	550 - 600 FG	180 FCFA
<i>Arius heudeloti</i>	machoiron	konkoé	40 - 60	B		2	550 - 600 FG	180 FCFA
<i>Arius latiscutatus</i>	machoiron	konkoé		A+B		2	550 - 600 FG	180 FCFA
<i>Arius parkii</i>	machoiron	konkoé		C + sparide (D)		3		
<i>Balistes capricus</i>	haliste	tokho yèthè	50 - 60	D				
<i>Balistes carolinensis</i>	haliste			C				
<i>Balistes forcipatus</i>	haliste					3		
<i>Balistes punctatus</i>	haliste							
<i>Bothus podas</i>								
<i>Brachydeuterus auritus</i>	friture			petit pélagique +/- + B + C		3		
<i>Brotula barbata</i>				D				
<i>Caranx crysos</i>	carangue couhali	kawré	60 - 80	pélagique+			450 FG	
<i>Caranx app.</i>				pélagique+				
<i>Cephalacanthus volitans</i>	poulet de mer				abondant, connu et consommé au Sénégal			
<i>Chaetodipterus goreensis</i>				B + pélagique +/-		2		
<i>Chaetodipterus lippei</i>	chat ailé	débélényi forè	30 - 40	B + pélagique +/-		2	600 FG	
<i>Chaetodon</i>				C				
<i>Chloroscombrus chrysurus</i>	carangue médaille	kawré		A+B+C+ petit 1/2 pélagique+	abondant, pas de grande valeur marchande, (fumé)	3	450 FG	
<i>Cynoglossus browni</i>				A				
<i>Cynoglossus canariensis</i>						1		
<i>Cynoglossus monodi</i>						2		
<i>Cynoglossus senegalensis</i>	sole langue		40 - 68	A		1		400-450 FCFA
<i>Dactylopterus volitans</i>				petit pélagique DI	bon mais peu connu en Guinée	2		
<i>Dasyatis margarita</i>	petite raie pastenague			A	faible valeur marchande, commercialisée fumée			
<i>Decapterus punctatus</i>	comète de sainte Hélène	bologui	15 - 25	pélagique+			450 FG	
<i>Decapterus rhonchus</i>	comète cousu (ou chinchard)	bologui	15 - 25	petit pélagique+			450 FG	
<i>Dentex angolensis</i>				D				
<i>Dentex canariensis</i>						2		
<i>Dentex gibbosus</i>				D		2		
<i>Dentex macrophthalmus</i>				D				
<i>Dicologlossus hexoptalmus</i>				E				
<i>Drépane africana</i>	drépane ou lune	débélényi fikhè	30 - 39	B + pélagique +/-	bonne valeur marchande	2	600 FG	
<i>Echinis naucrates</i>				pélagique +/-				
<i>Elops lacerta</i>				pélagique				
<i>Engraulis encrasicolus</i>				pélagique +/-				
<i>Ephippion guttifer</i>				C				
<i>Epinephelus aeneus</i>	mérou blanc	rockott (thiof)	32 - 43	C + DI	fond rocheux (captures par pélangriers)	1	1000 FG	

Annexe 1 (b) : Liste des espèces de poissons marins présents dans les eaux guinéennes (suite).

Noms scientifiques	Noms Français	Noms Soudanais	Long. (cm)	Zones	Remarques diverses	Classe	Prix local	Prix FOB exp.
<i>Epinephelus alexandrinus</i>	merou bandèche	rockott (thiof)	35 - 43	D1	fond rocheux (captures par palangriers)	1	1000 FG	
<i>Epinephelus gigas</i>					fond rocheux (captures par palangriers)			
<i>Ethmalosa frimbriata</i>	ethmalose d'Afrique	bonga	25 - 30	pélagique pélagique+/- B + C	espèce très littorale (captures fréquentes par PAT)			
<i>Eucinostomus melanopterus</i>								
<i>Galeoides decadactylus</i>	petit capitaine	sanise	30 - 40		apprécié dans les marchés d'Afrique de l'Ouest	2	450-550 FG	165-265 FCFA
<i>Gymnura micrura</i>	raie-papillon	kulé yèkhè	25 - 45			3		110 FCFA
<i>Ilisha africana</i>	alose rasoir	lati	25 - 35	B + pélagique+/- B	faible valeur marchande, vendue fumée	3		
<i>Ilisha surita</i>	alose ronde	bonga séri	25 - 30					
<i>Ilex</i> spp.	chinchard	kawré		petit pélagique D			450 FG	
<i>Lepidotrigla</i>								
<i>Lethrinus atlanticus</i>				C + sparide (D) pélagique+ pélagique+/- E		2		
<i>Lichia amia</i>								
<i>Liza falcipinna</i>	milet à grande mâchoires	sèki	25 - 38					
<i>Lophius piscatorius</i>								
<i>Lutjanus agennes</i>	vivaneau rouge	woli	35 - 75	C		1	600/1000* FG	205-275 FCFA
<i>Lutjanus dentatus</i>								
<i>Lutjanus endecacanthus</i>						1		
<i>Lutjanus fulgens</i>	vivaneau brun africain	woli	50 - 60			1	600/1000* FG	205-275 FCFA
<i>Lutjanus goreensis</i>						1		
<i>Mugil cephalus</i>	mulet cabo	sèki	25 - 38					
<i>Muselus</i> spp.								
<i>Pagellus bellottii</i>	pageot			C+D1	bien cotée sur le marché	2		
<i>Pagrus eberbergii</i>	dorade	sinipa	25 - 45				600 FG	305-355 FCFA
<i>Panulirus regius</i>						1		
<i>Paracubiceps</i>				D				
<i>Paragaleus</i>				AD				
<i>Parapenaeopsis atlantica</i>								
<i>Penaeus notialis</i>				AD				
<i>Pentanezum quinquarius</i>	capitaine royal (ou moustache)	gbalakassa	25 - 35	A D		3	450/1000* FG	
<i>Penteroacion m'bizì</i>								
<i>Polydactylus quadri-filis</i>	gros capitaine	soory	150 - 200	A		1		
<i>Pomadourus incinus</i>	grondeur (sompate)	kèsi-kèsi	25 - 45	pélagique+/-		3	600 FG	
<i>Pomadourus jubelini</i>	grondeur bouche sompa (sompate)	kèsi-kèsi	25 - 59	B + C + pélagique+/- pélagique+/-		2	600 FG	
<i>Pomatomus saltator</i>								
<i>Priacanthus arenatus</i>	chinchard	kawré		petit pélagique C + D1	bon mais peu connu	2	450 FG	
<i>Psettodes belcheri</i>						1		
<i>Pseudotolithus brachygnathus</i>	otholite bobo	futa	50 - 150	B		1		
<i>Pseudotolithus epiperca</i>	otholite guinéen	bobo foré	25 - 45			2		220 FCFA
<i>Pseudotolithus elongatus</i>	otholite bobo (bosau)	bobo fikhè	30 - 46	A	excellente valeur gustative	1	550 FG	220 FCFA
<i>Pseudotolithus hostia moori</i>				A		2		
<i>Pseudotolithus moori</i>	otholite camerounais	souguimi	25 - 45					
<i>Pseudotolithus senegalensis</i>	otholite du Sénégal	sooué	50 - 90	B	bonne valeur économique	1	550 - 600 FG	
<i>Pseudotolithus typus</i>	otholite nanka (ou carpe noire)	kenkué	50 - 113	A	intérêt économique	1	450/700* FG	140-220 FCFA
<i>Pseudupeneus prayensis</i>	rouget	rouget	22 - 37	C + D1 A C		1 3		
<i>Pteracion peli</i>								
<i>Raja miraletus</i>								
<i>Rhinobatos</i> spp.	raie-guitare							
<i>Sarda oarda</i>	bonito à dos rayé	honita	50 - 85				550/900* FG	110 FCFA
<i>Sardinella aurita</i>	sardinelle			petit pélagique				
<i>Sardinella maderensis</i>	sardinelle			petit pélagique				
<i>Scorodion</i>				AD				

Annexe 1 (c) : Liste des espèces de poissons marins présents dans les eaux guinéennes (suite et fin du tableau).

Noms scientifiques	Noms français	Noms sereer	Long. (cm)	Zones	Remarques diverses	Classe	Prix local	Prix FOB exp.
<i>Scomber japonicus</i>				pélagique+				
<i>Scomberomorus tritor</i>	thazard blanc	makèny	30 - 50	pélagique+				
<i>Scyriacum micrurum</i>								
<i>Selene dorsalis</i>	muse africain	pompi	50 - 60	B + pélagique+		2		
<i>Sepia officinalis</i>				C + sparide (D)				
<i>Seriola dumerili</i>				pélagique+				
<i>Sparus caeruleostictus</i>	pagre à pointe bleue		30 - 40	C	grand intérêt économique	2		
<i>Sparus pagrus</i>						2		
<i>Sphyraena barracuda</i>	barracuda ("brochet de mer")	kuta	70 - 200	pélagique +/-			550/900* FG	
<i>Sphyraena dubia</i>	bécume guachancho ("brochet de mer")	kuta	70 - 200	pélagique +/-			550/900* FG	
<i>Sphyrna lewini</i>	requin marteau	éféki	100 - 300					
<i>Spondyliacoma cantharus</i>	dorade grise	ainapa	25 - 45				600 FG	
<i>Thunnus albacores</i>	albacore	thon gbéli	200 - 250					
<i>Thunnus obesus</i>	thon obèse	thon	100 - 150					
<i>Torpedo app.</i>								
<i>Trachurus trcae</i>	chinchard	kawré	25 - 30	petit pélagique+			450 FG	
<i>Trichiurus lepturus</i>	sabre ou ceinture	paniyeké	50 - 60	A-D+pélagique +/-				
<i>Uranoscopus app.</i>				D				
<i>Zanobatus atlanticus</i>								
<i>Zeus faber</i>				E				

NB: cette liste préliminaire devrait être confirmée et complétée en Guinée.

Annexe 1 (d) : Index français des espèces de poissons marins présentes en Guinée

Noms français	Noms scientifiques	Noms locaux
albacore	Thunnus albacores	thon gbéi
alose rasor	Ilisha africana	lati
alose ronde	Ilisha surata	banga eér
baliste	Balistes capricus	totho yéthé
baliste	Balistes carolinensis	
baliste	Balistes forcipatus	
baliste	Balistes punctatus	
banane de mer	Albula vulpes	tenu
barracuda ("brochet de mer")	Sphyraena barracuda	kuta
bécune guachancho ("brochet de mer")	Sphyraena dubis	kuta
bonito à dos rayé	Sarda oarda	bonita
capitaine royal (ou moustache)	Pentamerus quinqueatus	gbalakassa
carangue coubaï	Caranx cryos	kawré
carangue médaille	Chloroscombrus chrysurus	kawré
chat aisé	Chaetodontus lippa	débélény foré
chinchard	Anomma bondi	kawré
chinchard	Ilex spp.	kawré
chinchard	Pracanthus arenatus	kawré
chinchard	Trachurus trecae	kawré
comète cousu (ou chinchard)	Decapterus rhonchus	bologui
comète de sainte Hélène	Decapterus punctatus	bologui
dorade	Pagrus eharbergi	snapa
dorade grise	Spondylosoma carinatus	snapa
drépane ou luna	Drépane africana	débélény kité
éthmalose d'Alrique	Ethmalosa fimbriata	banga
friture	Brachydeuterus auritus	
grondeur (sompse)	Pomadasys incisus	kéi-kéi
grondeur bouche sompe (sompse)	Pomadasys rubelin	kéi-kéi
gros capitane	Polydactylus quadrifilis	soory
machoron	Arus gambensis	konkoé
machoron	Arus gigas	konkoé
machoron	Arus heudotii	konkoé
machoron	Arus labecutatus	konkoé
machoron	Arus parxi	konkoé
merou bandede	Epinephelus alexandrinus	rockott (thof)
merou blanc	Epinephelus aeneus	rockott (thof)
mulet à grande mâchoire	Liza falcipinna	sèti
mulet cabo	Mugi cephalus	sèti
museo africain	Selene dorsalis	pomp
ochoite bobo	Pseudotolithus brachygnathus	kuta
ochoite bobo (boesu)	Pseudotolithus elongatus	bobo kité
ochoite camerounais	Pseudotolithus moon	soogum
ochoite du Sénégal	Pseudotolithus senegalensis	soosé
ochoite guinéen	Pseudotolithus eppericus	bobo foré
ochoite nanka (ou carpe noire)	Pseudotolithus typus	kankus
pagot	Pagellus bellotti	
page à points bleus	Sparus caucloctictus	
petit capitane	Galeodes decadactylus	sanas
petite rare pestenague	Desyatis margarita	
poulet de mer	Cephalocanthus voltans	
rare guitare	Rhinobathes spp	
rare-papillon	Gymnura micura	kulé yéthé
requin marteau	Sphyrna lewini	séreti
rouget	Pseudupeneus prayensis	rouget
sabre ou ceinture	Trichurus lepturus	pariyeté
sardinelle	Sardinella aurata	
sardinelle	Sardinella maderensis	
sole langue	Cynoglossus senegalensis	
thazard blanc	Scomberomorus tritor	malbény
thon obèse	Thunnus obesus	thon
vraneau brun africain	Lutjanus fulgens	woli
vraneau rouge	Lutjanus agennes	woli

Annexe 1 (e) : Index sousou des espèces de poissons marins présentes en Guinée

Langue sousou	Noms scientifiques	Noms français
bobo liché	<i>Pseudotolithus elongatus</i>	othoite bobo (bossu)
bobo foré	<i>Pseudotolithus eppercus</i>	othoite gunden
bologu	<i>Decapterus rhonchus</i>	comète cousu (ou chinchard)
bologu	<i>Decapterus punctatus</i>	comète de sainte Hélène
bonga	<i>Ethmalosa imbrata</i>	ethmalosa d'Alrique
bonga eéri	<i>Ilisha aurata</i>	alose ronde
bonita	<i>Sarda oarda</i>	bonito à dos rayé
débélényi liché	<i>Drépane sáncana</i>	drépane ou lune
débélényi foré	<i>Chastodipterus lepper</i>	chat aisé
futa	<i>Pseudotolithus brachygnathus</i>	othoite bobo
gbelakama	<i>Pentamerus quinqueatus</i>	capitaine royal (ou moustache)
kawré	<i>Cerartx cryos</i>	carangue coubei
kawré	<i>Chloroscombrus chrysurus</i>	carangue médaille
kawré	<i>Anomma bondi</i>	chinchard
kawré	<i>Ilex</i> spp.	chinchard
kawré	<i>Phacanthus arenatus</i>	chinchard
kawré	<i>Trachurus trecae</i>	chinchard
kentul	<i>Pseudotolithus typus</i>	othoite nanta (ou carpe noire)
kés-kés	<i>Pomadoury incous</i>	grondeur (sompate)
kés-kés	<i>Pomadoury jubelin</i>	grondeur bouche sompa (sompate)
korkoé	<i>Anus gambianus</i>	machoron
korkoé	<i>Anus ggas</i>	machoron
korkoé	<i>Anus heudotii</i>	machoron
korkoé	<i>Anus lebecutatus</i>	machoron
korkoé	<i>Anus parisi</i>	machoron
kulé yékhé	<i>Gymnura micrura</i>	rare-papillon
kuta	<i>Sphyrana dubia</i>	bécume guachancho ("brochet de mer")
kuta	<i>Sphyrana barracuda</i>	barracuda ("brochet de mer")
lati	<i>Ilisha africana</i>	alose rasor
malbény	<i>Scomberomorus titor</i>	thazard blanc
panyeké	<i>Trichurus lepturus</i>	saïre ou centure
pomp	<i>Selene dorsalis</i>	muso africain
rockott (thof)	<i>Epiplatys alexandrinus</i>	merou bardèche
rockott (thof)	<i>Epiplatys aeneus</i>	merou blanc
rouget	<i>Pseudupeneus prayensis</i>	rouget
sans	<i>Galeodes decadactylus</i>	petit capitane
snsps	<i>Spondylosoma cantharus</i>	trade grec
snsps	<i>Pagrus ehlenbergi</i>	trade
soory	<i>Polydactylus quadrifidus</i>	gros capitane
sooué	<i>Pseudotolithus senegalensis</i>	othoite du Sénégal
soougum	<i>Pseudotolithus moori</i>	othoite camerounaise
ten	<i>Albula vulpes</i>	banane de mer
thon	<i>Thunnus obesus</i>	thon obèse
thon gbéh	<i>Thunnus albacores</i>	albacore
tokho yékhé	<i>Baistes capricus</i>	baïsté
woli	<i>Ligonus fulgens</i>	wvaneau brun africain
woli	<i>Ligonus agennes</i>	wvaneau rouge

Annexe 2 : Caractéristiques de la flotte de pêche industrielle déclarée dans les eaux guinéennes en 1991 en fonction des statuts de pêche : guinéen, affrété, consigné et CEE (Jauge exprimée en TJB ou tonneaux de jauge brut, TJB eff. = jauge effective (proportionnelle au temps de pêche réel), longueur moyenne (en m), largeur moyenne (en m), puissance (en CV), N = nombre de bateaux, écart-type pour  $\alpha = 0,05$ , maximum et minimum de l'échantillon indiqués. Les résultats sont arrondis aux chiffres entiers.

Statut	N		Jauge T.J.B.	Jauge effective T.J.B. eff.	Longueur (m)	Largeur (m)	Puissance (cv)
Guinéen	19	Somme	5752	3975	-	-	19615
		Moyenne	303	209	41	8	1032
		Ecart-type	184	136	16	2	609
		Maximum	733	511	73	12	2900
		Minimum	99	44	19	6	305
Affrété	32	11:30 Somme	30844	15138	-	-	45116
		Moyenne	964	473	51	10	1410
		Ecart-type	677	518	16	3	848
		Maximum	1898	1851	79	15	3200
		Minimum	74	32	17	5	305
Consigné	16	Somme	5169	3262	-	-	23300
		Moyenne	323	204	43	8	1456
		Ecart-type	284	176	13	1	807
		Maximum	1339	734	79	11	2700
		Minimum	58	29	21	5	500
CEE	33	Somme	11093	9638	-	-	37469
		Moyenne	336	292	42	8	1135
		Ecart-type	104	121	8	1	243
		Maximum	569	564	58	10	1600
		Minimum	100	98	27	7	517
Total	100	Somme	52858	32013	-	-	125500
		Moyenne	529	320	45	9	1255
		Ecart-type	506	330	14	2	663
		Maximum	1898	1851	79	15	3200
		Minimum	58	29	17	5	305

Annexe 3(a) : Caractéristiques techniques des navires de pêche industrielle (campagne 1990) :  
 TJB = tonnage de jauge brute, TJB eff. = tonnage de jauge brute effectifs (proportionnels au temps de pêche réel),  
 longueur (m), largeur (m) et puissance des bateaux (cv), statut de pêche.

Sociétés	Navires	Catégories	TJB	TJB eff.	Long. (m)	Larg. (m)	Puis. (CV)	Statut
AFRICA-PÊCHE	YONG JIN 1	Poissonnier	337	283	46,36	8,2	1700	Consigné
ALSAMALY	NIKOLAOS 3	Crevettier	487	253	61,46	9,41	1640	Guinéen
BERETE ET FILS	IFRANE	Poissonnier	249	222	39,19	8	2000	Consigné
BERETE ET FILS	PUK YANG 6	Poissonnier	249	222	39,19	8,8	1250	Consigné
BERETE ET FILS	SERREKUNDA 3	Poissonnier	200	178	20,87	6,72	2700	Consigné
BERETE ET FILS	YUNAYA SMENA	Poissonnier	723	24	30,3	9,8	1160	Consigné
CAPE	MARINE STAR 1	Poissonnier	341	168	42,8	8,4	1600	Consigné
CAPE	CLAVEL	Poissonnier	310	153	55,5	9	2600	Consigné
CAPE	SIMAO CUNHA	Palangrier	1185		66,7	11,3	2100	Consigné
CAPE	FATIMA	Poissonnier	249	123	46,5	8,3	1700	Consigné
CAPE	PRAYA DE BUARCOS	Collecteur	599		61,73	9,17	1180	Consigné
CAPE	PESCATLANTICO	Collecteur	737		54,37	9,21	800	Consigné
CAPE	VENEZIA	Poissonnier	349	172	48,44	9	2700	CEE
CAPE	DRAGON 10	Poissonnier	329	81	46,35	8,9	1800	Consigné
CAPE	DRAGON 9	Céhalopodier	329	11	46,35	8,92	1800	Consigné
CEE	SAINTE CLAUDE	Poissonnier	595	595	54,24	11,03	2000	CEE
CEE	MANUAS	Céhalopodier	270	268	38,4	8,02	1200	CEE
CEE	PUESTE TORALLA	Céhalopodier	287	286	31	8,41	1660	CEE
CEE	URKO MENDI	Céhalopodier	300	298	40,5	8,01	1182	CEE
CEE	EKAITZ	Céhalopodier	375	372	32,8	8,6	1100	CEE
CEE	PISCO	Céhalopodier	324	321	40	9,5	1460	CEE
CEE	XIFIAS	Poissonnier	292	284	45,89	8,5	1270	CEE
CEE	FURA	Céhalopodier	324	315	40	9,51	1200	CEE
CEE	KALYPSO 2	Poissonnier	499	487	57,6	9,2	1065	CEE
CEE	KALYPSO 3	Poissonnier	498	486	57,76	9,2	1365	CEE
CEE	NAFILOS	Poissonnier	314	306	49,84	8,52	1180	CEE
CEE	KALYPSO 1	Poissonnier	493	480	56,7	8,6	1380	CEE
CEE	SENEGAL	Poissonnier	100	97	30	6,72	517	CEE
CEE	LAZA	Céhalopodier	358	342	37,9	7,5	1200	CEE
CEE	RIO MEIRA	Céhalopodier	269	257	34,23	8,01	1200	CEE
CEE	GOITUME PRIMERO	Céhalopodier	304	291	46,5	7,86	1200	CEE
CEE	BONEA	Céhalopodier	360	345	40,6	8,01	1200	CEE
CEE	ISLA GRACIOSA	Céhalopodier	655	623	45,6	9,51	1100	CEE
CEE	MIERCOLES SANTOS	Céhalopodier	280	267	28,51	7,52	625	CEE
CEE	ISLA ALEGRANZA	Céhalopodier	655	623	45,6	9,51	1100	CEE
CEE	EMILE ADRIEN	Poissonnier	569	530	45,17	9,98	1320	CEE
CEE	ZAMANES	Céhalopodier	494	451	45,71	8,32	1200	CEE
CEE	KYKNOS 2	Poissonnier	300	270	42,3	7,9	600	CEE
CEE	PESCALTEA CINCO	Céhalopodier	313	279	49,5	8,5	1250	CEE
CEE	DRAGON	Céhalopodier	298	250	38,35	7,51	1200	CEE
CEE	LAGO CASTINEIRA	Céhalopodier	253	201	36,4	8,3	1000	CEE
CEE	KURTZIO	Thonier Sennear	822		48,5	11,1	2200	CEE
CEE	MATXIKORTA	Thonier Sennear	822		48,5	11,1	2200	CEE
CEE	ITXAS GANE	Thonier Sennear	1100		51,6	12,97	3000	CEE
CEE	ITXAS EDER	Thonier Sennear	422		48,3	11,12	2200	CEE
CEE	CURE CAMPOLIBRE	Thonier Sennear	400		36	9,32	212,15	CEE
CEE	ITXAS ESTE	Thonier Sennear	1010		56,1	11,92	4000	CEE
CEE	TXIRRINE	Thonier Sennear	587		41	10,41	1650	CEE
CEE	TXORI	Thonier Sennear	857		47	11,71	2250	CEE
CEE	ALCAUDON	Thonier Sennear	857		47	11,71	2250	CEE
CEE	FELIPE RUANO	Thonier Sennear	1586		66	13,6	469	CEE
CEE	PLAYA DE ARIZATXU	Thonier Sennear	984		52,25	11,61	3000	CEE
CEE	BERMEOTARRAK	Thonier Sennear	750		45	11,31	1800	CEE
CEE	BERMEOTARRAK DOS	Thonier Sennear	611		41	10,71	1800	CEE
CEE	BERMEOTARRAK TRES	Thonier Sennear	911		53,83	11,5	3300	CEE
CEE	PEVEGASA S.A.	Céhalopodier	314	243	38,3	8,55	1000	CEE
CEE	MARTIN DE PORRES	Céhalopodier	298	147	36,65	7,36	950	CEE
CEE	JACQUES CARTIER	Thonier Sennear	851		62,75	11,5	3600	CEE
CEE	PERE BRIANT	Thonier Sennear	1209		64,6	12,8	4000	CEE
CEE	VIA HARMATTAN	Thonier Sennear	1113		64,6	12,8	3000	CEE
CEE	CAP SAINT PIERRE	Thonier Sennear	645		54	10,6	2400	CEE
CEE	MARSOUIN	Thonier Sennear	593		47	10,6	1800	CEE
CEE	VIA SIMOUN	Thonier Sennear	1146		69	12,82	3000	CEE
CEE	MERVENT	Thonier Sennear	608		51	10,6	2200	CEE
CEE	ILES AUX MOINES	Thonier Sennear	750		54,07	11,2	3300	CEE
CEE	BELOUGA	Thonier Sennear	608		51	10,6	2200	CEE
CEE	VIA FOEHN	Thonier Sennear	579		47	10,6	1800	CEE
CEE	ILE DE KERBIHAN	Thonier Sennear	608		51	10,6	2200	CEE
CEE	LAURENT	Thonier Sennear	608		51	10,6	2200	CEE
CEE	ILE TRISTAN	Thonier Sennear	783		54,25	10,9	3200	CEE
CEE	GEVRED	Thonier Sennear	608		51	10,6	2400	CEE
CEE	L.A. DE BOUGAINVILLE	Thonier Sennear	851		63	10,5	3650	CEE
CEE	PRINCE DE JOINVILLE	Thonier Sennear	851		63	11,5	3650	CEE

Annexe 3 (b) : Caractéristiques techniques des navires de pêche industrielle en 1990 (suite).

Sociétés	Navires	Catégories	T.J.R.	T.J.R. eff.	Long. (m)	Larg. (m)	Puiss. (CV)	Statut
CEE	F. DE MAGELLAN	Thomier Sennear	851		63	11,5	3650	CEE
CEE	GLENAN	Thomier Sennear	916		63,6	11,82	3900	CEE
CEE	VIA AVENIR	Thomier Sennear	1600		77,57	13,64	4200	CEE
CEE	SAINT MARTIN	Thomier Sennear	1592		78,8	13,7	6000	CEE
CEE	MOUTA	Céphalopodier	339	232	47,6	8	1000	CEE
CEE	BORNEIRA	Céphalopodier	269	184	34,23	8,01	1200	CEE
CEE	MONTE DE VIOS	Céphalopodier	261	174	36,9	8,5	1500	CEE
CEE	ALKIONIS	Poissonnier	121	51	27,83	7,02	624	CEE
CEE	AETOS	Poissonnier	371	183	37,7	9	800	CEE
CEE	FLIPPER	Céphalopodier	355	175	36,9	9,3	1100	CEE
CEE	SANDRO CUNHA	Crevetier	288	142	36,5	8,42	1100	CEE
CEE	FRAPEC	Crevetier	264	130	35,08	8,42	1100	CEE
CEE	ISLA MONTANA CLARA	Céphalopodier	447	141	45,6	9,51	1100	CEE
CEE	CARVIS UNO	Céphalopodier	280	72	28,51	7,52	625	CEE
CEE	MONTE FERRO	Céphalopodier	443	348	39	9	625	CEE
COGIP	ALDAN	Cépha. podier	359	334	31,35	8,8	800	Affrété
COGIP	NUKLON KN 8117	Poissonnier	723	372	54,82	9,8	1160	Affrété
COGIP	KAVALLINA	Crevetier	249	103	29,77	8	750	Affrété
COGIP	KURSA	Poissonnier	1895	670	62,25	13,8	2400	Affrété
COGIP	OCHKHAMURE	Poissonnier	1898	208	62,25	13,8	2400	Affrété
COGIP	GALATEYA	Crevetier	249	212	29,7	8	900	Affrété
GUINEE DEVELOP.	ATLAS 1	Collecteur	390		45	8,3	1200	Consigné
GUINEE DEVELOP.	SAINT LOUIS	Collecteur	424	365	54,85	9,15	1350	Consigné
GUINEE DEVELOP.	SEMAYEN	Collecteur	332	286	43,95	7,9	1200	Consigné
GUINEE-DEVELOP.	M/V KOYO 8	Collecteur	374		45,95	8,4	1200	Consigné
GUINEE-DEVELOP.	SERREKUNDA 7	Collecteur	404		48,5	8,6	1941	Consigné
GUINEE-DEVELOP.	MAHI 1	Collecteur	296		42,54	8,2	1000	Consigné
MALADO	PAW-PAW 1	Crevetier	97	86	28,05	6,1	700	Consigné
MALADO	TAKAMAR 6	Crevetier	75	63	17,01	6,12	460	Consigné
MALADO	TAKAMAR 5	Crevetier	75	63	17,01	6,12	460	Consigné
MALADO	TAKAMAR 7	Crevetier	75	63	17,01	6,12	460	Consigné
NOUVELLE SOGUIPECHE	BOULBINET	Poissonnier	292	285	38,8	9,08	1300	Guinéen
NOUVELLE SOGUIPECHE	KAPORO	Poissonnier	292	292	38,8	9,08	1300	Guinéen
NOUVELLE SOGUIPECHE	DOGINN	Poissonnier	292	286	38,8	9,08	1300	Guinéen
NOUVELLE SOGUIPECHE	TEMINETAYE	Poissonnier	275	222	32,5	8,4	855	Guinéen
NOUVELLE SOGUIPECHE	BONFI	Poissonnier	275	222	32,5	8,4	855	Guinéen
PANOMAR FISH AGENCY	BRAK	Céphalopodier	269	180	29	7,52	800	Consigné
PANOMAR FISH AGENCY	EL MERGEB	Céphalopodier	269	180	29	7,52	800	Consigné
ROUGUIMEX	MORIYA 3	Crevetier	131	129	19,07	6,1	465	Guinéen
ROUGUIMEX	MORIYA 1	Crevetier	99	97	19,47	6,5	425	Guinéen
ROUGUIMEX	MORIYA 5	Crevetier	180	178	38	6,03	500	Guinéen
ROUGUIMEX	MORIYA 7	Crevetier	70	69	24,64	5,9	450	Guinéen
ROUGUIMEX	DUK WON 67	Poissonnier	291	284	39,8	8,1	1260	Consigné
ROUGUIMEX	OSITO 87	Poissonnier	350	342	55,3	8,8	2500	Consigné
ROUGUIMEX	OSITO 89	Poissonnier	349	342	50,89	9,1	2700	Consigné
ROUGUIMEX	DUK WON 86	Poissonnier	337	327	45,02	8,6	1500	Consigné
ROUGUIMEX	SUN FLOWER	Poissonnier	427	390	52	10	2200	Consigné
ROUGUIMEX	JENNY 7	Poissonnier	389	276	49,33	8,82	2000	Consigné
SIPEGUI	LILA	Poissonnier	412	203	52	9,8	2200	Consigné
SOGUIPEC	DOLPHIN NIMBA	Poissonnier	206	170	29,5	7,75	775	Guinéen
SOPIAG	EFFINGHAM	Poissonnier	308	296	40,2	8,2	1200	
SOPIAG	SAINT LOUIS 2	Poissonnier	321	292	50,54	8,1	1600	
SOPIAG	SAINT LOUIS 6	Poissonnier	350	318	56,15	9,6	1800	
SOPIAG	BELLE SOL 2	Poissonnier	283	139	43,52	8,6	1650	
SOPIAG	HUANGSUNG 11	Poissonnier	304	150	45	8,8	1400	
SOPIAG	CORACAMAR 2	Poissonnier	350	173	46,36	8,8	2000	
SOPIAG	SAM WON 17	Poissonnier	349	172	44,13	8,5	1600	
SOPIAG	BELLE SOL 1	Poissonnier	269	133	42	8,3	1250	
SOPIAG	SAINT LOUIS 3	Poissonnier	349	300	49	9	1800	
SOPIAG	TARHUNA	Céphalopodier	269	186	30,7	7,5	750	Consigné
SOPIAG	KABOA	Céphalopodier	269	162	30,7	7,52	200	
SOPIAG	LET VLKSM	Poissonnier	635	291	54,8	9,82	1000	
SOPIAG	NEMANSKYS	Poissonnier	523	97	50,3	9,8	1160	
SOREMAPE	GIOVANNI GANCITANO	Poissonnier	194	49	34,69	7,32	1047	Consigné
SOREMAPE	FABIO GANCITANO	Poissonnier	197	50	34,1	7,12	1045	Consigné

Annexe 4 (a) : Caractéristiques techniques des navires de pêche industrielle (campagne 1991) :

TJB = tonneaux de jauge brute, TJB eff. = tonneaux de jauge brute effectifs (proportionnels au temps de pêche réel), longueur (m), largeur (m) et puissance des bateaux (cv), statut de pêche et pavillon.

Société	Navires	Catégories	T.J.B.	T.J.B. eff.	Long.	Larg.	Puiss.	Statut	Pavillon
					(m)	(m)	(cv)		
ALSAMALY	NIKOLAOS 3	Poisson-Crevette	486,6	475	61,4	9,2	1665	Guinéen	Guinée
BERETE ET FILS	SERRIKUNDA 3	Poissonnier	199,5	49	20,8	6,7	2700	consigné	Corée du Sud
BERETE ET FILS	IFFRANA	Poissonnier	249,2	62	39,1	8	2000	consigné	Corée du Sud
BERETE ET FILS	PUK YANG 6	Poissonnier	249,2	62	39,1	8	1250	consigné	Corée du Sud
BERETE ET FILS	YUNAYA SIMENA	Poissonnier	723	361	50,3	9,8	1180	affrété	URSS
BERETE ET FILS	NURLON	Poissonnier	723	89	50,3	9,8	852	affrété	URSS
BOMBO-IMPEX	ALCAIDE	Poissonnier	558,8	138	56,8	9,1	1180	Guinéen	Guinée
CAPE	DRAGON 10	Céhalopodier	329,44	128	46,3	8,9	1800	consigné	Corée du Sud
CAPE	DRAGON 9	Céhalopodier	329,4	153	46,3	8,9	1800	consigné	Corée du Sud
CAPE	SIMAO CUMHA	Palang-Collecteur	1185,3	649	61,6	11	2100	affrété	Portugal
CAPE	FRAPESCA	Palang-Collecteur	1338,9	734	79,3	11	700	consigné	Portugal
CEE	BORNEIRA	Céhalopodier	268,9	269	34,2	8	1200	CEE	Espagne
CEE	CONBAROYA SECUNDO	Céhalopodier	337,4	335	43	8,5	1200	CEE	Espagne
CEE	DRAGON	Céhalopodier	298,2	296	38,3	7,5	1200	CEE	Espagne
CEE	EKAITZ	Céhalopodier	277,8	276	37,5	8,6	1100	CEE	Espagne
CEE	FURA	Céhalopodier	323,93	321	40	9,5	1480	CEE	Espagne
CEE	GOTUME PRIMERO	Céhalopodier	304,2	288	46,5	7,8	1200	CEE	Espagne
CEE	ISLA ALEGRAZA	Céhalopodier	446,3	443	45,6	9,5	1100	CEE	Espagne
CEE	ISLA GRACIOSA	Céhalopodier	446,9	442	45,6	9,5	1100	CEE	Espagne
CEE	ISLA MONTANA CLARA	Céhalopodier	446,9	413	45,6	9,5	1100	CEE	Espagne
CEE	LAGO CASTINEIRA	Céhalopodier	251,6	237	33,5	8,3	736	CEE	Espagne
CEE	MARTIN DE PORRES	Céhalopodier	297,5	295	39,8	7,3	950	CEE	Espagne
CEE	MIYA BERRIA	Céhalopodier	370	387	36	9,3	1225	CEE	Espagne
CEE	MOUTA	Céhalopodier	338,8	310	42,2	8	1000	CEE	Espagne
CEE	PESCALTEA	Céhalopodier	312	299	49,5	8,5	1230	CEE	Espagne
CEE	PUNTE TORALLA	Céhalopodier	287,4	287	35,4	8,4	1600	CEE	Espagne
CEE	PUNTA ROBALEIRA	Céhalopodier	264,4	264	29	8,3	950	CEE	Espagne
CEE	RIO NEIRA	Céhalopodier	268,9	269	34,2	8	1200	CEE	Espagne
CEE	URKOMENDI	Céhalopodier	299,8	300	40,5	8	1182	CEE	Espagne
CEE	MANJAS	Céhalopodier	300,8	150	38,4	8	1200	CEE	Espagne
CEE	ZAMANES	Céhalopodier	494	246	49,4	8,3	1200	CEE	Espagne
CEE	PUNTO DE CONDOMAR	Céhalopodier	346,5	173	38,3	8,5	1000	CEE	Espagne
CEE	EMILE ADRIEN	Poissonnier	569,1	564	45,1	9,9	1320	CEE	France
CEE	XIFIAS 4	Poissonnier	292,1	289	45,8	8,5	1270	CEE	Grèce
CEE	SENEGAL	Poissonnier	99,5	98	30	6,7	517	CSE	Grèce
CEE	KALYPSO 3	Poissonnier	498,3	489	57,7	9,2	1365	CEE	Grèce
CEE	KALYPSO 2	Poissonnier	499,4	494	57,6	9,2	1065	CEE	Grèce
CEE	KALYPSO 1	Poissonnier	492,5	487	56,7	8,6	1380	CEE	Grèce
CEE	ALIGONIS	Poissonnier	121,3	116	27,4	7	624	CEE	Grèce
CEE	NAFTILOS	Poissonnier	314,1	271	49,8	8,5	1180	CEE	Grèce
CEE	ANGELES BRAVO	Céhalopodier	224,8	112	34,8	7,5	750	CEE	Espagne
CEE	KALYPSO 6	Poissonnier	356,3	155	56	8,5	1320	CEE	Grèce
CEE	ARGONAFFRS	Poissonnier	345,5	120	53	9,3	1600	CEE	Grèce
CEE	MAISTRALI 2	Poissonnier	297,6	163	37,7	9,5	945	CEE	Grèce
COGIP	OOHKAURE	Poisson-Pélagique	1898	1851	62,2	14	2400	affrété	URSS
COGIP	KURSA	Poisson-Pélagique	1895	1848	62,2	14	2400	affrété	URSS
COGIP	ABROUKA	Poisson-Pélagique	1895	1739	58,1	14	1764	affrété	URSS
COGIP	OREL	Poisson-Pélagique	1898	837	62,2	14	2400	affrété	URSS
COGIP	OSTANKYNO	Poisson-Pélagique	1898	837	62,2	14	2400	affrété	URSS
COGIP	OYRA	Poisson-Pélagique	1898	837	62,2	14	2400	affrété	URSS
COGIP	OLSHANA	Poisson-Pélagique	1898	400	62,2	14	1764	affrété	URSS
COGIP	OSTTROVES	Poisson-Pélagique	1898	385	62,2	14	1764	affrété	URSS
COGIP	NEMANSTY	Poisson-Pélagique	723	133	50,3	5	1180	affrété	URSS
COGIP	CLESNO	Poisson-Pélagique	1898	1040	62,2	14	2400	affrété	URSS
GUFFRAMER	TUCAN	Crevettier	231,9	114	38,7	7,5	700	consigné	Corée du Sud
GUFFRAMER	UAOFICO 3	Poissonnier	198,6	156	38,7	7,6	600	consigné	Honduras
GUINEE-DEVELOP	MENKAR	Poissonnier	775	718	54,8	9,9	1000	affrété	URSS
GUINEE-MARINE	BONR	Poissonnier	275	200	32,5	8,4	855	Guinéen	Guinée
GUINEE-MARINE	GBESSIA	Poissonnier	275	137	32,5	8,4	855	Guinéen	Guinée
ICONTRANS-P	PITKYARANTE	Poissonnier	733	317	50,3	9,8	1000	Guinéen	Guinée
KEBALY-PECHE	LIAOFICO 2	Poissonnier	198,6	156	38,7	7,6	600	consigné	Honduras
NOUVELLE SOGUEPECHE	BOULBINET	Poissonnier	291,7	292	38,8	9	1300	Guinéen	Guinée
NOUVELLE SOGUEPECHE	DXINN	Poissonnier	291,7	292	38,8	9	1300	Guinéen	Guinée
NOUVELLE SOGUEPECHE	KAPORO	Poissonnier	291,7	292	38,8	9	1300	Guinéen	Guinée
P.G.S.	SAULKRASTY	Poissonnier	721	529	54,8	5	852	affrété	URSS
P.G.S.	MATROBOVO	Poissonnier	179,7	90	31,5	7,2	305	affrété	URSS
P.G.S.	STRELNYA	Poissonnier	721	336	50,3	9,8	1180	affrété	URSS
P.G.S.	TENDRA	Poissonnier	723	299	50,3	9,8	1180	affrété	URSS
P.G.S.	KVAZAR	Poisson-Pélagique	726	225	54,8	9,8	1180	affrété	URSS
P.G.S.	OBVALAY	Poisson-Pélagique	187,3	45	31,6	7,2	305	affrété	URSS
ROUGUMEX	MORIYA 1	Poisson-Crevette	99,1	97	19,4	6,5	425	Guinéen	Guinée
ROUGUMEX	MORIYA 5	Poisson-Crevette	180	176	38	6	500	Guinéen	Guinée
ROUGUMEX	MORIYA 7	Poisson-Crevette	99,1	97	24,6	5,9	460	Guinéen	Guinée

Annexe 4 (b) : Caractéristiques techniques des navires de pêche industrielle en 1991 (suite).

Société	Navires	Catégories	T.J.B.	T.J.B. eff.	Long.	Larg.	Puiss.	Statut	Pavillon
ROUGUMEX	DUK WON 86	Poissonnier	336,8	328	45	8,6	1500	consigné	Corée du Sud
ROUGUMEX	OSITO 87	Poissonnier	349,9	340	55,3	8,8	2500	consigné	Corée du Sud
ROUGUMEX	DUK WON 67	Poissonnier	290,6	283	39,8	8,1	1250	consigné	Corée du Sud
ROUGUMEX	MORIYA 2	Poisson-Crevette	130,8	121	19	6,1	475	Guinéen	Guinée
ROUGUMEX	LILA	Poissonnier	411,6	356	52	6,8	2200	consigné	Corée du Sud
ROUGUMEX	SENILIA	Poisson-Crevette	408,1	341	66,7	9,6	1250	Guinéen	Guinée
ROUGUMEX	VERANIA	Poisson-Crevette	611	511	73,1	12	2900	Guinéen	Guinée
ROUGUMEX	VEXILIA	Poissonnier	155,1	53	36	7,7	1350	Guinéen	Guinée
ROUGUMEX	SATURNIA	Poissonnier	375	127	59,9	9,2	1300	Guinéen	Guinée
SIPKEMENDE	GORFION	Crevettier	58	29	29,5	5,2	500	consigné	Corée du Sud
SIP.BOUROUMA	MELANITA	Poisson-Pélagique	1313,5	371	62,3	14	1708	affrété	Bulgarie
SIP.BOUROUMA	OF_JA	Poisson-Pélagique	1165	249	78,7	15	3200	affrété	Bulgarie
SIP.BOUROUMA	AFALA	Poisson-Pélagique	1165	246	78,7	15	3200	affrété	Bulgarie
SOCOPEP	KOSAC 5	Crevettier	74,2	32	19,5	6,5	365	affrété	Panama
SOCOPEP	PAW-PAW 1	Crevettier	96,6	42	28	6,1	700	affrété	Panama
SOCOPEP	TAKAMAR 7	Crevettier	74,8	32	17,8	6,1	460	affrété	Panama
SOCOPEP	TAKAMAR 6	Crevettier	74,8	32	17	6,1	460	affrété	Panama
SOGUPARCO	LIACFOO 1	Poissonnier	198,6	156	38,7	7,6	600	consigné	Honduras
SOGUPEC	DOLPHIN Mh NIMBA	Poissonnier	206	191	29,5	7,7	775	Guinéen	Guinée
SOGUPIC	PERESLAVSK	Poissonnier	180,4	44	31,6	7,2	305	Guinéen	Guinée
SOPECO	LIACFOO 4	Poissonnier	198,6	156	38,7	7,6	600	consigné	Honduras
SOPEMARCO	SHIRVINTA	Poissonnier	179,7	44	31,6	7,2	305	affrété	URSS
SOPEMARCO	VIDZEME	Poissonnier	723	178	54,8	9,8	852	affrété	URSS
SOPEMARCO	KVEDARNA	Poissonnier	356	88	31,3	8,8	800	affrété	URSS
SOPAG	NEMANSKY	Poissonnier	523	261	50,3	9,8	1180	affrété	URSS
SOPAG	VYSOTA	Poissonnier	635,4	317	54,8	9,8	1000	affrété	URSS
SOPAG	KAKANDE 1	Poissonnier	104,1	77	33,6	6,8	430	Guinéen	Guinée

Annexe 5 (a) : Caractéristiques de la flotte de pêche industrielle déclarée dans les eaux guinéennes en 1991 en fonction des statuts de pêche: guinéen, affrété, cossigné et CEE et des catégories de bateaux (Jauge exprimée en TJB ou tonneaux de jauge brut, TJB effective = jauge effective (proportionnelle au temps de pêche) réel, longueur (m), largeur (m), puissance (CV), N = nombre de bateaux, écart-type pour  $\alpha = 0,05$ , maximum et minimum de l'échantillon indiqués. Les résultats sont arrondis aux chiffres entiers.

Statut	Catégorie	Echantillon	T.J.B.	T.J.B.effect	Long.	Larg.	Puiss.
Guinéen	Céhalopodier	Somme					
		N navires	0	0	0	0	0
		Moyenne					
		Ecart-type					
		Maximum					
	Minimum						
	Poissonnier	Somme	3738	2159			11950
		N navires	12	12	12	12	12
		Moyenne	311	180	40	8	996
		Ecart-type	176	99	10	1	359
		Maximum	733	317	60	10	1350
	Minimum	104	44	30	7	305	
Poisson-Crevette	Somme	2015	1816			7665	
	N navires	7	7	7	7	7	
	Moyenne	288	259	43	8	1095	
	Ecart-type	211	180	23	2	932	
	Maximum	611	511	73	12	2900	
Minimum	99	97	19	6	425		
Crevettier	Somme						
	N navires	0	0	0	0	0	
	Moyenne						
	Ecart-type						
	Maximum						
Minimum							
Palang-Collecteur	Somme						
	N navires	0	0	0	0	0	
	Moyenne						
	Ecart-type						
	Maximum						
Minimum							
Poisson-Pélagique	Somme						
	N navires	0	0	0	0	0	
	Moyenne						
	Ecart-type						
	Maximum						
Minimum							
Affrété	Céhalopodier	Somme					
		N navires	0	0	0	0	0
		Moyenne					
		Ecart-type					
		Maximum					
	Minimum						
	Poissonnier	Somme	6983	3308			10606
		N navires	12	12	12	12	12
		Moyenne	582	276	47	9	884
		Ecart-type	221	200	10	2	303
		Maximum	775	718	55	10	1160
	Minimum	180	44	31	5	305	
Poisson-Crevette	Somme						
	N navires	0	0	0	0	0	
	Moyenne						
	Ecart-type						
	Maximum						
Minimum							
Crevettier	Somme	320	138			1985	
	N navires	4	4	4	4	4	
	Moyenne	80	34	21	6	496	
	Ecart-type	11	5	5	0	143	
	Maximum	97	42	28	7	700	
Minimum	74	32	17	6	365		
Palang-Collecteur	Somme	1185	649			2100	
	N navires	1	1	1			
	Moyenne	1185	649	62		2100	
	Ecart-type						
	Maximum	1185	649	62	11	2100	
Minimum	1185	649	62	11	2100		
Poisson-Pélagique	Somme	22356	10003			30425	
	N navires	15	14	15	15	15	
	Moyenne	1490	715	61	13	2028	
	Ecart-type	574	648	11	3	773	
	Maximum	1898	1851	79	15	3200	
Minimum	187	45	32	5	305		

Annexe 5 (b) : Caractéristiques de la flotte de pêche industrielle déclarée dans les eaux guinéennes en 1991 par catégories (suite)

Statut	Catégorie	Echantillon	T.J.R.	T.J.R.effect	Long.	Larg.	Puiss.
Comigné	Céphalopodier	Somme	659	281			3600
		N navires	2	2	2	2	2
		Moyenne	329	140	46	9	1800
		Ecart-type	0	17	0	0	0
		Maximum	329	153	46	9	1800
		Minimum	329	128	46	9	1800
	Poissonnier	Somme	2881	2105			15800
		N navires	11	11	11	11	11
		Moyenne	262	191	41	8	1436
		Ecart-type	75	116	9	1	806
		Maximum	412	356	55	9	2700
		Minimum	199	49	21	7	600
	Poisson-Crevette	Somme	0	0	0	0	0
	Crevettier	Somme	290	143			1200
		N navires	2	2	2	2	2
		Moyenne	145	71	34	6	600
		Ecart-type	123	61	7	2	141
		Maximum	232	114	39	8	700
		Minimum	58	29	30	5	500
	Palang-Collecteur	Somme	1339				2700
		N navires	1		1	1	1
Moyenne		1339		79	11	2700	
Ecart-type							
Maximum		1339		79	11	2700	
Minimum		1339		79	11	2700	
Poisson-Pélagique	Somme	0	0	0	0	0	
CEE	Céphalopodier	Somme	7207	6390			24883
		N navires	22	22	22	22	22
		Moyenne	328	290	40	8	1131
		Ecart-type	72	82	6	1	194
		Maximum	494	443	50	10	1600
		Minimum	225	112	29	7	736
	Poissonnier	Somme	3886	3084			12586
		N navires	11	10	11	11	11
		Moyenne	353	308	47	9	1144
		Ecart-type	153	184	11	1	332
		Maximum	569	564	58	10	1600
		Minimum	100	98	27	7	517
	Poisson-Crevette	Somme	0	0	0	0	0
	Crevettier	Somme	0	0	0	0	0
		N navires	0	0	0	0	0
		Moyenne	0	0	0	0	0
		Ecart-type	0	0	0	0	0
		Maximum	0	0	0	0	0
		Minimum	0	0	0	0	0
	Palang-Collecteur	Somme	0	0	0	0	0
		N navires	0	0	0	0	0
Moyenne		0	0	0	0	0	
Ecart-type		0	0	0	0	0	
Maximum		0	0	0	0	0	
Minimum		0	0	0	0	0	
Poisson-Pélagique	Somme	0	0	0	0	0	
	N navires	0	0	0	0	0	
	Moyenne	0	0	0	0	0	
	Ecart-type	0	0	0	0	0	
	Maximum	0	0	0	0	0	
	Minimum	0	0	0	0	0	

STATUT	CATEGORIE	Société	N	T.J.B.	T.J.B. eff.	Puiss.	Estimation 1			Estimation 2			Estimation 3		
							poissons	céphal.	crust.	poissons	céphal.	crust.	poissons	céphal.	crust.
Général	Poissonnier	BOMBO-IMPEX	1	559	138	1180	405	45	0	405	45	0	587	83	0
		GUNEE-MARINE	2	550	337	1710	2011	223	0	2011	223	0	2815	313	0
		ICONTRANS-P	1	733	317	1000	711	79	0	711	79	0	995	111	0
		NOUVELLE SOGUEPECHE	3	875	875	3900	4928	548	0	4928	548	0	6899	767	0
		ROUGUMEX	2	530	180	2650	1115	124	0	1115	124	0	1561	173	0
		SOGUPEC	1	208	191	775	1521	169	0	1521	169	0	2129	237	0
		SOGUAPIC	1	180	44	305	404	45	0	404	45	0	566	83	0
		SOPIAG	1	104	77	430	1215	135	0	1215	135	0	1701	189	0
Total :	12	3738	2159	11950	12309	1368	0	12309	1368	0	17233	1915	0		
Général	Poisson-Crevette	ALSAMALY	1	487	475	1885	1315	303	162	2314	534	285	2314	534	285
		ROUGUMEX	6	1528	1341	6000	7443	1718	918	13100	3023	1612	13100	3023	1612
		Total :	7	2015	1816	7885	8758	2021	1078	15414	3557	1897	15414	3557	1897
Affrété	Poissonnier	BERETE ET FILS	2	1446	450	2012	1021	113	0	1021	113	0	1430	159	0
		GUNEE-DEVELOP	1	775	718	1000	1521	169	0	1521	169	0	2129	237	0
		P.G.S.	4	2345	1254	3477	3469	385	0	3469	385	0	4887	540	0
		SOPEMARCO	3	1259	310	1957	1210	134	0	1210	134	0	1694	188	0
		SOPIAG	2	1158	578	2180	1638	182	0	1638	182	0	2293	255	0
		Total :	12	6983	3308	10608	8859	884	0	8859	884	0	12403	1378	0
Affrété	Crevettier	SOCOPEP	4	320	138	1985	2318	534	285	4076	941	502	4076	941	502
		Total :	4	320	138	1985	2318	534	285	4076	941	502	4076	941	502
Affrété	Poisson-Pélagique	COGIP	10	17799	9908	20852	8766	974	0	8766	974	0	70127	7792	0
		P.G.S.	2	913	270	1485	904	100	0	904	100	0	7231	803	0
		SIP BOUROUMA	3	3644	865	8108	1161	129	0	1161	129	0	9286	1032	0
		Total :	15	22356	11043	30425	10830	1203	0	10830	1203	0	86944	9627	0
Affrété	Palang-Collecteur	CAPE	1	1185	649	2100	800	0	0	800	0	0	800	0	0
		Total :	1	1185	649	2100	800	0	0	800	0	0	800	0	0
Consigné	Poissonnier		11	2881	2105	15800	12602	1400	0	12602	1400	0	17643	1960	0
	Poisson-Crevette		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Crevettier		2	290	143	1200	1329	307	164	2339	540	288	2339	540	288
	Céphalopodier		2	659	281	3600	399	890	268	488	1042	311	558	1246	372
	Palang-Collecteur		1	1339	734	2700	800	0	0	800	0	0	800	0	0
Total :	16	5169	3262	23300	15130	2597	429	16208	2982	599	21341	3747	660		
CEE	Poissonnier		11	3886	3247	12586	14917	1657	0	14917	1657	0	20863	2320	0
	Céphalopodier		22	7207	6390	24883	9176	20492	6117	10736	23976	7157	12846	26689	8564
	Total :	33	11093	9638	37469	24092	22150	6117	25652	25833	7157	33729	31010	8564	
Total général :			100	52858	32013	125500	83094	30858	7909	94148	36668	10154	191638	52173	11623

Annexe 6 : Estimations des captures (en tonnes) des bateaux de pêche industrielle en 1991 en fonction des statuts, catégories et sociétés. (N = nombre de bateaux, TJB = tonnage de jauge brut, TJB eff = tonnage de jauge brut effectivement pêchant (proportionnel au nombre de jours de pêche), puis = puissance du moteur en CV, estimation 1, 2 et 3 pour les poissons, céphalopodes et crustacés) (selon les estimations de captures présentées aux tableaux 6 et 7 et cf. texte).

Annexe 7 : Liste des proportions des espèces (noms vernaculaires) principales de poissons de la catégorie "Afrique" commercialisées par la Nouvelle-Soguipêche au cours de 1991. (G = grand, M = moyen, P = petit; échantillon total = 889 tonnes).

Espèces ou catégories de poissons	%
Ombrine (G - M)	18,0
Ombrine (P)	6,0
Machoiron (P)	8,0
Thiekeme ou faux capitaine (G - M)	19,0
Thiekeme ou faux capitaine (P)	19,0
Sompate ou carpe blanche (G-M-P)	4,4
Plat plat	5,0
Daurade (G - M - P)	2,8
Bobo	3,4
Brochet	2,6
Autres	11,8
Total	100,0

Annexe 8 : Coûts moyens des 3 chalutiers de la Nouvelle-Soguipêche pour la période du 1/1 au 30/6 1991 et pourcentages correspondants (cfr tableau 16).

Postes de dépense	Coûts moyens	% des coûts
vivres consommés	24 635 355	1,6
emballage	132 861 026	8,9
combustibles	322 793 031	21,6
produits d'entretien	842 431	0,1
fournitures de bureau	197 500	0,01
électricité, eau, gaz, énergie	540 000	0,04
autres fournitures consom.	170 555 961	11,4
entretien et réparations	213 604 084	14,3
prime d'assurance	107 710 564	7,2
divers services extérieurs	1 516 591	0,1
salaires personnel local	148 185 234	9,9
salaires expatriés	262 417 491	17,6
prime et gratifications	16 588 665	1,1
congé payé	4 913 028	0,3
main d'oeuvre exceptionnelle	11 890 435	0,8
charge sociale	18 788 747	1,3
versement forfaitaire	5 219 699	0,3
autre impôts et taxes	93 800	0,01
impôts et droits d'enregistrement	8 280 600	0,6
autres droits	39 896 960	2,7
frais divers de gestion	1 591 000	0,1
total	1 493 122 202	100,0

Annexe 9 : Facteurs de production pour la société n°1

Matériel	an	an	Description brève de la société (Privée, mixte, partenaires, autre...)								
INFO			Société mixte guinéo-française (Guinée: 51%, Jégo-quéré: 49%)								
Bateau			Nom	Statut	Cat.	Jauge (TJB)	Long (m)	Puis (CV)	Capac. (T)	Mar. (J)	Prod/m (T/m)
	90	91	Boulbinet	Gui	Pois	291,7	38,8	1300	1:0-115	17	110-115
	90	91	Kaporo	Gui	Pois	291,7	38,8	1300	110-115	17	110-115
	90	91	Dixin	Gui	Pois	291,7	38,8	1300	110-115	17	110-115
	90		Terminetay e	Gui	Pois	275	32,5	855			
	90		Bonfi	Gui	Pois	275	32,5	855			
Tun.cong	capacité totale		T° (°c)	PPS (/kg)			Coût investi				
	4 x 8 tonnes = 32T/8 h		-40°c en 8 heures	actuellement PPS pour LIMAN, Ecole Maritime (ALABA)...							
Frigo	M3		Tous.	T (°c)	PPS (/kg)	Coût investi					
	9000			-25°c							
Glace	T/jour		Type		Prix (/T)	Prix (/kg)	glace /poisson				
	20 tonnes/jours		Paillette		25000 FG/T		1,5-2,5 kg				
Camion. frigo	M3		Tonnes	Prix PPS							
Camion isoth.	M3		Tonnes	Prix PPS							
	2 camions isothermes servent aux transports vers l'aéroport, les officiels, le Sierra-Leone (accord gouv.)										
Camion	M3		Tonnes	Prix PPS							
Usine	L'usine avait été conçue pour transformer le poisson frais en congelé. Outre les bâtiments, les frigos, les tunnels de congélation, on note 2 groupes électrogènes, une réserve d'eau douce. (NB: lavage des poissons à l'eau de mer).										
Atelier répar.											
Distribution	pas de points de vente dans le pays. La société 1 est grossiste.										

(légende à l'annexe 27)

Annexe 10 : Informations sur les produits de la société n° 1

Produits	Année	1990	1991 1 <sup>o</sup> trim	1991
CONGELE	Production totale	pas d'info pour 1990 (cfr Mr Larcher)	Boulbinet 927 T Dixin 714 T Kaporo 816 T quantité exportée 176 tonnes	3311 T en 8 mois (491 jours en mer pour 729 jours pour 3 bateaux) (produits Afrique + grosses pièces) (100 %). Ici: production extrapolée = 4966 T/année 1991. (probl de moteur du Kaporo). Normalement : 450-500 T/mois, soit 5400-6000 T/an. (= objectif pour 1992)
	Production "Afrique"			1 <sup>o</sup> catégorie: 39 % catégorie: 37 % catégorie: 23 % 2 <sup>o</sup> 3 <sup>o</sup>
	Production "Europe"		(60 % autorisés à l'exportation mais moins en pratique	soles-seiches-turbot 2,6 % grosses pièces: 6% (grosses pièces = capitaine, brochet, diarré,liche, yawole, machoiron, 3 à 4 kg/pièces...)
	Coût total	pas d'informations pour 1990	2 563 774 219 FG pour 3 mois (dont BOULBINET 640002199 DIXIN 562221540 KAPORO 698 983 033 FRAIS 43846819	cfr coûts du premiers trimestre 1991 NB: 1 jours de pêche coûte en viron 4 000 000 de FG
	Prix Afrique		Catégorie 1 = 600 000 FG/ T Catégorie 2 = 550 000 FG/T catégorie 3 = 450 000 FG/T (cfr liste en annexe)	
	Prix Europe		Catégorie 1 = 1000 FG/kg (carpes rouge carpes grises vivaneaux N'diane Merou) Catégorie 2 = 900 FG/kg (capitaine, brochet, Todje ou bonite) Catégorie 3 = 700 FG/kg (Liche, Carpe noire, Yawal, Saka, maquereau, Tapon) Catégorie 4 = 600 FG/kg (machoiron) (vente minimale = 100 kg sinon majoration de 50 %)	
FUME	Année	1990	1991	
	Production	0 Tonnes	environ 10 T/mois de fumé à partir de 50 T de brut (démarrage depuis septembre 1991)	
	Coûts		prix de revient = 2080FG / kg fumage BONFI (par kg frais ?) = 100 fg/kg SOFOTRA = 210 Fg/kg (rentabilité BONFFI 17 % car calcination, humidité résid = 0) rentabilité SOFOTRA = 30 %, utilis gasoil ?	
	Prix		prix de vente du poisson fumé = 2000 FG / kg (marge = - 4 % !!) consommation locale + abidjan Douala Bamako il s'agit de la 3 <sup>o</sup> catégorie (raies, machoiron, requins..)	
DAURAD E.	Année	1990	1991	
	Production	0 tonnes	10 T / semaines en frais Objectif: 15 T / semaine (début en février 1991 pour ce produit frais exporté par avion)	
	Coûts		achat = 1750 FG/kg emballage = 311 fg/kg (polystyrène) personnel = 80 fg/kg glace 35 fg/kg divers consom = 20 fg/kg transitaire = 100 fg/kg Total 2296 fg/kg (Daurades à 80 %)	
	Prix		A. 18,5 FF à 19,8 FF / kg en moy .. B. Prix de vente est de 21 FF pour les grosses daurades et 19 FF pour les petites. environ 3,5 FF net/ kg (rentabilité de 17 %)	
espèces	Afrique	Machoiron		
	Europe	Baudroie / lotte /carpe rouge / brochet		

(légende à l'annexe 27)

**Annexe 11 : Facteurs de production pour la société n° 2**

Matériel	an	an	Description brève de la société (Privée, mixte, partenaires, autre...)								
INFO			Société privée à capitaux libanais								
Bateaux			Nom	Statut	Cat.	Jauge (TJB)	Long (m)	Puis (CV)	Capac. (T)	Mar. (J)	Prod/m (T/m)
					Affrété	1700					
					Affrété	1700					
					Affrété	1700					
					Affrété	1700					
					Affrété	700					
					Affrété	700					
					Affrété	700					
					Affrété	700					
Tun.cong	capacité totale		T° (°c)	PPS (/kg)		Coût investi					
Frigo	N	M3	Tons.	T (°c)	PPS (/kg)	Coût investi	Date	Sites			
		12 000 dont 2750 opérationnels		-25°C				Conakry			
		400 m3 (détail)		-25°C				Conakry			
		120	60	-25°C			91	Kindia			
		120	60	-25°C			91	Mamou			
		120	60	-25°C			91	Labe			
		120	60	-25°C			91	Laboula			
		120	60	-25°C			91	Farana			
		120	60	-25°C			91	Kisidugu			
		120	60	-25°C			91	Kankan			
		200	100	-25°C			91	Sigi			
		120	60	-25°C			91	Kigidu			
		200	100	-25°C			91	Masama			
		200	100	-25°C			91	Nzerekore			
		120	60	-25°C			92	Fria			
		120	60	-25°C			92	Gawald			
		120	60	-25°C			92	Buuki			
Frigos	Ces frigos sont des dépôts installés à l'intérieur du pays. Ils seront accompagnés chaque fois d'un comptoir de vente (poissonnerie) et d'un appartement. La gestion sera soit guinéenne, soit libanaise.										
Frigo-mobiles	15										
Frigo-mobiles	Il s'agit de containers aménagés en petites chambres froides. Ces dépôts mobiles seront installés avec un bureau, un groupe électrogène ... Ils permettront de tester les zones favorables à la vente du poisson.										
Glace	T/jour		Type		Prix (/T)	Prix (/kg)	glace /poisson				
Camion frigo	N	M3	Tonnes	Prix PPS							
		3	15								
Camion iso.	N	M3	Tonnes	Prix PPS							
		2	30								
		3	10								
Camion	N	M3	Tonnes	Prix PPS							
Usine											
Atelier répar.											
Distribution	1 semaine pour Conakry-Nzérékoré aller-retour (3,5 jours par trajet). Si il y a vente en route, il faut compter 2 semaines. Vente à Nzérékoré de 10 tonnes par jour environ.										

(légende à l'annexe 27)

Annexe 12 : Informations sur les produits de la société n° 2

Produits	Année	1990	1991
CONGELE	Production totale	60 Tonnes par mois (NB en 89 : production de 20 T/mois)	400 tonnes par mois en moyenne
	Production Conakry	-	70 %
	Production Pays	-	30 %
	Production EXPORT TOTAL	-pas d'exportations en 1990 (NB: pas d'exportation en 1989 non plus)	-pas d'exportations en 1991 / prévu pour 1992-93 : 50 % d'exportation et 50 % dans le pays lorsque 25 bateaux seront utilisés.
	Production export "Afrique"		
	Production "Europe"		
	Autre production		
	Coût total		1)Taxe sur salaire (sécurité sociale)= 50 % en plus du salaire (ex: salaire moyen de 60000 FG, Cogip paye 30000 FG en plus) 2) permis de navigation payé pour un an 3) Taxe de port 4) licence de pêche . Par ordre d'importance , on peut citer 1) FUEL, en théorie (mais cogip ne le paye pas = 50-60 % du prix de revient) 2) EQUIPAGE 5- 10 % (si la production dépasse 30 tonnes, il y aurait 30 % (de la production ?) pour l'équipage) 3) Entretien (si l'entretien est bon , on peut durer 30 ans, sinon 5-6 ans 4) Taxes de 3,9 % du prix de revient NB 1 carton de 30 kg= 1000 FG (importé car non disponible localement) 1 carton de 20 kg = 750 FG (production locale). Les moules des bateaux rendent l' utilisation de cartons de 30 kg obligatoires. 3 sachets plastiques par carton (25 CFA pièce)
	Prix Conakry		Sardinelle 7000 fg/ carton de 30 kg/ chinchard 11000 fg / maquereau 10500 fg/ carton de 30 kg (avant lutte des prix: 8000, 12000, 11500 respectivement
	Prix Pays		20 % en plus à Nzérékoré (prix proportionnel à la distance entre) Kindia (2%), Mamou (3,4 %), Famou (6-8 %), Kig. (8-9 %),
Prix export Afrique			
Prix Europe			
FUME	Production		
	Coûts		
	Prix		
FRAIS	Production		
	Coûts		
	Prix		
espèces	Produit GUINEE	sardinelle, chinchard,maquereau...	
	Produit AFRIQUE		
	Produit EXPORT		

(légende à l' annexe 27)

Annexe 13 : Facteurs de production pour la société n° 3

Matériel	an	an									
INFO			Description brève de la société (Privée, mixte, partenaires, autre...)								
INFO			Société privée à capitaux libanais (inauguration le 1 <sup>er</sup> sept 1991) fond propre: 2000000 de USD pour un capital de 6-7000000 USD)								
Bateaux			Nom	Statut	Cat.	Jauge (TJB)	Long (m)	Puis (CV)	Capac. (T)	Mar. (J)	Prod/In (T/m)
			Pas encore de bateaux: négociations en cours pour 5 bateaux pour 1992. Il s'agit de bateaux soviétiques affrétés de 720 TJB (204 TJN) pêchant en pélagique. L'approvisionnement actuel provient de "Guinée Marine" (Le PDG de la société n°3 a 38 % dans Guinée Marine qui gère 3 bateaux (en "rodage" actuellement): le Bonfi, le Terminataye et le Ghenya la société 3 envisage de racheter à long terme. Actuellement, la société 3 est client chez GUINEE MARINE et est autorisé à exporter 40 %								
Tun.cong	capacité totale		T° (°c)	PPS (l/kg)		Coût investi					
Frigo	M3	Tons.	T (°c)	PPS (l/kg)		Coût investi		Site			
	1556 m3 (extension pour 810 m3 prévue)	extension prévue pour 200 T	-25°C						Conakry		
	10 chambres froides	4 à 10 T (la capacité augmente avec l'éloignement)	-25°C						(Kindia, Labe, Kankan, Nzérékoré ....)		
Glace	T/jour	Type	Prix (/T)	Prix (l/kg)	glace / poisson						
Cam. frig	M3	Tonne s	Prix PPS								
	2 camions frigo	10 T									
Cam. iso	M3	Tonne s	Prix PPS								
	4 camions isothermes	4 T									
Cam.	M3	Tonne s	Prix PPS								
Usine											
Atelier répar.											
Distribution	1 aller-retour pour Nzérékoré coûte 1000000 FG pour un camion frigo. Pour un camion normal, cela coûterait environ 750000 FG mais la qualité du produit à destination est très mauvaise !										
Autres											

(légende à l'annexe 27)

Annexe 14 : Informations sur les produits de la société n° 3

Produits	Année	1991
CONGELE	Production totale	démarrage récent
	Production "Afrique"	
	Production "Europe"	NB: il faut une quantité minimale pour l'exportation par container: prévu vers la fin janvier 1992 (soles, daurades...) Une exportation de poissons frais par avion tous les deux jours est prévue
	Coût total	
	Prix Conakry	Catégorie 1 = 12000 FG/ 20 kg Catégorie 2 = 11000 FG/20 kg Catégorie 3 = 9000 FG/20 kg  prix au niveau du détaillant: 12500 FG / 20 kg (1° catégorie)
	Prix Pays	fixé par les gérants (comme à Nzérékoré)
	Prix Afrique	
	Prix Europe	
FUME	Production	
	Coûts	
	Prix	
FRAIS	Production	
	Coûts	
	Prix	
espèces	Produit GUINEE	Chinchard, sardines, sardinelles....
	Produit AFRIQUE	
	Produit EXPORT	

(légende à l' annexe 27)

Annexe 15 : Facteurs de production pour la société n° 4

Matériel	an	an	Description brève de la société (Privée, mixte, partenaires, autre...)									
Bateaux			Nom	Statut	Cat.	Jauge (TJB)	Long (m)	Puis (CV)	Capac. (T)	Mar. (J)	Prod/m (T/m)	Investis sement
	90		En 1990, la société n°4 avait des contrats d'affrètement avec 5 bateaux (russes, coréens.) et consignait 10 bateaux (coréens). Le bénéfice de cette année a permis de payer 50 % de 3 bateaux utilisés en 1991 et remboursables en 6 ans									
	91		NAMIN 1 depuis janvier 91	Guinée n (PAA)	Pois	98			20 T	3	10-15 T/marée	5000 00 USD
	91		NAMIN 2 depuis janvier 91	Guinée n (PAA)	Pois	78			20 T	3	10-15 T/marée	4200 00 USD
	91		KAKAND E depuis mars 91	Guinée n (PI)	Mixte (Pois et crevettes)	102				40	70 T/marée au max / moy de 250 kg de crevettes/jour	6000 000 USD
	91		Les bateaux sont sous contrat de location-vente et dans la catégorie Pêche artisanale avancée. Il s'agit d'un partenariat (50 % guinéen, 50% partenaire). Actuellement, il n'y a plus de bateaux en consignation.									
	91		La société n°4 possède aussi 10 barques de pêche artisanale (marée de 3 jours, pêche à la daurade...									
	91		4 barques Flimbotes de 15 m (6 personnes-capacité caisse isotherme 2 T.									
	91		3 barques Flimbotes de de 12 m (5 personnes-caisse idem)									
	91		3 barques Flimbotes de de 10 m (5 personnes- caisse idem)									
Tun.cong	capacité totale		T° (°c)	PPS (l/kg)		Coût investi						
Frigo	M3	Tonnes	T (°c)	PPS (l/kg)		Coût investi						
Pas de frigo actuellement. La société n°4 utilise les frigos de l'OPPI à Kenyen (rappel: 2 chambres frigos louées: 80 tonnes chacune à 1000 000 FG/chambre-mois.												
Glace	T/jour		Type	Prix (/T)	Prix (l/kg)		glace /poisson	Coût investit				
	prévu: 12 T/jour (sur les bateaux de PAA: machine de 5T/jour)		Paillette		acheté à la NS 25 FG/kg			prévu: 230 000 FF				
Cam. frig	M3	Tonnes	T°C	Prix PPS	Site							
	2 camions	20 T mais 15 T en pratique	-25 °C		Kankan							
Cam. iso	M3	Tonnes	Prix PPS									
	2 camions loués											
Cam.	M3	Tonnes	Prix PPS									
Usine	Un centre de traitement est en construction (hangar de 25/30 m)											
Atelier répar.												
Distribution	Prix aller retour d'un camion loué = 1,4 million de FG											
Autres												

(légende à l'annexe 27)

**Annexe 16 : Informations sur les produits de la société n°4**

Produits	Année	1990	1991
CONGELE	Production totale		pêche par le Kakande (congélateur)
	Production Conakry		tout est vendu à Conakry (70 tonnes en 40 jours (mareyeurs et restaurants, chemins de fer...) La production de congelé depuis le début (03/91) est au moins de 450 tonnes
	Production "Afrique"		Sans objet, tout est vendu en Guinée
	Production "Europe"		Sans objet
	Coût total		cfr coût personnel, carburant, bateau....
	Prix Afrique		Sans objet
	Prix Europe		Sans objet
FRAIS PAA	Production		pêche par chaque bateaux de PAA : production = 3 à 5 T/ jour (10 à 15 tonnes par marée) 100 % vendue à Conakry aux Mareyeurs. Depuis janvier 1991, la production de frais est de 300 tonnes environ.(Il y a eu des arrêts, des pannes...)
	Coûts		cfr coût personnel, carburant, bateau....
	Prix		catégorie 1 = 18000 fg/paniers de 60 kg / catégorie 2 = 15000 fg/ catégorie 3 = 12000 fg crevettes = 3000 fg
FRAIS PAT	Production	pas en 1990	début à partir de mars 1991 captures = 0,8 -1 à 1,5 tonnes de poissons par barque (Daurade et Thiof)
	Coûts		moteur de 25 CV et 40 CV (essence)/achat d'ethmalose (1 kg d'appât pour 10 kg de captures à la palangre coût d'une sortie de barque = 280 000 fg/sortie(glacé ,carburant..) 1 à 1,5 tonnes de glace/barque à 25 fg/kg en paillette à la Nouvelle Soguipeche / Coût de la barque = 800000 à 1000000 fg/barque / moteur 40 CV = 2100000 fg (coût lié au USD) DEPENSES PAR SORTIE: carburant = 250 litres/3 jours (pour 40 cv) et 225 litres/3 jours pour 25 CV au prix de 600 fg/litre (taxe comprise) / Huile = 1,5 litre/ 20 litres d'essence au prix de 1000 fg/litre / glace = 1,5 tonnes (pour 40 cv) et 1 tonne (pour 25 cv) à 25 fg/kg / nourriture = environ 50000 fg/6personnes pendant 3 jours (c'est beaucoup car on prévoit le risque de se perdre)/ appâts = 45000 fg / essence = 280 000 fg pour un moteur de 40 cv// SALAIRE: on déduit d'abord les frais d'amortissement par sortie de 25000 fg ainsi que les dépenses globales de 280000 fg. Ce qui reste est divisé en 2
	Prix		1600 fg/kg (Daurade et Thiof)
espèces	Produit GUINEE		
	Produit AFRIQUE		
	Produit EXPORT	Daurade , Thiof	

(légende à l' annexe 27)

Annexe 17 : Facteurs de production pour la société n° 5

Matériel	an	an									
INFO			Description brève de la société (Privée, mixte, partenaires, autre...)								
INFO			Société privée								
Bateaux			Nom	Statut	Cat.	Jauge (TJB)	Long (m)	Puis (CV)	Capac. (T)	Mar. (J)	Prod/m (T/m)
			La société possède 1 bateau ( société 7) (en affrète 4 sous le statut de guinéen) et consigne plusieurs bateaux (cfr liste de 1990 et 1991) 5 bateaux sont repris sous la liste poissonniers-crevettiers. NB: Pour la société 7, la durée serait de 60 jours environ (poissons) pour les crevettiers, la durée serait de 30 jours environ								
Tou.cong	capacité totale		T° (°c)	PPS (kg)		Coût investi					
Frigo	M3	Tons.	T (°c)	PPS (kg)		Coût investi					
Glacé	T/jour		Type	Prix (T)	Prix (kg)	glace /poisson					
Cam. frig	M3	Tons	Prix PPS								
Cam. iso	M3	Tons	Prix PPS								
Cam.	M3	Tons	Prix PPS								
Usine											
Atelier répar.											
Distribution											
Autres											

(légende à l'annexe 27)

Annexe 18 : Informations sur les produits de la société n° 5

Informations non communiquées par la société 5

Annexe 19 : Facteurs de production pour la société n°6

Matériel	an	an	Description brève de la société (Privée, mixte, partenaires, autre...)								
INFO			Description brève de la société (Privée, mixte, partenaires, autre...)								
Bateaux			Nom	Statut	Cat.	Jauge (TJB)	Long (m)	Puis (CV)	Capac. (T)	Mar. (J)	Prod/m (T/m)
			Pas de bateaux en 1990 et 1991. En 1989: utilisation de 2 chalutiers de 14 et 20 m et 1 chalutier espagnol du gouvernement.								
Tun.cong	capacité totale		T° (°c)	PPS (l/kg)			Coût investi				
	5-7 U/jour en théorie (modification: 10-15 U/jour)			6-8 tonnes par semaine (2 clicats) (25-30 Fr/kg de poisson à congeler)							
Frige	M3	Tons.	T (°c)	PPS (l/kg)			Coût investi				
	195	60	0	Signe pêche sous-traité ici. (prix = 75 l/kg/24 h de stockage) Chiffre d'affaire pour le stockage = 18 000 000							
	179	50	-25°C								
Glace	T/jour		Type	Prix (l/T)	Prix (l/kg)	glace /poisson					
	6 t / jour		paillotte	30000/tonne vendue		1/3					
				Chiffre d'aff. = 30000 00 / mois							
Cam. frig	M3	Tonnes	T° (°C)	Prix PPS							
		1 camion de 7T	-18 °C								
Cam. iso	M3	Tonnes		Prix PPS							
		5T									
Cam.	M3	Tonnes		Prix PPS							
Usine	Hangar et site loué pour 6 ans (comprend notamment 2 groupes électrogènes (135 KVA) dont un hors d'état (250 KVA) ), citerne pour eau potable / salle de réception , 300 tonnes par mois en croisière. Activité: Produits entiers frais étetés, vidés..., produits élaborés : filets...(total: 10 T/semaine)										
Atelier répar.											
Distribution											
Autres											

(légende à l'annexe 27)

**Annexe 20 : Informations sur les produits de la société n° 6**

Société	Produits	Année	1990	1991
SGM	CONGELÉ	Production totale		vente locale de produits congelés = 250 T/mois (chiffre d'affaire pour la congélation = 10 000 000 FG)
		Production "Afrique"		
		Production "Europe"		
		Coût total		
		Prix Afrique		
		Prix Europe		
	FUME	Production		
		Coûts		
		Prix		
	FRAIS	Production		vente à l'exportation de 10 T par semaine de produits frais (chiffre d'affaire mensuel de 124 080 000 FG)
		Coûts		non communiqué
		Prix		liste des prix en annexe
	espèces	Produit GUINEE		
		Produit AFRIQUE		
		Produit EXPORT		

(légende à l'annexe 27)

Annexe 21: Informations diverses concernant la société n°1

Accord Achat	affruteur	affrété							
Accord Vente	local	export							
Accord Vente	40 % de vente locale oblig.	60 % export autor.							
taxes	1) licence aux Trésor 2) taxe au port autonome qui lui paye une redevance au Trésor et fixe les prix								
coûts div	le remboursement de 60 000 000 de FF commence en 1992 pour les 3 bateaux. Un bateau neuf coûte environ 20 000 000 FF								
gasoil	195 FG/litre Il faut 70000 litres de diesel/15 jours (1 marée), soit 13 650 000 FG / marée en carburant (soit pour 100 tonnes de prises à 533 FG/kg en moyenne = 533 000 000, cela représente 25 % du prix de vente. (ex: Boulbinet)								
personnel	con-gelé	4 patrons expatriés, 4 chefs mécaniciens expatriés, lieutenant, chef d'équipage, 3 mécaniciens, chef d'usine, matelots (ramandeur, cuisiniers, caliers, usiniers) : 91 personnes sont embarquées							
	débarquement	20 personnes							
	chambre froide	10 personnes (responsable stock, conducteur d'engin, gasoil, manuels...) (salaire = 500 FG/ h)							
	frais	2 personnes (commercial, vente local) + 20 personnes pour la manutention (840 h / semaine à 300 FG de l'heure)							
	réparation bateaux	1 capitaine d'armement expatrié, 1 chaudronnier, 1 mécanicien, —> équipe de 11 personnes (3 mécanos, 1 soudeur, 1 tourneur, divers...)							
	Total	200 environ y compris les journaliers							
acheteurs	Afrique	groupes de mareyeurs (environ 50 personnes délèguent 2 ou 3 personnes (président, vice-président...). Les achats sont de 20 tonnes par groupement (soit 1000 cartons). L'achat se fait au comptant (environ 1 000 000 de FG) ou par virement en banque Les mareyeurs achètent à 600 Fr/ kg par exemple et revendent à 1250 fg/kg. Actuellement, il y a un recensement des mareyeurs en cours							
Objectifs	chaîne de poissons filetés (2 à 3 tonnes / semaines) (façon traditionnelle et sous vide). Il s'agira de produits "Europe" (soles...) si la pêche artisanale avancée se développe, il y a une possibilité de prestation de service pour congeler le poisson frais pêché par ceux-ci (possibilité de 4 * 8 tonnes par jour pour les tunnels) // 5 autres chalutiers vont être réceptionnés en 1992 qui seront utilisés à plein temps pour une longue période								

(légende à l' annexe 27)

**Annexe 22 : Informations diverses concernant la société 2**

Accord affrètement	250 000 USD/mois (par bateau ?) pour la location gestion des bateaux affrétés						
Accord Achat	affréteur	affrété					
Accord Achat	15 % pour l'affréteur. Il doit payer la licence et 250000 USD/mois	85 % pour l'armateur. Il paye l'équipage, le fuel, les cartons					
Accord Vente	local	export					
gasoil	250 FG/litre en 1989. Actuellement = 550 FG/litre						
Objectifs	Pour 1993: achat de 3 pélagiques, 3 chalutiers benthiques, 5 crevettiers, 6 glaciers pour l'usine qui sera installée (pour la congélation...). Au total, il faudra 25 licences (25 bateaux dont 15 pélagiques, 5 benthiques, 5 crevettiers) Pour janvier : 5 camions isothermes de 30 tonnes et 25 camions isothermes de 10 tonnes. L'objectif de production est de 300 T de brut entier/ mois, 300 T de filets / mois (opérationnel fin 1992). Un tunnel de congélation de 3 T/heure est prévu.						
divers	Le prix de vente au consommateur est de 2000 FG/kg (marge de 20 à 50 % pour les mareyeurs...						
Gasoil	pour les bateaux: hors taxes = 271 USD/tonne. Pour 15 tonnes de poissons pêchés, il faut environ 10 tonnes de fuel (absorbe 60 % de la production)						
Personnel	25% guinéen, 75 % étranger / N total = 200 (actuellement 100 environ: 60 permanent et 120 journaliers maximum). En 1992, il y en aura au minimum 300. (Salaire du maître de pêche pour un gros bateau = 1000 à 5000 USD de fixe + pourcentage de la valeur de la production au dessus de 30 tonnes par jours par exemple.)						
Ammortissement	il est calculé sur: 10 ans.						

**Annexe 23 : Informations diverses concernant la société 3**

Accord Vente	local	export					
exportations autorisées	40 % peuvent être exportés						
gasoil	Un bateau tel que le Bonffi consomme 2200 litres de Gasoil/ 24 h						
Personnel	à Conakry : 18 personnes + 5 manutentionnaires						
	24 personnes par bateaux						
	6-7 personnes pour le magasin						
Objectifs	Installation d'une chaîne complète (excepté le gasoil qui sera importé).						

(légende à l'annexe 27)

**Annexe 24 : Informations diverses concernant la société 4**

Accord	affrètement	armateur					
Accord	pas d'amortissement à prendre en compte car partenariat	NB: le carburant et les salaires des expatriés sont à charge de l'armateur					
Taxes	taxe ANAM (permis de navigation, carte prof.maritime, visite technique). Licence de pêche, patente communale (somme forfaitaire de 5000 fg environ par an par barque)						
Coûts div	PAA : Amortissement = calculé sur 6 ans. / chalut acheté à LAS PALMAS pas encore remplacé (filet japonais de même que les réserves, pas d'infos concernant les réparations/ débarquement: manutentionnaire: 3 USD/tonnes, équipe 40 USD pour toute l'équipe/ grue = 80 USD/ heure (NB: une équipe doit travailler de 8 à 18 heures (paniers de 60 kg), une grue doit travailler 2 à 3 heures (Pêche industrielle). Il y a une taxe sur la prestation de service de débarquement (PPS) qui est de 11,11 % de la valeur du service de la SOAEM qui est une société de prestation de service.						
gasoil	235 fg/litre vendu par SODEGUA Pour la PAA, il faut un stock de 35000 litres, (suffisant pour 2 ou 3 marées). Pour la pêche industrielle, il faut un stock de 40000 litres par marée.						
Personnel	PAA = 12 personnes par bateau PI = 15 personnes par bateau PAA: salaires: capitaine fixe de 250000 fg/mois + prime/1° officier fixe de 200000 fg/mois + prime de 50000/ mécanicien fixe de 300000 fg/mois + prime de 30000/ matelots 94450 + prime = 105000/mois PI: apparemment idem sans prime.						
acheteurs	vente des daurades à PROGUI et NOUVELLE SOGUIPECHE...vente du poisson congelé aux mareyeurs (achat par quantités de 5, 10 tonnes...), du poisson frais notamment aux restaurants, aux chemins de fer... Les mareyeurs louent un véhicule et vendent le produit en 3 à 15 jours.						
Objectifs	Centre de traitement prévu, chaîne de filetage, machine à glace						

**Annexe 25 : Informations diverses concernant la société 5**

Taxes	2000 USD pour le permis de navigation
Coûts div	NB amortissement chaîne de froid environ 15 ans/ bateaux: environ 10-15 ans (20-25 ans) / camion 5 ans
gasoil	330-335 USD/tonne (trop cher, 220-230-270 ailleurs)
Personnel	28-32 personnes par bateaux/ staff = 8 personnes
Objectifs	Les 5 bateaux utilisés vont alimenter une petite chaîne de froid. Un frigo va être construit (vol 600 tonnes en théorie). Plus tard des camions vont s'occuper de la distribution comme COGIP...Une exportation de poissons frais vers la France est prévue + exportation Afrique...La société 5 pourrait demander au gouvernement de céder ses parts dans la Nouvelle Soguipeche. Actuellement, la société 5 crée une nouvelle société à l'étranger <i>Samapêche</i>

**Annexe 26 : Informations diverses concernant la société 6**

Coûts div	boîtes frigolites = 4500 fg/boîte (18 kg)- Bitafaultite de soude (produit de conservation de la crevette contre le noircissement: environ 50 fg/kg) grand bac de stockage et de tri = 600 000 FG/hac en 1987 (ALLIBERT Jux Box: capacité = 400 litres)
Personnel	1 frigoriste (150 000 fg/mois)/ 1 dieseliste (100 000 fg/mois)/ 3 chefs de section (total=375 000 fg/mois)/ 10 ouvriers (total=650000 fg/mois)

(légende à l'annexe 27)

Annexe 27 : Détail des sigles utilisés aux annexes 9 à 26.

Société 1 = NOUVELLE SOGUIPECHE  
Société 2 = COGIP  
Société 3 = SONIT  
Société 4 = SOPIAG  
Société 5 = ROUGUMEX  
Société 6 = SOGUIMAR  
Société 7 = ALSAMALY

Mar. = marée  
PPS = prestation de service  
cam.frig = camion frigo  
cam. iso = camion isotherme  
cam. = camion  
Tun. cong = tunnel de congélation

Annexe 28 : Fiche de collecte d'information concernant les facteurs de production

Société : ..... Date = ..... Fiche n°.....

Code :

Description brève de la société (Privée, mixte, partenaires, autre...)								
<b>INFO</b>								
<b>Bateaux</b>	<b>Nom</b>	<b>Statut</b>	<b>Cat.</b>	<b>Jauge (TJB)</b>	<b>Long (m)</b>	<b>Puis (CV)</b>	<b>Marée. (Jours)</b>	<b>Prod./marée (T/marée)</b>
<b>Tunnel</b>	<b>M3</b>	<b>Tonnes/jour</b>	<b>T°(°c)</b>	<b>Coûts</b>		<b>Quantité traitée</b>		<b>PPS /kg</b>
<b>Frigo</b>	<b>M3</b>	<b>Tonnes</b>	<b>T°(°c)</b>	<b>Coûts</b>		<b>% utilisation</b>		<b>PPS /kg</b>
<b>Glace</b>	<b>T/jour</b>	<b>Ratio g/p</b>	<b>Type</b>	<b>Coûts</b>		<b>Quantité vendue</b>		<b>PPS /kg</b>
<b>Camions</b>	<b>M3</b>	<b>Tonnes</b>	<b>Types</b> - norm - isoth - frig	<b>Coûts</b>		<b>Quantité transp.</b>		<b>Prix PPS /kg</b>
<b>Usine</b>	(surface, équipement...)							
<b>Atelier répar.</b>	(surface, équipement...)							
<b>Distribution</b>	(infrastructures pour la distribution)							
<b>Autre</b>								





Annexe 31 : Fiche d'enquête concernant la vente et/ou distribution des produits de la pêche: quantités vendues (tonnes) et coûts (en FG sauf spécifié).

Société: \_\_\_\_\_  
Code E: \_\_\_\_\_

Année: 19.....

Fiche n°.....

3/ ABCDE		3/ Vente et/ou distribution						
A	PRODUIT	B	Type de produit vendu	C	Destination	D	Moyen de transport pour la vente	E
00	tous produits	0	tous types	0	toutes destinations	0	tous transports	00
01	poisson	1	fraîs	1	Conakry	1	camion frigo	01
02	poisson 1 <sup>o</sup> catégorie	2	congelé	2	intérieur du pays	2	camion isotherme	02
03	poisson 2 <sup>o</sup> catégorie	3	fumé	3	exportation Afrique	3	camion non isolé	03
04	poisson 3 <sup>o</sup> catégorie	4	fileté	4	exportation Europe	4	camion indéterminé	04
05	poisson 4 <sup>o</sup> catégorie	5	éviscéré	5	autre destination	5	bateau	05
06	céphalopode	6	étêté			6	avion	06
07	crevettes	7	sèché			7	sans transport	07
08	autres crustacés	8	salé			8	autre	08
09	autre produits	9	autre			9	indéterminé	09
10	indéterminés							10

Code :	□ □ □ □ □ □	□ □ □ □ □ □	□ □ □ □ □ □	□ □ □ □ □ □
Tonnes vendues/an				
Prix moyen/tonne vendue				
Coûts/tonnes vendues				
<b>Fastes de dépenses/an</b>	<b>coûts / an</b>	<b>coûts / an</b>	<b>coûts / an</b>	<b>coûts / an</b>
achat produit				
amortissement , camion...				
amortissement dépôts				
amortissement frigo				
carburant				
charges sociales				
congés payés				
divers services extérieurs				
eau				
électricité				
emballages				
énergie				
entretien				
entretien et réparations				
fournitures consom.				
fournitures de bureau				
frais divers de gestion				
huile				
impôts, droits d'enregistr.				
location transport				
main d'oeuvre except.				
pétrole				
prime et gratifications				
prime d'assurances				
produits d'entretien				
salaires				
taxes				

